



PLAN REGIONAL POUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Région MARTINIQUE



2011-2013

En partenariat avec



Et



Sommaire

PREAMBULE	3
PARTIE 1 : CONTEXTE ET FINALITES DU PLAN	6
1. Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme aux niveaux national et local	6
2. Le contexte d'élaboration du plan	17
3. Les textes de référence	19
4. Quelques définitions	21
5. Chiffres nationaux et régionaux	23
6. Bilan du plan 2005-2007	27
7. Repères méthodologiques	30
PARTIE 2 : ENJEUX ET ORIENTATIONS DU PLAN	32
AXE 1	
Gouvernance, animation et appui aux acteurs	36
AXE 2	
Prévention de l'illettrisme	68
AXE 3	
Accompagnement des 16-25 ans	109
AXE 4	
Savoirs de base et monde du travail	135
PARTIE 3 : INSTANCES ET OUTILS POUR LE EPILOTAGE DU PLAN	164
1. Suivi et évaluation	164
2. Gouvernance	170
3. Charte d'engagement des signataires	173
ANNEXES	178
Plan Académique de Prévention et de lutte contre l'illettrisme	178

PREAMBULE

L'accès à l'information et la capacité à communiquer activement oralement et par écrit, sont des clés d'autonomie indispensables à la réussite de chacun et au progrès de tous.

Or, en Martinique aujourd'hui, 14% de la population n'est pas en capacité de lire et écrire les messages de la vie courante ou ne le font que partiellement et avec de grandes difficultés. Ces personnes ont quitté l'école en ayant peu ou mal acquis les bases de la communication écrite et se trouvent, à l'âge adulte, en situation d'illettrisme.

Il est certes possible de vivre sans savoir lire et écrire, mais le prix à payer est très lourd et les risques de marginalisation ne cessent de croître. De plus, lorsque l'illettrisme s'agrège à d'autres difficultés, il renforce la spirale de l'exclusion et aggrave la fracture sociale.

C'est pour résoudre ce problème et, en amont, pour éviter qu'il ne se produise, que la lutte contre l'illettrisme est devenue une priorité nationale, en France hexagonale et dans les collectivités d'Outre-mer où il atteint une ampleur particulièrement préoccupante.

Une étape importante a été franchie avec la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 qui, en érigeant la lutte contre l'illettrisme en priorité nationale, lui a donné un nouvel élan et a permis d'en partager très largement la responsabilité ainsi que la mise en œuvre. Ainsi, l'article 149 précise : "cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées assurant une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs".

Elle reconnaît par ailleurs le rôle fondamental que joue la maîtrise des savoirs de base en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

Avec l'appui du GPLI (Groupement Permanent de Lutte contre l'Illettrisme) puis de l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme), les acteurs locaux luttent depuis de nombreuses années pour mettre en œuvre et développer des actions en direction des publics en difficulté dans ce domaine. Pourtant, les résultats de l'enquête INSEE « Information et Vie Quotidienne » menée en 2006-2007 font le constat de profondes difficultés qui touchent aussi bien les jeunes que les adultes et compromettent ainsi leurs chances d'insertion professionnelle dans un contexte de crise locale comme mondiale.

Un défi se pose à nous désormais : la nécessité d'assurer à chacun, en toute équité, l'accès aux savoirs de base et aux compétences clés en situation professionnelle, pour permettre à tous, l'exercice de l'autonomie personnelle et d'une citoyenneté assumée en termes de droits et de devoirs.

Face à cette nécessité et compte tenu de la multiplicité des contextes et des situations, eu égard au partage des responsabilités et des missions, un engagement concerté de toutes les forces en présence, ainsi qu'une évolution des méthodes d'approche et de prise en charge sont nécessaires.

Le Plan Régional pour la Prévention et la Lutte Contre l'Illettrisme de Martinique s'inscrit ainsi, dans une logique d'optimisation, de mise en cohérence et de complémentarité des ressources et des initiatives d'acteurs, dans leurs champs de compétences propres.

Son ambition est, en outre, d'impulser et de soutenir des dynamiques partenariales nouvelles, répondant à des besoins mieux identifiés. Il repose sur le principe selon lequel chacun doit

pouvoir accéder à la construction, à la consolidation, à la réactivation de ses savoirs de base, quels que soient son âge et sa situation personnelle ou professionnelle.

Composante des politiques régionales de formation tout au long de la vie, de développement économique et de cohésion sociale, ses priorités inscrivent en conséquence la maîtrise des savoirs de base comme une clé d'accès à la qualification, à l'insertion, à la mobilité professionnelle et à la participation à la vie sociale et culturelle.

Son élaboration est le fruit d'un travail concerté entre les membres du Comité de pilotage régional de la lutte contre l'illettrisme, rassemblant les services de la Préfecture, les services déconcentrés de l'État, le Conseil régional, le Conseil général, l'Education Nationale, l'Association des maires ainsi que les acteurs de la formation, de l'insertion, de l'emploi et du développement économique.

Pour lutter plus efficacement contre l'illettrisme en Martinique et contribuer à la prévention de ce phénomène, ce plan, établi pour une durée de trois ans, a été élaboré en cohérence avec :

- Les recommandations du parlement européen du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- les orientations du Ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences de base, circulaire DGEFP N°2008/01 du 3 janvier 2008 ;
- les priorités formulées dans le « cadre national de référence » de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), qui a par ailleurs apporté son soutien méthodologique tout au long des différentes phases de sa construction : Etat des lieux, diagnostic, puis élaboration de la stratégie régionale et enfin, définition du plan d'action ;
- les conclusions de l'atelier 7 des Etats Généraux de l'Outre Mer, intitulé : «Egalité des chances – promotion de la diversité – insertion des jeunes », qui a mis en exergue les freins générés par le phénomène d'illettrisme au développement économique local ;
- Les décisions du premier Conseil Interministériel de l'Outre-mer réuni en séance, à l'Élysée, le 6 novembre 2009.

En effet, ce dernier a décidé de lancer dans chaque département d'outre mer un plan d'action, à réaliser sur la base d'un diagnostic territorial, conduisant à un plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme comprenant à minima les trois axes suivants :

- diagnostic et gouvernance ;
- prévention pour tous les publics ;
- mesures spécifiques en direction des jeunes et des adultes.

Ce plan ayant pour objectif de réduire de moitié en cinq ans l'écart entre la métropole et l'Outre-mer.

Il doit permettre :

- de **donner une cohérence** aux diverses initiatives en matière de lutte contre l'illettrisme ;
- **d'optimiser l'efficacité des interventions** en favorisant les partenariats et les synergies ;

- de **préciser les engagements** de chacun et d'établir les priorités d'intervention en fonction des besoins ;
- de **mesurer et d'évaluer les résultats**.

Il s'articulera avec le **plan académique de lutte contre l'illettrisme**, ceci afin que la politique régionale et territoriale, soit coordonnée et cohérente.

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme de Martinique comprend :

- Les textes de référence en matière de lutte contre l'illettrisme
- Une définition du phénomène
- Les chiffres nationaux et régionaux
- Un bilan du plan précédent
- Les modalités d'élaboration du plan 2011-2013
- Un diagnostic des besoins actuels
- La définition des enjeux
- La description des objectifs à trois ans
- Leur définition en axes stratégiques d'intervention
- Les modalités de gouvernance
- L'engagement des différents acteurs présentée sous forme de fiches action

Ce plan doit, d'une part, favoriser l'accès des personnes à la formation aux savoirs de base, et d'autre part garantir la présence et la qualité d'une offre d'accompagnement et de formation, en renforçant la professionnalisation des acteurs.

L'ensemble de ces actions répertoriées dans le plan démontreront l'investissement des acteurs martiniquais à participer à la lutte contre l'illettrisme dans le cadre du développement économique local.

L'enjeu pour cette deuxième génération de plan est de construire collectivement des réponses pour faire diminuer les statistiques de l'illettrisme et atteindre 11,5% ou moins au bout des cinq prochaines années.

-=*=-

« C'est quoi une vie d'homme ?

C'est le combat de l'ombre et de la lumière...

C'est une lutte entre l'espoir et le désespoir, entre la lucidité et la ferveur...

Je suis du côté de l'espérance, mais d'une espérance conquise, lucide, hors de toute naïveté ».

Aimé Césaire - Entretien dans Présence africaine

-=*=-

PARTIE 1 : CONTEXTE ET FINALITES DU PLAN

1. Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme aux niveaux national et local

1.1 Implication de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme dans le plan régional Martinique



A travers son représentant, en région, l'ANLCI fournit différents moyens et leviers pour :

MESURER l'illettrisme pour mieux connaître les personnes concernées et offrir aux décideurs une vision claire des besoins

L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à **mesurer, prévenir** et **agir** contre l'illettrisme et à **favoriser** l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base. (Extrait de la convention constitutive de l'ANLCI)

➤ Information et Vie Quotidienne (IVQ)

Une enquête a été réalisée en partenariat avec l'INSEE sur un échantillon de 10.000 personnes âgées de 18 à 65 ans basée sur des tests objectifs de performance des personnes en lecture, écriture, calcul (module de test produit par l'ANLCI). L'enquête IVQ a été conduite en 2004-2005. Le chiffre global : 3.100.000 a été fourni en 2006. L'ANLCI a ensuite exploité l'échantillon de 10.000 personnes pour pouvoir fournir des informations détaillées sur les personnes concernées : lieu de vie, âge, activité professionnelle, langue parlée à la maison dans l'enfance. Ces données ont été disponibles dès 2006. L'enquête IVQ a également été régionalisée à la Martinique avec le soutien de l'ANLCI.

➤ L'outil Evado : un logiciel d'évaluation des situations d'illettrisme utilisable sur internet

L'année 2010 a vu la fin de la période de mise au point et d'expérimentation de l'outil d'évaluation à distance EVADO qui permet entre autres une évaluation compatible avec l'enquête nationale IVQ. Les deux partenaires que sont le CNFPT et SPR (fondation des caisses d'épargne) ont contribué par leur travail d'expérimentation à relever les points encore perfectibles de l'outil.

➤ Doter les régiments du service militaire adapté (RSMA) des régions d'Outre Mer d'outils de mesure

Dans le cadre des travaux du forum des pratiques, il a été constaté que l'ANLCI pouvait apporter son appui pour accompagner les SMA dans la détection et l'accompagnement des jeunes en situation d'illettrisme.

Suite à l'intervention de l'ANLCI auprès du commandement du service militaire adapté, une convention a été signée le 23 mars 2010. L'ANLCI a aussi pris en charge la venue de formateurs du SMA de Guadeloupe et de la Réunion à la rencontre nationale du 5 au 7 mai 2010. Et actuellement elle apporte son expertise à la mise en place d'une action spécifique de lutte contre l'illettrisme au sein du GSMA de Nouvelle Calédonie.

En décembre 2010, l'ANLCI a remis un nouveau test de détection au SMA qui sera mis en œuvre à la Martinique très prochainement.

ORGANISER : coordonner les décisions et les actions sur les territoires et évaluer les impacts des politiques

L'ANLCI fédère et optimise les moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme. (Extrait de la convention constitutive de l'ANLCI)

L'ANLCI a construit une méthode de travail qui permet au niveau régional sous l'autorité des Préfets de région de concevoir et de mettre en œuvre des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme après avoir élaboré un diagnostic des besoins, défini des objectifs stratégiques en référence aux besoins clairement identifiés, et formalisé des programmes d'action pluriannuels avec des indicateurs de suivi des réalisations. La mise en œuvre de cette méthode s'est concrétisée par l'implication de tous les acteurs potentiels : pouvoirs publics nationaux et territoriaux, partenaires sociaux, entreprises, société civile, en mettant un accent particulier sur le rôle des Rectorats au titre de la prévention de l'illettrisme et conclusion d'accords avec de grands partenaires : ligue de l'enseignement en 2006, AFEV en 2007.

➤ **Les plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme**

Depuis quelques mois, les régions élaborent la deuxième génération des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ces plans ont déjà été renouvelés pour les régions Picardie, Limousin, Alsace et Réunion.

L'ANLCI apporte son expertise au plan régional Martinique.

➤ **La mise à disposition auprès des Préfets de région, des Conseils Régionaux et des autres partenaires d'un guide méthodologique pour élaborer, suivre et évaluer les plans régionaux aux Préfets de région**

L'ANLCI a professionnalisé son réseau de chargés de mission régionaux et nationaux aux questions d'évaluation avec pour objectif que cette dimension évaluative soit mieux prise en compte dans l'élaboration et le suivi des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme. L'objectif est que l'ensemble des plans régionaux de la deuxième génération soient évalués. Ce cycle de cinq jours de formation a été complété par la mise à disposition auprès des chargés de mission d'un guide méthodologique pour élaborer, suivre et évaluer les plans régionaux.

Pour ce qui concerne la Martinique, les animateurs d'atelier ont bénéficié d'une formation à la méthodologie d'élaboration de plans régionaux sur la base du guide ANLCI.

➤ **L'évaluation des impacts des actions de formation de base proposées aux salariés**

En 2008-2009, l'accent a été mis sur l'évaluation des effets des politiques orientées vers les salariés les plus fragiles. Deux démarches d'évaluation ont été réalisées en lien avec l'ANLCI. La première a concerné les salariés des PME et a été conduite en lien avec l'AGEFOS-PME. La seconde a porté sur les métiers du service à la personne en lien avec UNIFORMATION et a été réalisée avec l'appui d'un cabinet spécialisé.

Il faut aussi souligner qu'une troisième démarche d'évaluation a été initiée par le Fonds unique de péréquation sur ses engagements financiers contre l'illettrisme. Les résultats ont été communiqués à l'ANLCI : 33 millions d'euros entre 2006 et 2008, 926.550 heures de formation pour 8.394 salariés dans 2.107 entreprises par 558 organismes de formation.

➤ **L'expérimentation des Actions Educatives Familiales, AEF**

Par ailleurs, dans le cadre des expérimentations sociales qu'elle conduit en lien avec le ministère chargé des solidarités actives, l'ANLCI a étendu l'évaluation au champ de la prévention de l'illettrisme. En s'appuyant sur l'analyse des Actions Educatives Familiales, l'ANLCI a mis en évidence des liens entre actions de lutte contre l'illettrisme proposées à des parents et prévention de l'illettrisme chez leurs enfants.

En répondant à la fin de l'année 2007 au premier appel à projet du Haut commissariat aux solidarités actives, l'ANLCI a eu la possibilité d'éprouver dans un cadre bien défini, celui de l'expérimentation sociale, sa méthode de travail qui consiste, à partir d'analyses d'actions, d'en tirer les bonnes leçons pour en faire ensuite profiter le plus grand nombre.

C'est en passant de l'observation de pratiques avec l'appui de spécialistes de l'évaluation et en confrontant les données recueillies qu'aujourd'hui nous sommes en mesure de définir avec une partie de nos administrateurs et de nos partenaires du comité consultatif un véritable cadre national des actions éducatives familiales, actions qui rappellent le permettent simultanément à des adultes parents de renouer avec les apprentissages et à leurs propres enfants de s'installer dans un climat plus favorable à la réussite scolaire.

➤ **Les conséquences de la mise en œuvre des AEF**

Avec la mise en œuvre de l'expérimentation sociale Actions Educatives Familiales, la légitimité de l'ANLCI à intervenir sur des champs où sa place était encore à trouver, notamment sur celui des politiques enfance/familles, a été reconnue. Ainsi l'ANLCI est depuis cette année membre de droit du comité de pilotage nationale des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

L'ANLCI a signé avec la CNAF une convention portant sur l'expérimentation Actions Educatives Familiales en 2009 et a été auditionnée dans le cadre des états généraux de l'enfance. Par ailleurs, le décret instituant le Comité national de soutien à la parentalité fait apparaître l'ANLCI comme membre de droit aux côtés des cinq représentants de l'Etat.

➤ **Apprentissage et savoirs de base**

En 2009, l'ANLCI a répondu à l'appel à projet sur les expérimentations portées par le Haut Commissariat à la Jeunesse. L'objectif principal de l'expérimentation est de mettre en place des solutions pour sécuriser les parcours de formation des apprentis en vérifiant dans quelle mesure les actions concourant à la maîtrise des compétences de base contribuent à prévenir les risques de rupture du contrat d'apprentissage.

Il s'agit de mettre à la disposition de tous, les conditions et les clés de réussite et de traçabilité pour éclairer les décideurs publics : à quel moment faut-il agir ? Avant ? Pendant l'apprentissage ? Où faut-il agir ? Comment ?

Ce projet piloté par l'ANLCI repose sur un partenariat avec les Conseils régionaux d'Ile de France, de Provence Alpes Côte d'Azur, de Rhône Alpes, de Languedoc-Roussillon, de Martinique et le CEREQ ainsi que le ministère de l'agriculture et de l'éducation nationale.

➤ **Organiser des partenariats pour prévenir l'illettrisme, démultiplier l'action auprès des familles et des salariés en situation d'illettrisme**

1) Convention entre le Ministère de l'Education nationale et l'ANLCI pour développer la prévention de l'illettrisme

La convention qui a été signée entre le Ministre de l'Education nationale, Luc CHATEL et l'ANLCI au salon du livre le 29 mars 2010 est l'aboutissement formalisé de nos efforts mutuels pour

optimiser dans la durée de nombreuses coopérations. L'implication effective de l'Education nationale dans les ateliers régionaux et les rencontres régionales du Forum permanent des pratiques ainsi que dans le comité national de pilotage de l'expérimentation Actions Educatives Familiales ont servi d'impulsion. Cette convention facilitera la mise à disposition d'informations auprès des cadres de l'éducation nationale et la mise en place d'actions de prévention ainsi que leurs valorisations.

Cette convention se traduit notamment par la mise en place d'Assises académiques en partenariat avec l'ANLCI. Organisées dans chaque académie à la demande du ministre, dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme et du goût de la lecture, ces assises académiques sont l'occasion de définir les stratégies de prévention et de lutte contre ce phénomène qui touche 3,1 millions d'adultes en France et de mieux articuler l'action de l'Éducation nationale avec celle des autres services de l'État, des entreprises comme des acteurs associatifs.

Une convention avec l'Institut National de la Recherche Pédagogique a été signée en juin 2010 dans le but de développer l'action relative à la prévention de l'illettrisme en matière de recherche, expertise et création de ressources à destination des acteurs de l'Éducation nationale.

2) Les accords cadres avec de grands réseaux de l'éducation

Après un premier accord partenarial, avec la ligue de l'enseignement en 2006, l'ANLCI poursuivi cette démarche de partenariats renforcés en signant des accords cadres avec l'Association de la Fondation des étudiants pour la ville (AFEV), l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et le réseau « Quand les livres relient ». Ces accords cadres permettent de s'appuyer durablement sur des réseaux bien informés qui relaient et démultiplient les différentes démarches de l'Agence notamment à la Martinique. Ces partenariats sont autant de leviers pour l'efficacité des actions au bénéfice des personnes.

3) Une meilleure prise en compte des situations d'illettrisme par les conseillers Pôle emploi

Une convention entre le Secrétaire d'Etat à l'Emploi, l'ANLCI et Pôle Emploi a été signée le 4 février 2010 au Havre prévoyant la sensibilisation des conseillers Pôle Emploi sur le repérage de demandeurs d'emploi potentiellement en situation d'illettrisme, leur permettant de les orienter vers des dispositifs adaptés. Au vu des données communiquées par l'ANLCI, l'accent a été mis sur la nécessité de lutter contre l'illettrisme dans le monde du travail. Par l'intermédiaire de son réseau de chargés de mission régionaux et des centres ressources illettrisme, l'ANLCI accompagne et outille les délégations régionales de Pôle emploi dans les démarches de sensibilisation de leurs conseillers.

4) La multiplication des accords cadres pour développer la formation de base des salariés et des agents des collectivités territoriales

L'ANLCI a ainsi signé et mis en œuvre des accords cadres avec l'AGEFOS-PME (PME, interprofessionnel), Habitat-Formation (acteurs de la ville), l'OPCAMS (artisanat et métiers de services), le FAF-TT (travail temporaire), UNIFAF (branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif), UNIFORMATION (acteurs de l'économie sociale), le Groupement des acteurs du développement des compétences (GARF), la branche du Commerce de gros, le FAFIH (Industrie Hôtelière), le FAFSEA (Agriculture), le GFC-BTP (bâtiment et travaux publics), OPCALIA (interprofessionnel). Si l'on prend en compte le partenariat renforcé avec le FAF Propreté et AGEFAFORIA, membres fondateurs de l'ANLCI et le partenariat déjà engagé mais non encore formalisé avec le FORTHAC (textile), FORMAHP (hospitalisation privée), FORCEMAT (matériaux de construction), le FORCO (distribution), l'OPCA Transport et l'OPCA CGM (édition) cela porte à 19 le nombre d'OPCA partenaires de l'ANLCI.

Le nombre de salariés formés dans le prolongement des accords cadres conclus entre l'ANLCI, les OPCA et le CNFPT s'établissait à 3.307 en 2006. En 2007, il s'élevait à 7.415 pour atteindre 10.495 salariés et agents des collectivités locales en 2008 soit un triplement en trois ans. Ce travail de mobilisation des partenaires sociaux a donc entraîné la formation de 21.217 salariés et agents des collectivités territoriales. L'ANLCI a joué un rôle important dans la sensibilisation des partenaires sociaux, la formation des conseillers des OPCA et la mise à disposition d'outils, de ressources locales et d'informations sur l'offre de formation. Elle a aussi apporté un appui dans la construction des plans d'action contre l'illettrisme des OPCA en apportant un concours dans la rédaction de cahiers des charges (pour l'achat de formation et pour l'évaluation).

➤ **La préparation et la mise en œuvre des décisions qui ont fait suite aux Etats Généraux de l'Outre Mer**

A la suite des Etats généraux de l'Outre Mer, l'ANLCI a travaillé en collaboration étroite avec les services du Ministère de l'Outre Mer à la préparation des travaux du Conseil interministériel pour l'Outre mer. Une série de mesures concernant la prévention et la lutte contre l'illettrisme ont été rendues publiques le 6 novembre 2009. Pour réduire de moitié en cinq ans l'écart entre le taux d'illettrisme constaté en Outre-Mer et celui de la métropole, il est préconisé de construire des plans d'action en prenant appui sur les plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme impulsés par l'ANLCI et de mettre en place l'enquête IVQ en Guyane et à Mayotte. La désignation de Sous-préfet chargés des questions de cohésion sociale devrait permettre d'améliorer la gouvernance des plans d'action. Il a aussi été proposé de généraliser les bonnes pratiques identifiées dans le cadre du forum permanent des pratiques. L'ANLCI a aussi été associée par la délégation générale à l'Outre Mer à la préparation d'une circulaire du Premier ministre qui sera diffusée début juin aux préfets des régions d'Outre Mer.

Dans le prolongement de la rencontre nationale du Forum, Madame Marie-Luce PENCHARD, Ministre chargée de l'Outre-Mer a reçu la Directrice et les chargés de mission régionaux de l'ANLCI des régions d'Outre-Mer. Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur la mise en œuvre effective des mesures présentées le 6 novembre 2009 : réaliser un diagnostic de la situation, renforcer la gouvernance de la lutte contre l'illettrisme. Il s'agit aussi de mettre en place des plans d'actions pluriannuels couvrant la prévention et l'action en direction des adultes en s'appuyant sur les plans régionaux de l'ANLCI.

Madame Marie-Luce PENCHARD a souligné la nécessité d'une action concertée et interministérielle et insisté sur le rôle facilitateur que joueront les Sous Préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse, chargés de coordonner les politiques de cohésion sociale territorialisée qui viennent d'être nommés dans les régions d'outre-mer. Les chargés de mission régionaux de l'ANLCI apporteront leur concours à l'action des Sous préfets à la cohésion sociale.

OUTILLER, VALORISER ET FAIRE CONNAITRE ce qui marche pour permettre à la prévention et la lutte contre l'illettrisme de changer d'échelle

L'ANLCI accompagne et aide les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences. (Extrait de la convention constitutive de l'ANLCI)

➤ **L'élaboration, la diffusion et l'utilisation par les OPCA et le CNFPT du référentiel des compétences clés en situation professionnelle**

En mars 2009, l'ANLCI a mis à disposition de tous ceux qui souhaitent mettre en œuvre plus efficacement et plus rapidement des formations de base adaptées aux besoins des entreprises, un référentiel des compétences clés en situation professionnelle permettant de parler un langage commun et ayant une visée plus opérationnelle que les outils déjà mis à disposition. Cet outil est

d'ores et déjà utilisé par plusieurs plateformes de positionnement des personnes en situation d'illettrisme. Il est aussi utilisé par une dizaine d'OPCA (Propreté, Bâtiment et travaux publics, Textile, Matériaux de construction, Economie sociale, Sanitaire et médico social, Agro alimentaire, Hôtellerie-Restaurant, interprofessionnel, fonction publique territoriale) pour faciliter l'accès des salariés en situation d'illettrisme au premier niveau de qualification reconnu par la branche (CQP) et par les délégations régionales du CNFPT.

L'ingénierie de formation à l'utilisation du RCCSP est diffusée gratuitement par l'ANLCI. Un partenariat a été noué avec le Centre INFFO qui propose désormais des sessions de formation sur le référentiel.

Enfin, le rapport de Vincent MERLE sur la Validation des Acquis de l'Expérience remis en décembre 2008 aux pouvoirs publics, cite le RCCSP comme « une aide au positionnement visant à faciliter les démarches de construction de parcours professionnels, en formation et en entreprise ». Le rapport remis par Jean-Marie MARX sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi en janvier 2010 aux pouvoirs publics se réfère au RCCSP pour la définition des compétences clés en situation professionnelle et propose de développer les actions déjà menées dans différentes branches au profit des demandeurs d'emploi. Le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi « illettrisme et emploi » communiqué le 30 novembre 2010 dresse une série de propositions porteuses de forts développements. Elles concernent la mobilisation des décideurs, la mise en place d'actions non stigmatisantes, la qualité de l'offre de formation. Le Conseil d'orientation pour l'emploi propose de diffuser largement le référentiel des compétences clés en situation professionnelle.

➤ **L'élaboration et la diffusion de la mallette « illettrisme dans les collectivités territoriales, en parler et agir »**

Pour amplifier le nombre des formations de base destinées aux agents des collectivités locales, le CNFPT et l'ANLCI ont élaboré conjointement une mallette à l'usage des élus et des responsables des ressources humaines des collectivités. Le Directeur général du CNFPT a réaffirmé fin mai 2010 la volonté du Centre de développer et de renforcer les liens entre les Directions régionales du CNFPT et l'ANLCI pour poursuivre l'amplification des actions de lutte contre l'illettrisme.

➤ **Faire connaître ce qui marche à ceux qui se demandent comment faire : le Forum permanent des pratiques**

Le déploiement du Forum en régions

La préparation de la 3ème phase du Forum permanent des pratiques a été lancée dès avril 2008. A partir des résultats et enseignements tirés des deux premières phases, une démarche qualité comportant des critères minimaux d'identification et de reconnaissance de bonnes pratiques a été proposée par l'ANLCI et formalisée dans un cahier des charges. Pour aller plus loin et au plus près du terrain, plusieurs innovations ont été introduites dans le processus du Forum en régions. L'équipe nationale et les chargés de mission régionaux se sont employés à choisir une pratique pertinente à analyser dans l'un des domaines thématiques prioritaires retenus (la prévention de l'illettrisme, l'insertion et l'évolution professionnelle des personnes en situation d'illettrisme).

En 2009, le Forum s'est déployé dans toutes les régions. Pour la première fois, cinq ou six structures d'intervention par région ont été impliquées en déléguant un praticien pour participer au parcours de 9 journées d'atelier régional de formation-action. Elles ont aussi accueilli cet atelier lors des journées porte-ouvertes et participé aux rencontres départementales organisées en région. Animé par un expert, ce processus régional a permis d'analyser les actions exemplaires retenues et de produire un « kit du praticien » qui a été diffusé lors de la rencontre régionale.

Boîte à outils au service des décideurs et des praticiens, les kits produits constituent une vaste base de ressources mutualisées à exploiter en formation et démultiplication des actions réussies.

Professionnalisation des acteurs de la formation de base

Un guide pratique sur la professionnalisation des acteurs de la formation de base a été publié par l'ANLCI en 2008. En s'appuyant sur les contributions recueillies lors des travaux réalisés dans le cadre du Forum, il vise à améliorer la connaissance des diverses modalités de professionnalisation et à rendre lisible l'offre de formation initiale et continue proposée aux acteurs. Une cartographie nationale de cette offre a été réalisée en 2009 puis mise en ligne en 2010.

Des travaux préparatoires à l'élaboration d'un référentiel du métier du formateur en formation de base sont en cours depuis 2008 en collaboration avec l'AFPA et des membres du comité scientifique de l'agence. Une étude préalable a été réalisée en 2009 par l'INMF et présentée aux responsables d'organismes de formation de formateurs lors de la rencontre annuelle organisée par l'ANLCI en juin 2009. Ce projet a été également présenté à des représentants syndicaux d'organismes de formation continue.

➤ **La mise à disposition des ressources sur le site de l'ANLCI et le lancement d'ANLCI Magazine : www.anlci.gouv.fr**

Toutes les productions sur les champs que recouvre la lutte contre l'illettrisme : prévention dès la petite enfance, action en direction des jeunes, actions en direction des adultes, des salariés sont disponibles sur un espace spécifique du site de l'agence. Le journal d'information de l'ANLCI bénéficie d'une nouvelle maquette (transformation d'ANLCI Infos en ANLCI Magazine) et d'une plus grande diffusion en version électronique largement relayée par les membres des instances de l'ANLCI, utilisée par la presse et en version papier.

Contacts au niveau national selon les dossiers :

- ✉ **Hervé FERNANDEZ**, Formation de base en entreprise - herve.fernandez@anlci.fr
- ✉ **Jean-Pierre JEANTHEAU**, Mesure et statistiques - jean-pierre.jeantreau@anlci.fr
- ✉ **Elie MAROUN**, Responsable du Forum permanent des pratiques - Dossiers spécifiques : Mutualisation, Professionnalisation, TIC et FOAD - elie.maroun@anlci.fr
- ✉ **Emmanuelle UNAL**, Animation territoriale, évaluation ; Dossiers spécifiques : apprentissage et bénévolat - emmanuelle.unal@anlci.fr
- ✉ **Armelle DELAMPLE**, Système d'information, collecte de données nationales et régionales - armelle.delample@anlci.fr
- ✉ **Virginie LAMONTAGNE**, Information et communication (dont journal trimestriel, site internet, ...) virginie.lamontagne@anlci.fr

Contact au niveau régional :

- ✉ **Myriam SAINGRE** : myriam.saingre@martinique.pref.gouv.fr

1.2 Les acteurs au niveau local

❖ LA MISSION REGIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

La Mission régionale de lutte contre l'illettrisme met en œuvre les décisions du Comité de pilotage. Elle assure l'interface entre le comité de pilotage et les instances techniques créées pour les besoins d'élaboration, d'animation et de mise en œuvre du plan régional. Elle est placée sous la responsabilité du chargé de mission régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Ce dernier est nommé par lettre de mission conjointe du Préfet de Région et de l'ANLCI, conformément à la circulaire du Premier Ministre du 20 juin 2001.

Ses missions sont les suivantes :

- ↳ **Impulser, animer et coordonner les actions** et initiatives des acteurs en déclinaison des orientations définies par le plan régional de prévention et lutte contre l'illettrisme ;
- ↳ **être l'interlocuteur des services** déconcentrés de l'état, des collectivités, et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme ;
- ↳ **Appuyer**, en lien avec le comité technique, les travaux du comité de pilotage et **mettre en œuvre** ses décisions ;
- ↳ **Préparer, piloter et animer** le comité technique et les commissions thématiques ;
- ↳ **Coordonner l'offre** d'appui aux acteurs sur les territoires ;
- ↳ **Coordonner l'ingénierie** de suivi et d'évaluation du plan régional de lutte contre l'illettrisme ;
- ↳ **Coordonner l'information et la communication** sur le plan régional.

❖ LE CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME

Canevas national

Avec la mise en place de politiques nationales de lutte contre l'illettrisme au cours des années 80 et 90, le besoin de créer des lieux d'information, d'appuis pédagogiques et de ressources a émergé pour aider les différents acteurs concernés par cette problématique à appréhender l'illettrisme dans sa complexité et la diversité des situations dans laquelle il se révélait.

Au fil des années, des centres ressources illettrisme régionaux ou départementaux ont été créés dans toutes les régions, réseau animé par l'institution nationale en charge du développement de la politique de lutte contre l'illettrisme (par le GPLI de 1990 à 1999 et relayé par l'ANLCI depuis 2000).

En 1990, un premier document de référence intitulé « Fonctions Ressources Illettrisme –canevas national » avait fixé le cadre des missions des « CRI » suivi d'une nouvelle réflexion en 1998, non suivi d'effet.

C'est en 2000, avec l'installation de l'ANLCI que cette réflexion a redémarré afin de repositionner les CRI à la lumière de l'évolution de la lutte contre l'illettrisme en région.

L'Agence a intégré la fonction ressources illettrisme confiée aux CRI dans la logique du **cadre national de référence**, ceci, pour permettre de structurer un réseau national des CRI sur la base d'un socle commun de compétences et de missions partagées

1. DEFINITION DU CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME :

Le centre ressources illettrisme est un espace d'animation à vocation régionale ou départementale.

En vue de contribuer à l'amélioration des actions de lutte contre l'illettrisme, il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la lutte contre l'illettrisme. En accord avec ses financeurs, son action pourra être étendue à l'ensemble des problématiques linguistiques (*savoirs de base – alphabétisation- FLE*).

Il veille à garantir l'accès du public à l'information en matière de lutte contre l'illettrisme, et à améliorer la connaissance nécessaire pour la mise en place de réponses d'accompagnement adaptées à la diversité des besoins.

Il diffuse et met à disposition l'information, promeut les actions, les organismes intervenant dans ce domaine, les dispositifs ainsi que les ressources documentaires et pédagogiques disponibles. Il contribue à la professionnalisation des acteurs en relation avec les personnes en situation d'illettrisme.

2. DEFINITION DES MISSIONS

2-1 Des missions d'ordre général communes à tous les CRI

1^{er} principe :

Les missions confiées à l'ensemble des CRI s'inscrivent dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

2^{ème} principe :

Pour exercer cette mission d'intérêt général, le CRI établira des partenariats avec les autres dispositifs régionaux, départementaux et locaux d'information et de ressources et les institutions productrices et utilisatrices des services d'information (CARIF, CRDP ...). En effet, le caractère inter-institutionnel des financements du CRI nécessite le développement de ces collaborations.

Ces partenariats s'inscrivent dans « **les plans d'action régionaux** » de lutte contre l'illettrisme animés par les chargés de mission régionaux de l'ANLCI

2-2 Des missions et activités spécifiques liées aux politiques et besoins régionaux

Il peut se voir confier des missions et des activités spécifiques liées au contexte régional ou local (chantier, actions, projets) sur des financements particuliers.

Ces missions et activités s'inscrivent dans le prolongement des missions d'intérêt général et en adéquation avec le plan régional d'action de lutte contre l'illettrisme.

Ces missions doivent s'exercer au niveau régional pour répondre aux besoins d'animation d'ingénierie et de formation des acteurs, et au niveau local pour répondre aux besoins d'information et d'appui de proximité.

Le Centre Ressources Illettrisme s'engage à respecter les règles de déontologie et de fonctionnement des institutions qui le financent.

3. CADRAGE DES MISSIONS D'INTERET GENERAL

Le centre ressources illettrisme organise son activité autour des 3 missions principales suivantes :

3.1 Une mission d'information pour tout public

Le CRI répond aux demandes émanant d'un public diversifié et met à sa disposition une information actualisée portant sur l'offre de services disponibles sur sa région ou son département et sur les ressources.

Cette mission intègre le service d'information téléphonique « *illettrisme et solidarité* » portée par le numéro indigo.

Elle prévoit aussi le *développement et la diffusion de supports d'information*.

Le CRI veille à la qualité et à l'actualité de l'information donnée par la *cartographie nationale de l'offre de services (www.anlci.fr)* animée par le chargé de mission régional et assure le recueil de l'information sur sa zone de compétence.

3.2 Une mission d'animation et d'appui technique :

Pour développer la sensibilisation, la professionnalisation des acteurs, le conseil au montage de projets, d'actions, de dispositifs et la mise en réseau :

- **Un rôle d'accueil et d'information des acteurs de LCI :**

Le CRI intervient auprès de tout intervenant pédagogique, salarié et bénévole, tout médiateur, prescripteur, décideur, financeur pour les informer et les appuyer dans leurs missions respectives et contribuer à leur professionnalisation.

Pour cela, il doit disposer de locaux accessibles pour l'ensemble des acteurs (localisation géographique, locaux appropriés à l'accueil du public, horaires d'ouverture adaptés aux besoins des utilisateurs, signalisation particulière).

L'*accessibilité* est appréciée par les financeurs régionaux comme un critère qualité.

- **Un rôle de sensibilisation et de professionnalisation des acteurs**

Pour développer les démarches de repérage et d'orientation des personnes en situation d'illettrisme par les services de proximité, le CRI organise et pilote de la mise en œuvre de :

- programmes annuels de sensibilisation, avec propositions de contenus sur la base du modèle type (annexe n°1) adaptées aux réalités professionnels des acteurs et un calendrier de réalisation ;
- programmes annuels de professionnalisation des acteurs (même principe que supra) et un calendrier de réalisation.

Le Chargé de mission régional, ses partenaires institutionnels (et financeurs du CRI) et le CRI définiront ensemble les réseaux d'acteurs à sensibiliser et à former.

- **Une mise en réseau des acteurs**

Pour la mise en réseau des acteurs de la Lcl, le CRI pourra **animer des groupes thématiques de travail ou de réflexion** inscrits dans le plan régional d'action. Cette mise en réseau permettra également de capitaliser les ressources et favoriser les échanges de pratiques à travers l'organisation de colloques, de séminaires (ou toutes autres modalités de capitalisation).

- **Un rôle de conseil**

Par son expertise, le CRI apportera une aide individualisée :

- au montage de projets (appui aux bénévoles et formateurs, aux associations, aux organismes de formation et aux diverses institutions) ;
- à la mise en œuvre de dispositifs de lutte contre l'illettrisme auprès des financeurs et institutions en charge de ces dispositifs.

3.3 Une mission de capitalisation et de diffusion des ressources documentaires et pédagogiques

Cette mission s'entend par la **constitution et l'actualisation d'un fonds documentaire régional disponible et accessible aux acteurs de la LCI**. Il appartient au CRI de diversifier les ouvrages, outils et supports pédagogiques pour constituer ce fonds régional :

- des ouvrages généraux et spécifiques
- des études, actes de colloques et de séminaires
- des méthodes et outils pédagogiques
- des revues

Chaque CRI constituera une **banque de données des ressources disponibles** dans ses locaux et/ou accessible à distance. Pour mener à bien cette mission de documentation, le CRI devra développer une **activité de veille permanente**.

Pour la mise en œuvre de ces missions, le Centre Ressources Illettrisme mobilisera les moyens consentis par ses financeurs pour l'acquisition d'un fonds documentaire, la réalisation de projets liés à ses missions et pour le développement des compétences requises par son personnel afin de garantir la qualité du service rendu.

Les modalités pratiques de mise en œuvre au niveau régional de ce présent canevas feront l'objet d'une contractualisation avec les différents financeurs en adéquation avec le plan régional d'action.

4 . ANIMATION ANLCI DES CRI

Avec le CMR :

Les missions d'intérêt général définies par le présent document font l'objet d'une concertation entre le Chargé de mission régional, le Centre Ressources Illettrisme et les différents financeurs les inscrivant dans le cadre du plan régional d'action animé par le chargé de mission.

Le Centre Ressources Illettrisme et le Chargé de Mission ANLCI définiront ensemble leurs modalités de collaboration et le cadrage des missions du (des) CRI en vue de la mise en œuvre de ce plan.

Avec l'Agence :

Les CRI sont représentés par une délégation désignée par le réseau au **Comité consultatif** de l'ANLCI ; il appartient à chacun de permettre à cette délégation d'être le relais de l'expression collective.

Afin de mutualiser et de fédérer les expériences développées par les CRI dans le cadre de ces missions, l'ANLCI organisera une rencontre annuelle du réseau à laquelle chaque CRI s'engage à participer.

D'autre part, le réseau est invité à participer aux travaux de l'ANLCI à travers les différents groupes de travail mis en place par l'équipe nationale.

Le CRI pourra, avec l'accord du CMR, faire usage du logo de l'ANLCI accompagné de la mention du Chargé de mission régional

2. Le contexte d'élaboration du plan

La lutte contre l'illettrisme vise l'accès de tous à la lecture, à l'écriture, et aux compétences de base et s'inscrit dans le champ de **la formation tout au long de la vie**.

Le cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, l'écriture et aux compétences de base approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, préconise la mise en place de plans régionaux de lutte contre l'illettrisme.

Ces plans visent à :

- **Donner une cohérence** aux diverses initiatives en matière de lutte contre l'illettrisme ;
- **Optimiser l'efficacité des interventions** en favorisant les partenariats et synergies ;
- **Préciser les engagements** de chacun et établir les priorités d'intervention en fonction des besoins ;
- **Se donner les moyens** de rendre compte des résultats produits.

Le plan régional pour la prévention et la Lutte contre l'Illettrisme de Martinique a pour objectif de préciser des priorités en face des besoins identifiés dans la population.

Il mobilise l'Etat, les collectivités territoriales, le monde économique et la société civile autour d'un diagnostic partagé, d'orientations stratégiques claires et dans le respect des compétences de chacun.

Principes directeurs

- ◆ C'est un levier de l'action publique. Il doit assurer la transversalité de la politique de lutte contre l'illettrisme et conforter le principe de responsabilité partagée.
- ◆ Il traduit les engagements de chacun des partenaires, les rend lisibles et permet de lier les acquis aux perspectives.
- ◆ Il optimise, met en cohérence et en complémentarité des ressources et des initiatives développées par les différents acteurs, dans leur champ de compétence propre.
- ◆ Il vise à impulser et soutenir des dynamiques partenariales et des actions innovantes répondant à des besoins ciblés.
- ◆ Il constitue un outil de concertation pour l'ensemble des acteurs locaux de l'éducation, de la formation, et de l'insertion, et doit permettre à ceux-ci d'avoir une vision partagée sur l'ensemble des actions mises en place.

Principes opérationnels

- ◆ C'est un outil de pilotage et d'organisation décliné en priorités, elles-mêmes traduites en actions. Ce document ne peut répondre de manière exhaustive à l'ensemble des besoins mais **doit définir les priorités régionales** qui s'appuieront sur l'expérience du plan 2005-2007.
- ◆ Il constitue dans son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation, une démarche complexe et dynamique au croisement des politiques publiques relatives à

l'éducation, la formation, l'insertion, l'emploi, la culture, le développement économique et social.

- ◆ Il s'inscrit dans la démarche de déploiement de plans régionaux engagée par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme et s'appuie sur un cadre national de référence. (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme 2003).
- ◆ Il est défini pour une durée de 3 ans.

Politiques publiques associées :

Le plan doit s'établir en cohérence avec les programmes et politiques publiques régionales déjà présents sur le territoire.

- ◆ Contrat de Projet Etat /Région
- ◆ Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle
- ◆ Plan académique de lutte contre l'illettrisme

Supports de référence :

L'élaboration du Plan régional prend appui sur plusieurs éléments fondateurs d'un diagnostic partagé :

- ◆ Le bilan du Plan 2005-2007 – Région Martinique ;
- ◆ Le cadre de référence de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme ;
- ◆ Les chiffres de l'illettrisme en France – INSEE 2004 ;
- ◆ Les chiffres de l'illettrisme en Martinique (INSEE 2006-2007) ;
- ◆ Le travail mené par le Centre Ressources Illettrisme de Martinique : Information sur la lutte contre l'illettrisme, mise en place de groupes de travail et d'échanges de pratiques, programme de professionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, etc. ;
- ◆ Les conclusions de l'atelier 7 des Etats généraux de l'Outre-mer (Région Martinique)
- ◆ Les directives du CIOM du 6 novembre 2009 ;
- ◆ Le travail préparatoire au plan II mené par le groupe de travail collaboratif intégrant les acteurs de la LCI depuis mars 2010.

3. Les textes de référence

La lutte contre l'illettrisme s'appuie sur un cadre législatif et institutionnel étendu :

- ◆ **La loi du 29 juillet 1998** relative à la lutte contre les exclusions érige la lutte contre l'illettrisme en priorité nationale avec inscription au Code du Travail (article 24 de la loi).

Art L900-6 du Code du Travail :

«La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part (...). Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle.»

- ◆ **La création, en 2000, de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme qui a succédé au Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme.**

Créée sous forme de Groupement d'Intérêt Public, l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme a pour but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile pour prévenir et résorber l'illettrisme, d'animer et coordonner sa mise en œuvre. Depuis quelques années, avec l'appui de ses chargés de mission régionaux, elle impulse une dynamique visant à la création de plans régionaux de lutte contre l'illettrisme, prenant support sur le cadre national de référence défini en 2002.

De récents dispositifs encouragent et soutiennent les efforts qui seront entrepris pour une prise en compte de l'illettrisme dans les processus d'insertion et d'évolution professionnelle, notamment dans les domaines de l'emploi et de la formation.

- ◆ **Loi du 5 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie.**

Création du Droit Individuel à la Formation et mise en place de périodes de professionnalisation. Ces deux nouveaux dispositifs peuvent devenir des leviers significatifs, portés par un nouvel article 934-2 du Code du Travail qui invite les branches professionnelles à prévoir des actions de formation au profit des salariés qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Ces dispositifs demeurent complémentaires aux actions de formation de base inscrites dans les plans de formation des entreprises.

- ◆ **Loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.**

Le volet emploi de la loi, a créé notamment des Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et Contrats d'Avenir qui touchent prioritairement des demandeurs d'emploi longue durée ou allocataires de minima sociaux. Au travers de ces nouveaux dispositifs, sont renforcés les engagements de l'employeur en matière de formation des salariés visés par ces contrats.

- **Loi de mars 2006, pour l'égalité des chances et la création de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité.**

Cela répond à une volonté d'accroître la présence de l'Etat dans les quartiers sensibles. Cette agence aura également vocation à mettre en place des actions en direction des publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sur l'ensemble du territoire national, et devrait concourir à la lutte contre les discriminations, à l'intégration des populations immigrées et à la lutte contre l'illettrisme.

- **Relevé de décision du Conseil interministériel de l'Outre mer en date du 6 novembre 2009**

Atelier 7 : égalité des chances – promotion de la diversité – insertion des jeunes

- Créer une fondation d'entreprise pour accompagner les parcours d'excellence de jeunes Martiniquais.
- Nommer un sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse, chargé d'une part de coordonner les acteurs œuvrant en faveur des jeunes, en agissant avec les moyens liés aux dispositifs contractualisés de politique de la ville et d'autre part de rendre plus efficaces les politiques publiques dédiées à la lutte contre l'illettrisme, l'insertion sociale et l'égalité des chances.
- Réduire l'illettrisme estimé à 14% de la population totale en Martinique ; un plan d'action sera lancé, sur la base d'un diagnostic territorial, conduisant à un plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme comprenant trois axes :
 - diagnostic et gouvernance ;
 - prévention pour tous les publics ;
 - mesures spécifiques en direction des jeunes et des adultes.

Ce plan fixera comme objectif de réduire de moitié en cinq ans l'écart entre la métropole et l'outre-mer.

4. Quelques définitions

Illettrisme, analphabétisme et français langue étrangère :

Pour agir efficacement, il faut se mettre d'accord sur les terminologies et pour bien comprendre la réalité des situations des personnes, et pour trouver des solutions appropriées, il faut disposer de définitions simples et claires.

- **L'illettrisme** se définit comme la situation des personnes qui, ayant été scolarisées au moins 5 ans en France n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, qui sont les compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit donc pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, et avec les formations de base dans le cadre d'une politique de lutte contre l'illettrisme.
- **L'analphabétisme** se définit comme la situation des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'intégrer un dispositif d'apprentissage.
- Enfin, le "**Français langue étrangère**" ou **FLE** concerne les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, il s'agit donc de les mettre en situation d'apprentissage de cette nouvelle langue.

Cette typologie est fondamentale et à retenir pour une compréhension, in fine, de la problématique générale de l'illettrisme et de celle spécifique à la Martinique.

Politique de lutte contre l'illettrisme (Cadre national de référence) :

La politique de lutte contre l'illettrisme a pour but de garantir le droit d'accès de tous les citoyens aux premiers niveaux des compétences de base.

Autour du noyau traditionnel, qui regroupe les compétences linguistiques (communication orale, lecture et écriture) ainsi que les compétences en mathématiques et les compétences cognitives (raisonnement logique, repérage dans l'espace et dans le temps, capacité à apprendre...), apparaissent d'autres compétences de base dont l'importance croît avec les évolutions de la société ; citons : "les compétences en technologies de l'information, les langues étrangères, la culture technologique, l'esprit d'entreprise et les aptitudes sociales". Les capacités à communiquer, à coopérer et à résoudre des problèmes sont très présentes dans toutes les réflexions engagées aujourd'hui.

Le développement de ces compétences est étroitement relié à la mobilisation d'aptitudes telles que la motivation, l'engagement, la confiance en soi, l'ouverture aux autres et l'autonomie. Ce sont des leviers essentiels, constitutifs de l'identité, du bien-être et de la capacité à agir. Ces aptitudes se développent pas à pas dans les activités quotidiennes, sociales, professionnelles et s'enrichissent tout particulièrement, à travers les activités culturelles qui offrent un terrain privilégié d'expression, de formation du jugement critique, de dialogue et de rencontre. Développement des compétences de base et enrichissement culturel vont de pair.

Compétences clés :

La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 définit les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie dont la maîtrise comme : « un socle de base pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ».

Les compétences clés se définissent donc comme les compétences nécessaires à tout individu pour son épanouissement, son développement personnel, l'exercice d'une citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi».

Sont retenus 8 principaux domaines :

- Communication dans la langue maternelle,
- Communication en langues étrangères,
- Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies,
- Culture numérique,
- Apprendre à apprendre,
- Compétences sociales et civiques,
- Esprit d'initiative et d'entreprise,
- Sensibilité et expression culturelles

5. Chiffres nationaux et régionaux

Deux enquêtes récentes peuvent fournir des informations utiles à la mesure du phénomène :

- **L'enquête Nationale Information Vie Quotidienne conduite en 2004** par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques avec la participation de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.
- **L'enquête Régionale Information Vie Quotidienne conduite en 2006-2007** par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques de la Martinique avec la participation de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

Par ailleurs, en matière de repérage, nous pouvons nous appuyer sur les chiffres produits par les partenaires locaux et en particulier, par le **Centre du Service National**.

Les éléments d'état des lieux sont les suivants :

Si dans l'hexagone :

- 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans et ayant été scolarisée en France peut être considérée en situation d'illettrisme.
- 57 % d'entre elles ont un emploi.
- 11 % d'entre elles sont au chômage, et 8 % se déclarent au foyer.
- Plus de la moitié d'entre elles ont plus de 45 ans.

En Martinique :

Selon l'enquête IVQ (INSEE) réalisée en 2006-2007 :

- **14% des martiniquais sont concernés**
- **soit environ 40.000 personnes en 2006**

1° Les scolaires :

- 73 % des élèves de CM2 ont des résultats acceptables ou satisfaisants (63 %, en Martinique).
- 20 % ont des acquis fragiles (26 % en Martinique).
- 7 % connaissent des difficultés sévères ou très sévères (11 % en Martinique)

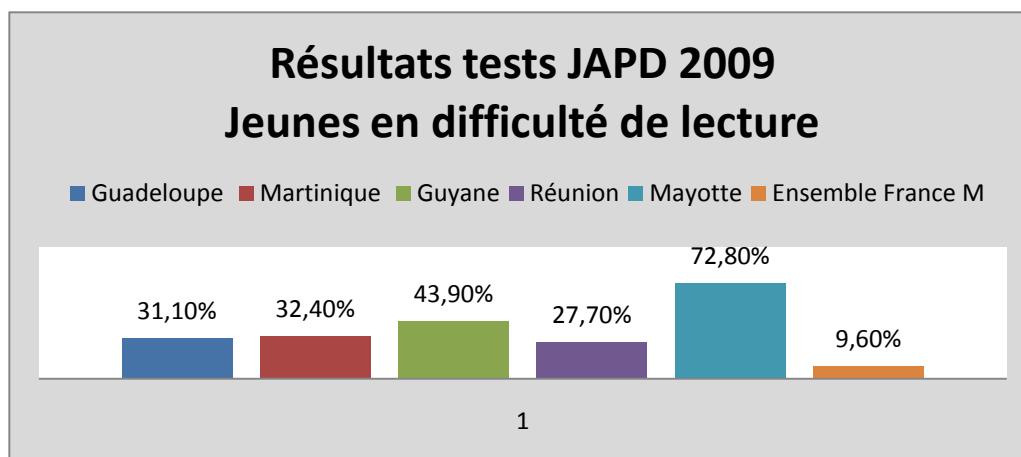
On observe, par ailleurs, un tassement des performances du CE1 au CM2 – et ce, tant dans la France entière que dans notre académie.

Les chiffres de la JAPD de 2009 concourent à assombrir, s'il en était besoin, ce tableau de données convergentes – symptomatique d'un problème qu'il faut accepter désormais de considérer avec la plus grande attention :

- 4,50% de jeunes de 17 ans en situation d'illettrisme dans l'hexagone
- 16,60% en Martinique

2° Les jeunes :

Les chiffres de la JAPD, publiés pour la première fois en **2009** jettent un nouvel éclairage sur la situation des jeunes martiniquais, qui, pour 32,4 % sont repérés **en difficulté à l'écrit**. **Même si, seuls 10 % d'entre eux environ sont déclarés en situation d'illettrisme.**



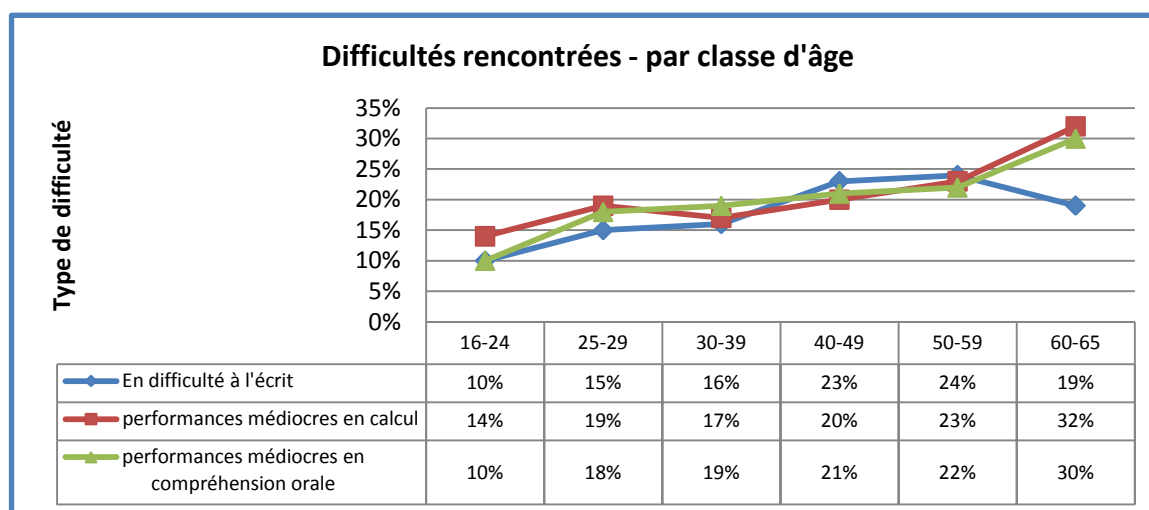
3° Les adultes :

- 21 % des hommes et 19 % des femmes sont **en difficulté à l'écrit**
- 17 % des hommes et 22 % des femmes ont des performances médiocres en calcul
- 17% des hommes et 21 % des femmes ont des performances médiocres en compréhension orale

Ceci, sachant que pour ce qui est des classes d'âge, les populations jeunes sont globalement moins en difficulté que les populations âgées.

Les personnes les plus en difficulté ont **plus de 40 ans**.

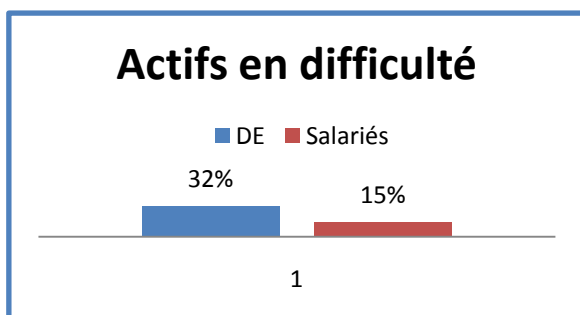
La population étant vieillissante, le fort pourcentage de personnes âgées démultiplie le nombre de personnes concernées et par conséquent, le besoin à satisfaire.



4° Les actifs :

Enfin, s'intéressant aux actifs, il apparaît que Selon l'INSEE :

- parmi les personnes dans l'emploi, 15% sont en difficulté avec l'écrit et 10 %, réellement, en situation d'illettrisme
- parmi les demandeurs d'emploi, 32 % sont en difficulté, alors que l'offre de formation les concernant s'est établie à 430 places en 2000



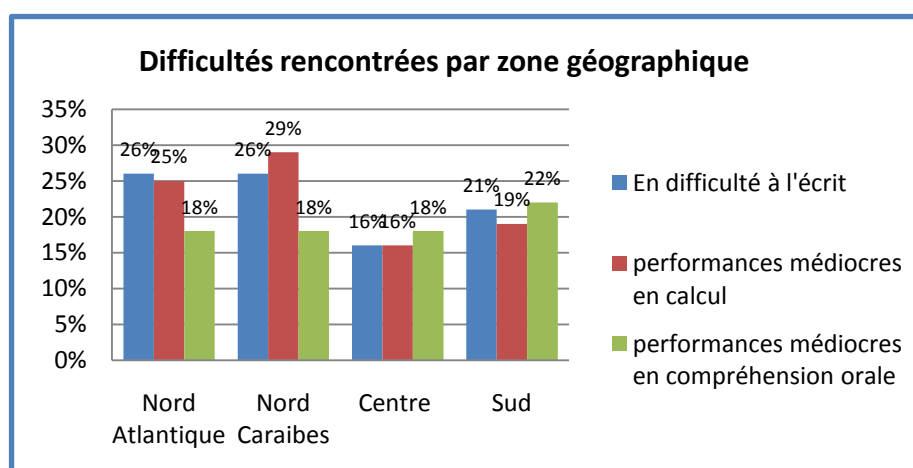
Le repérage des adultes reste difficile à réaliser car ils mettent en place différentes stratégies de contournement, craignant d'être stigmatisés et mis à l'écart. Pourtant, ils ont réussi à construire des compétences sans avoir recours à l'écrit. C'est sur ce patrimoine de compétences qu'il faut s'appuyer pour leur redonner confiance et qu'ils osent prendre le risque de renouer avec les apprentissages.

Selon l'INSEE, toujours, pour toutes ces personnes, les difficultés connues dans l'enfance impactent par la suite la vie professionnelle de l'adulte, par exemple, plus du quart des adultes en difficulté avec l'écrit, en Martinique, ont de faibles revenus. L'illettrisme est donc un facteur de paupérisation.

Plus encore, certains salariés en situation d'illettrisme s'exposent à des risques professionnels par l'absence de compréhension des consignes (consignes de sécurité, consignes d'épandage ou encore posologies) dans certains secteurs d'activité.

5° Les territoires :

Si l'on aborde la question des territoires, il devient alors évident que le territoire Nord comprenant à la fois le Nord Caraïbes et le Nord Atlantique reste le plus en difficulté. L'éloignement et la ruralité agissant comme des facteurs aggravants.



Pour faire face à cette situation, et proposer des mesures adaptées, il est important de tenir compte dans l'élaboration de la démarche des éléments suivants :

- **Les difficultés à l'écrit apparaissent dès l'école primaire. Des redoublements multiples en sont le signe précurseur.**

- **Le niveau d'études des parents** apparaît lui aussi comme un **facteur déterminant** (par exemple, ils peuvent influencer sur les habitudes de lecture).
- **L'impact des conditions de vie est important** : si l'usage du créole n'est pas repéré comme un handicap, le fait d'avoir connu une situation familiale difficile dans son enfance en est un : difficultés matérielles, famille très nombreuse concentrée dans un petit logement, etc....

6. Bilan du plan 2005-2007

La Martinique s'est dotée en 2005 d'un plan d'action régional. Celui-ci s'est inscrit dans une logique d'optimisation, de mise en cohérence et en complémentarité des ressources et des initiatives développées par les différents acteurs, dans leur champ de compétence propre.

Il avait pour objectif de permettre aux personnes en difficulté, un plus large accès à la maîtrise de l'écrit et aux compétences de base.

Les priorités stratégiques de ce premier plan étaient les suivantes :

- Favoriser la maîtrise de la langue en renforçant les conditions favorables aux apprentissages
- Renforcer la prise en compte de l'illettrisme dans les actions d'accompagnement et d'insertion destinées aux jeunes
- Mettre à la portée de tous les compétences nécessaires à la vie courante, l'accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle
- Permettre aux personnes âgées de préserver ou de réactiver leur capital de savoir et de maintenir leur autonomie
- Améliorer les compétences de base des salariés dans le cadre de la formation continue

En raison du contexte, à savoir :

- la vacance du poste de Chargé de mission régionale Illettrisme, de juillet 2008 à septembre 2010, il est à noter que les différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme, s'ils ont continué à œuvrer, l'ont fait sans coordination régionale et sans impulsion particulière.

L'état des lieux, que nous avons établi en 2010, a porté essentiellement sur :

- la période 2005-2007 correspondant à la mise en œuvre du plan
- la période 2008-2009, durant laquelle les différents acteurs ont œuvré de manière autonome.

Nous avons ajouté à cet état des lieux, un volet « perspectives » afin de recenser les actions programmées sur la période 2010-2012, ceci, en vue de l'élaboration du prochain plan.

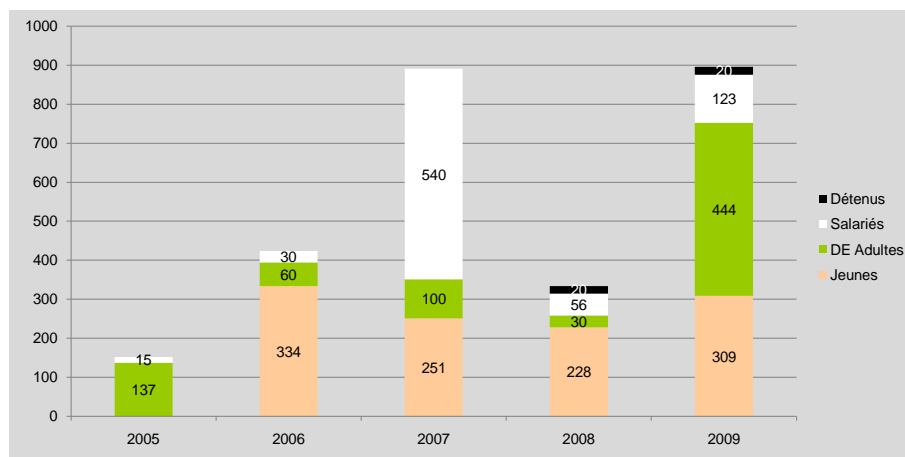
Il s'est articulé autour **d'objectifs concertés** dans chacun des champs que recouvre la lutte contre l'illettrisme, selon les grands axes définis par le cadre national de référence de l'ANLCI :

- Les actions de prévention
- Les actions en direction des enfants et des jeunes de plus de 16 ans
- Les actions en direction des adultes et les personnes âgées
- Les actions en direction des salariés et des entreprises
- Les actions transversales

Un bilan, ayant été réalisé début 2010, fait apparaître les éléments suivants :

- **Repérage :**
 - ✓ Un repérage des jeunes organisé bien que nécessitant des améliorations pour l'organisation des suites de parcours
 - ✓ Une absence de dispositif de repérage des adultes
- **Prévention :**
 - ✓ Un foisonnement d'initiatives
 - ✓ Une absence de coordination des actions
 - ✓ Une absence de maillage territorial
 - ✓ Une difficulté
- **Formation :**
 - ✓ Un dispositif de sensibilisation des entreprises limité à un secteur d'activité
 - ✓ Une offre de formation de bonne qualité mais centralisée sur le territoire centre
 - ✓ Une absence de maillage territorial mise à part pour les D.E.
 - ✓

Formations par type de public



☛ **Les résultats obtenus, ont mis en évidence la nécessité :**

En termes politiques :

- ✓ D'articuler les dispositifs de prévention et de lutte contre l'illettrisme ;
- ✓ D'articuler les politiques et plans des différents acteurs.

En termes de public :

- ✓ De cibler, prioritairement, le public jeune ainsi que les personnes en situation d'exclusion ;
- ✓ D'intégrer dans le dispositif « jeunes » la thématique du décrochage scolaire ;
- ✓ De privilégier le territoire Nord.

En termes d'action :

- ✓ De renforcer les effets de l'accompagnement post JAPD ;
- ✓ De mettre en place un dispositif de repérage pour les adultes ;
- ✓ De former les intervenants en capacité d'assurer le repérage

7. Repères méthodologiques

Le Comité de Pilotage régional, s'étant réuni le 20 septembre 2010, a mandaté la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme en la personne de Mme Myriam Saingré, Chargée de mission régionale pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme, pour la préparation et la coordination de la démarche d'élaboration du plan, l'animation des commissions, la capitalisation des travaux et la rédaction du plan.

1. Préparation du schéma d'élaboration (octobre à décembre 2010)

La mission régionale s'est appuyée sur un comité technique pour définir les cadres de l'élaboration du plan, sachant que les axes et le choix des orientations prioritaires étaient précisés dans le projet de circulaire du Ministère de l'Outre-mer pour l'élaboration des plans régionaux.

Souhaitant s'inscrire dans ce cadre, la mission régionale a proposé que les acteurs de la lutte contre l'illettrisme se réunissent dans le cadre d'une organisation en groupes de travail, portant sur 4 thématiques :

- La prévention de l'illettrisme, atelier animé par l'Education Nationale,
- L'accompagnement des 16-25ans, atelier animé par Pôle emploi,
- Les adultes et le monde du travail, atelier animé par la Mission régionale,
- Les mesures transversales, devenu « appui aux acteurs », animé par le Centre Ressources Illettrisme.

Au préalable, les animateurs ont bénéficié d'une formation méthodologique à l'élaboration de plan régionaux qui a été assurée par M. Victor VAUGIRARD, rapporteur général des Etats généraux de l'Outre-mer, sur la base d'une méthodologie élaborée par l'ANLCI.

Au vu du diagnostic réalisé, les groupes de travail se sont fixé des champs de réflexion, en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ceux-ci se décomposaient comme suit :

☛ Groupe de travail « Prévention de l'illettrisme »

- Permettre à chaque élève de maîtriser les automatismes de la lecture
- Communiquer aux enfants le goût de la lecture
- Leur garantir l'accès au livre
- Renforcer le lien entre les familles et l'école dans le cadre d'actions de soutien à la parentalité
- Développer les politiques de réussite éducative
- Renforcer l'accompagnement éducatif dans le cadre d'activités péri et extra scolaire
- Prévenir le décrochage scolaire

☛ Groupe de travail « Accompagnement des 16-25ans »

- Harmoniser les outils de repérage et de positionnement
- Favoriser un repérage précoce des jeunes en difficulté pour mettre en œuvre au plus tôt des actions correctives
- Renforcer/développer l'offre de remédiation pour faciliter l'insertion
- Adapter l'offre de formation au public jeune en utilisant des technologies adaptées

☛ Groupe de travail « Savoirs de base et monde du travail »

- Harmoniser les pratiques de repérage et de positionnement,
- Mettre en place un dispositif de repérage des adultes et d'accompagnement à l'entrée en formation
- Renforcement des réseaux d'offre de formation
- Développer l'offre de formation à destination des salariés (droit privé et collectivités territoriales)
- Développer l'accès à la formation de base pour les demandeurs d'emploi
- Sensibiliser les acteurs de l'entreprise
- Expérimenter sur l'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience pour les publics en difficulté

☛ Groupe de travail « Appui aux acteurs »

- Harmoniser les pratiques de repérage et de positionnement
- Disposer de chiffres actualisés
- Communiquer sur l'accès à la formation pour l'acquisition des savoirs de base
- Assurer la professionnalisation des acteurs
- Assurer le financement des mesures
- Mesurer

2. **Élaboration du plan** (Janvier à avril 2011)

Le comité technique a encadré le processus d'élaboration avec pour mission de :

- Veiller au respect des orientations prises et à la cohérence globale du projet,
- Valider avant présentation au Comité de pilotage le chapitre consacré à la Gouvernance

Un certain nombre de rencontres institutionnelles se sont déroulées dans la même période. Elles ont réuni des acteurs institutionnels, économiques, de l'insertion, de l'emploi, de la formation, ayant rôle et compétences dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, avec pour mission de :

- Valider leur implication dans le plan régional par la réalisation d'une ou plusieurs « fiche-action »
- Négocier les budgets alloués aux actions proposées
- Trouver de nouvelles pistes de financement

La réunion du Comité technique en date du 12 avril 2011 a permis d'entériner :

- Les orientations prioritaires et des objectifs stratégiques du plan
- Les modalités de gouvernance
- Le calendrier de mise en œuvre

3. **Validation**

L'adoption du plan régional est prévue lors du Comité de Pilotage restreint du 18 mai 2011.

PARTIE 2 : ENJEUX ET ORIENTATIONS DU PLAN

Conçu comme un outil de conduite de projet à la disposition des décideurs et des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, **le plan régional est construit autour de quatre grands axes**. Il bénéficie par ailleurs de l'appui méthodologique et technique de l'ANLCI.

Partenariat ANLCI :

Il est présenté ci-après dans le cadre d'une fiche action spécifique.

Axes d'intervention :

Cette partie détaille les **4 axes d'intervention** du plan.

Ceux-ci s'articulent sur les orientations prioritaires déclinées en objectifs stratégiques qui constituent l'échelon de mise en œuvre opérationnelle du plan.

Axe 1 : Gouvernance, animation et appui aux acteurs :

Animer le dispositif, développer un cadre de référence partagé, optimiser et mutualiser les ressources, professionnaliser les intervenants

Axe 2 : Prévention de l'illettrisme :

Favoriser l'accès à l'écrit sur l'ensemble du parcours du jeune public, renforcer et coordonner la prévention des risques d'illettrisme de la petite enfance à l'adolescence, développer les compétences parentales nécessaires à l'acquisition des compétences de base

Axe 3 : Accompagnement des 16-25 ans

Identifier les situations et les besoins, proposer des solutions adaptées au public

Axe 4 : Accès des adultes aux savoirs de base et intégration dans le monde du travail

Améliorer la sensibilisation et le repérage, renforcer l'accompagnement des personnes, adapter et démultiplier l'offre de formation

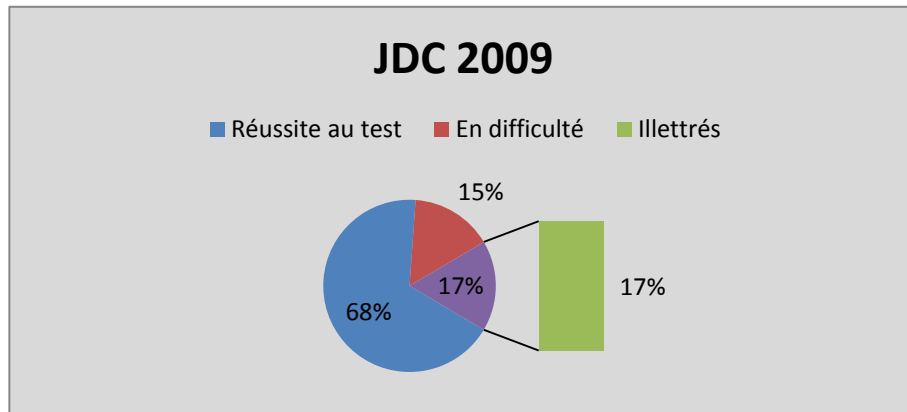
Pour chacun de ces axes, un diagnostic AFOM a été réalisé :

Etude des forces	Les forces sont les aspects positifs internes sous contrôle des parties prenantes au Plan régional de LCI, et sur lesquels on peut s'appuyer pour bâtir dans le futur.
Etude des faiblesses	Par opposition aux forces, les faiblesses sont les aspects négatifs internes mais qui sont également sous contrôle des parties prenantes au Plan régional de LCI et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent.
Etude des opportunités	Les opportunités sont les possibilités extérieures positives, dont on peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles. Elles se développent hors du champ d'influence des parties prenantes au Plan régional de LCI ou à la marge.
Etude des menaces	Les menaces sont les problèmes, obstacles ou limitations extérieures, qui peuvent empêcher ou limiter le développement de la lutte contre l'illettrisme, situés le plus souvent hors du champ d'influence des parties prenantes au Plan régional de LCI ou à la marge.

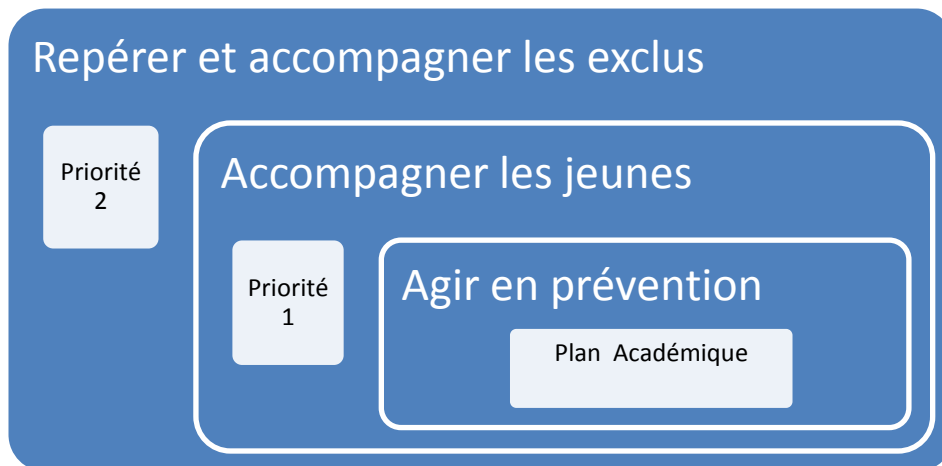
Par ailleurs, au vu du projet de circulaire élaboré par le Ministère de l'Outre-mer en vue de la mise en œuvre des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme, les recommandations du Ministère ont été intégrées dans les différents axes du plan régional de Martinique :

Axes	Demandes du CIOM	Intégration	Action
Diagnostic et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Objectiver le taux d'illettrisme en outre mer pour fonder le travail partenarial • Organiser la coordination et le pilotage du plan triennal de prévention et de lutte contre l'illettrisme et formaliser des COM 	Axe 1 Axe 1	Etudes dont IVQ Animation régionale et plateformes CPRDFP
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions en faveur de la petite enfance avant la scolarisation • Permettre la socialisation en milieu francophone des enfants de 2 et 3 ans à travers des jardins d'éveil • Poursuivre les efforts en matière de scolarisation des enfants de 3 ans • Développer les programmes d'actions éducatives familiales (écoles des parents) • Développer les centres de découverte sur les pratiques de lecture et d'écriture • Extension des dispositifs existants de l'EN en direction des élèves en difficulté 	Axe 2 Axe 2 Axe 2 Axe 2 Axe 2 Axe 2	Animations autour du livre dans les lieux d'accueil Jardins d'éveil Ateliers pré et post nataux Accompagnement parental Contrats territoire lecture, Animations Bibli. Municipales Plan Académique Milieu associatif
Mesures spécifiques en direction des jeunes et des adultes	<ul style="list-style-type: none"> • Salariés : généraliser les unités de formation de base en milieu de travail • Publics en insertion : ACC • Autres publics : en fonction du diagnostic local, proposition de mesures pour des publics ni demandeurs d'emploi, ni en situation d'emploi 	Axe 4 Axe 3 et 4	Entreprises /OPCA dont 1001 lettres ACC

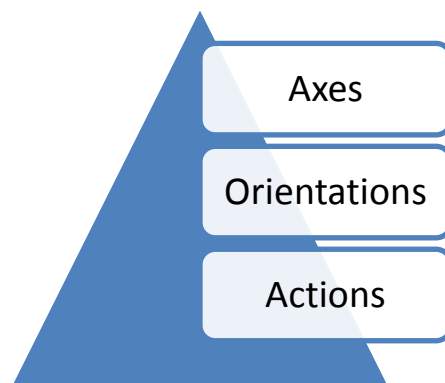
Au vu de l'état des lieux et du diagnostic de terrain, différentes priorités ont été retenues, notamment au vu de l'évolution sur 2009 des chiffres de la JDC :



Les priorités sont donc les suivantes :



Le plan stratégique se décline en :



La mise en œuvre des objectifs stratégiques est encadrée par un pilote et un calendrier de mise en œuvre. Ceux-ci sont précisés dans les fiches-actions qui constituent la contractualisation de l'engagement des partenaires du plan.

Pilotage, animation, suivi et évaluation du plan : La gouvernance

Ce chapitre propose des modalités de contractualisation pour faire vivre la stratégie et les actions de lutte contre l'illettrisme en Martinique telles que définies dans le plan régional.

Par ailleurs, il propose la mise en place de plates-formes d'appui au dispositif.

AXE 1
Gouvernance, animation et appui aux acteurs

DIAGNOSTIC DES MESURES TRANSVERSALES

Etude des forces	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un dispositif de formation de formateurs mis en œuvre depuis plusieurs années et animé par le Centre Ressources Illettrisme • Existence de possibilités de financement
Etude des faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de centralisation de l'information sur l'offre de formation disponible • Pas de dispositif central d'information et d'accompagnement vers la formation • Peu ou pas de communication sur l'illettrisme
Etude des opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • CIOM : volonté gouvernementale affichée de lutter contre l'illettrisme • Collecte de données - Statistiques et mesure : décision du MOM : prise en charge d'une nouvelle enquête INSEE sur 2012 pour la mesure du taux d'illettrisme • <i>CIOM : mise en place d'une cartographie de la scolarité des enfants de 3 ans</i> • Financement : Existence de fondations implantées en Martinique et tournées vers la lutte contre l'illettrisme - Intervention possible de la Caisse des Dépôts et Consignations sur certains actins.
Etude des menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Financements en diminution

Propositions d'actions
GRUPE ACTIONS TRANSVERSALES

Synthèse des réunions du groupe de travail

Thématique	Constat	Objectifs	Acteur
Statistiques	Les chiffres sont trop anciens	<ul style="list-style-type: none"> Renouveler l'enquête INSEE pour permettre de mesurer l'évolution des différents taux Prévoir la possibilité de faire des extractions Repérer les disparités par zone géographique : être au plus près des réalités des territoires 	INSEE
	Les éléments de mesure sont disparates	<ul style="list-style-type: none"> Développer un cadre de référence partagé (viser l'adoption du cadre ANLCI sur le classement des difficultés) 	CRI
	Certains secteurs d'activité seraient plus touchés que d'autres – ils nécessiteraient des actions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des études sectorielles pour préparer les actions de formation notamment sur: BTP – SAP – Agriculture – Environnement/propreté – Collectivités (CNFPT) – La Poste 	OREF
Communication	La lutte contre l'illettrisme reste une affaire de spécialistes Le grand public n'a que peu accès à l'information	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser l'information à grande échelle - Cibles : <ol style="list-style-type: none"> Grand public Entreprises Favoriser la communication audiovisuelle, culturelle ou bandes dessinées : les contenus des messages seront plus accessibles et compréhensibles par ce type de public <p>Et donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une campagne de communication (utiliser le verbal et le visuel) Prévoir un numéro central d'information (type numéro vert) Utiliser les relais décentralisés (type CCAS) en s'assurant que les points d'information diffusent le même message mettre en place dans les communes des actions de sensibilisation 	CRI
Professionalisation	Un certain nombre de compétences sont à développer en termes de sensibilisation au repérage	<p>Les structures concernées sont notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> Des structures d'accueil grand public Des relais associatifs Des entreprises – y compris des entreprises d'insertion par l'activité économique Des organismes de formation <p>Nécessité d'outiller les structures en vue de repérer les publics et de leur proposer l'entrée dans un parcours de formation</p>	CRI
	Un certain nombre de compétences sont à développer en termes de professionnalisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme : appropriation du concept, approche pédagogique, techniques de repérage ...	<p>Mettre en place des actions de professionnalisation à destination des formateurs - dont :</p> <ol style="list-style-type: none"> Techniques de positionnement Développer la compétence « apprendre à apprendre » Analyser et exploiter les référentiels de compétences Construire des situations d'apprentissage contextualisées La boîte à outils du formateur spécialisé dans la lutte contre l'illettrisme 	CRI
Financement	Il n'y a pas de coordination et de centralisation des partenaires finançant des actions de lutte contre l'illettrisme. Un certain nombre de financements sont mobilisés, mais sont dispersés sur des activités connexes.	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de créer un « Dispositif lutte contre l'illettrisme » rassemblant toutes les actions potentielles. Nécessité de définir et formaliser des modalités de financement du « Dispositif lutte contre l'illettrisme » 	CRI

Axe d'intervention 1

Gouvernance, animation et appui aux acteurs

Développer un cadre de référence partagé, optimiser et mutualiser les ressources, professionnaliser les intervenants			
ANIMER - COORDONNER			
1. Assurer l'animation du dispositif – Assurer l'appui aux acteurs	<ol style="list-style-type: none"> Dans le cadre de la mission régionale, organiser des rencontres régulières entre les acteurs, impulser, animer et coordonner les actions territoriales en déclinaison des orientations définies par le plan régional Développer un cadre de référence partagé (culture commune de la lutte contre l'illettrisme) Mutualiser les pratiques et les outils 	MRLCI ANLCI	
2. Assurer la coordination des acteurs de la prévention - Les professionnaliser	<ol style="list-style-type: none"> Mettre en place une plate forme spécifique pour l'animation du dispositif de prévention organiser des rencontres par secteur géographique pour échanger autour des pratiques, mutualiser les pratiques et les outils par domaine Sensibiliser et former les personnels d'accueil spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> • Personnel des crèches • Personnels des accueils type CLSH • Personnels des bibliothèques • Assistantes maternelles • ATSEM 	MRLCI MRLCI CG DJSCS DRAC FEPEM MAIRES/EN	
SENSIBILISER			
3. Sensibiliser les acteurs du repérage, favoriser l'entrée en formation des publics en difficulté	<ol style="list-style-type: none"> Utiliser des relais d'information décentralisés (type CCAS) pour mobiliser les publics vers la formation en s'assurant qu'ils diffusent le même message Sensibiliser et former les acteurs relais du dispositif de formation au repérage des personnes en situation d'illettrisme : <ul style="list-style-type: none"> • Conseillers de Pôle emploi • Acteurs privés : Croix Rouge • Partenaires institutionnels : CAF, CGSS, CCAS, ... • Entreprises : <ul style="list-style-type: none"> ○ Contact entreprises ○ Ville de Fort de France 	MRLCI	
PROFESSIONNALISER			
Professionnaliser les acteurs de la lutte contre	<ol style="list-style-type: none"> Mettre en place un réseau régional de référents illettrisme Assurer un cycle de professionnalisation pour les 	CRI CRI	

<p>l'illettrisme</p> <p>Mutualiser les pratiques et les outils</p>	<p>formateurs du dispositif Accès aux compétences clé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques de positionnement • Développement de la compétence « Apprendre à apprendre » • Analyser et exploiter les référentiels de compétences • Construire des situations d'apprentissage contextualisées <p>3. Acquérir et mettre à disposition des outils pédagogiques – mutualiser les bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat et mutualisation d'outils • Don d'ouvrages pour constitution d'espaces lecture et bibliothèques • Déploiement charte des bonnes pratiques ANLCI 	<p>CRI</p> <p>LA POSTE /CRI</p> <p>ANLCI /CRI</p>	
MESURER			
<p>4. Disposer de chiffres actualisés sur l'évolution de l'illettrisme en Martinique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renouveler l'enquête INSEE 2. Mener des enquêtes sectorielles (BTP – agriculture – services à la personne) 3. Mieux exploiter les résultats de la JAPD 	<p>ANLCI/INSEE OREF</p> <p>CSN</p>	
INFORMER			
<p>5. Informer, communiquer sur la lutte contre l'illettrisme en vue de mobiliser les différents acteurs, partenaires et bénéficiaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une campagne de communication (s'appuyant sur le verbal et le visuel) 2. Mettre en place une plate forme d'information s'appuyant sur un dispositif type numéro vert pour informer et orienter sur l'offre de formation disponible 3. Participer a toute action visant à informer le public 4. Favoriser l'accès à l'information via les TIC (Cap Martinique et AP3) 	<p>CRI</p> <p>CRI</p> <p>CRI/MRLCI MRLCI</p>	
FINANCER			
<p>6. Mobiliser les financements disponibles pour mettre en oeuvre les actions et les projets</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher des financeurs potentiels 2. Définir et formaliser les modalités de financement des actions du dispositif – type : mise en place «groupe financement » ou « conférence des financeurs » - (cf. dispositif VAE) 3. Promouvoir les appels d'offres régionaux et nationaux 4. Accompagner les acteurs au montage de projet et à la recherche de financements 	<p>MRLCI CDC ORANGE</p> <p>MRLCI FEJ Autres</p>	
EVALUER			
<p>8. Assurer le suivi et l'évaluation du dispositif</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer le suivi des réalisations sur la base de la grille nationale ANLCI 2. Evaluer régulièrement les résultats 3. Communiquer sur les résultats 	<p>ANLCI/MRLCI/CRI</p> <p>MRLCI MRLCI</p>	

Axe d'intervention 1
Gouvernance, animation et appui aux acteurs

Fiches action – Orientation 1
ANIMATION-COORDONNER



Axe 1 : Gouvernance – Animation – Appui aux acteurs
Orientation 1 : ANIMER -COORDONNER

Fiche action : 1.1.1

Développer un cadre de référence partagé (viser l'adoption du cadre ANLCI sur le classement des difficultés)

Diagnostic et enjeux	<p>Les éléments de mesure des situations d'illettrisme sont disparates. Les acteurs, bien que volontaires ne sont pas formés. Ils ne disposent pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de références communes de mesure de l'illettrisme - d'outils de positionnement <p>Ils sollicitent pour mener à bien leurs différentes actions dans une coordination partenariale, de disposer d'un cadre de référence commun</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Partager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager les définitions (analphabétisme, illettrisme, compétences clé...) • Distinguer les éléments du socle fonctionnel pour la vie courante • Appréhender le dispositif des « compétences clé » • Connaître le référentiel des compétences clé en situation professionnelle
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration qualitative des actions mises en œuvre • Utilisation par les différents partenaires des outils de lutte contre l'illettrisme
Territoire concerné	Martinique
Public concerné	Professionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion
Contenu et modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de rencontres thématiques • Animation des rencontres • Production d'outils • Appui technique à la mise en œuvre des actions
Productions attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de rencontres thématiques • Réalisation de supports techniques pour les professionnels
Pilote	Mission régionale de lutte contre l'illettrisme
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération du chargé de mission • Frais annexe (matériel, location de salles, interventions externes)
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • AGEFMA : prise en charge de la rémunération du chargé de mission • Préfecture de Martinique : prise en charge des frais annexes • ANLCI : interventions externes spécifiques
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions réalisées • Nombre de participants
Calendrier	Année 2011-2013
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	



Axe 1 : Gouvernance – Animation – Appui aux acteurs
Orientation 1 : ANIMER -COORDONNER

N° Fiche action : 1.1.2

Coordination régionale des actions de prévention

<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>L'enquête régionale Vie Quotidienne de 2006-2007 a fait apparaître un taux d'illettrisme beaucoup trop important chez les jeunes Martiniquais : 16.60% des jeunes de 17 ans. Cette situation, confirmée par les chiffres de la JAPD Outre mer publiés en 2009, a conduit les partenaires consultés à travers l'atelier « Prévention » à formuler la conclusion suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour apporter une réponse au problème de l'illettrisme en Martinique et contribuer à lutter contre le décrochage scolaire une intervention rapide et efficace est nécessaire : il convient d'agir ensemble en amont de la difficulté, dès l'apparition des signes précurseurs, c'est à dire " Prévenir au plus tôt". <p>L'étude des forces et des faiblesses a montré que l'ensemble des acteurs est déjà mobilisé et que les initiatives sont nombreuses. Par contre, certains dispositifs pertinents sont à développer, le maillage de l'ensemble du territoire est à assurer et la communication associée à la mise en cohérence des actions à renforcer. Face à ce dernier constat, les acteurs de la prévention ont mis en évidence la nécessité de renforcer la cohésion et la mise en cohérence des dispositifs et actions qui permettent de renforcer les compétences de base et ainsi d'apporter des solutions aux problèmes générant les situations d'illettrisme.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>Mettre en place une plate forme spécifique pour l'animation du dispositif de prévention pour prendre en compte toutes les dimensions de l'illettrisme, mobiliser les acteurs et assurer la mise en relation de l'ensemble des moyens mis en œuvre sur le territoire.</p> <p>1°) Repérer et accompagner les acteurs de la Prévention afin de leur permettre d'apporter une réponse globale aux problèmes favorisant l'émergence des situations d'illettrisme chez les jeunes.</p> <p>2°) Renforcer la coordination entre les domaines de l'enseignement, de l'éducatif, du culturel et des loisirs, utiliser tous les outils et canaux de communication, pour atteindre les objectifs fixés.</p> <p>3°) Aménager un espace de travail commun réunissant les différents acteurs de la Prévention et créer une dynamique de réseau en faveur des jeunes en difficulté.</p>
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation des acteurs aux réunions de synthèse annuelles (Juin et octobre) ➤ Renforcement de la communication et des liens entre les acteurs par la formalisation du suivi des jeunes en difficulté ➤ Nombre de projets accompagnés et aboutis
<p>Territoire concerné :</p>	<p>L'ensemble de la Martinique</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Acteurs de la Prévention situés en amont et/ou en complémentarité avec le plan académique : communes, Département, Services déconcentrés de l'Etat, Rectorat, Associations</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un état des lieux en terme de besoins /réponses apportées : repérer et analyser les actions menées par les acteurs en liaison avec le projet académique et les projets en cours. 2. Apporter une information sur les dispositifs pertinents à développer en liaison avec les besoins diagnostiqués sur le territoire

	<p>3. Accompagner les porteurs de projets pour favoriser notamment la création des jardins d'éveil, la mise en place des Actions Educatives Familiales : en terme de montage de dossiers et recherche de financements.</p> <p>4. Renforcer la cohérence et la complémentarité entre les dispositifs et projets éducatifs mis en place sur la Martinique pour assurer le maillage de l'ensemble du territoire : mettre en place deux rencontres annuelles des acteurs de la Prévention (courant premier et dernier trimestre) pour échanger, mutualiser, développer pratiques et moyens.</p>
Productions attendues :	<p>→ Apporter une réponse adaptée aux besoins diagnostiqués sur l'ensemble du territoire</p> <p>→ Renforcer les liens entre l'Education Nationale et les autres acteurs de la prévention</p> <p>→ Mettre en place un suivi des jeunes et des familles en difficulté sous forme d'une fiche navette élaborée en concertation</p>
Pilote :	MRLCI, en concertation avec le Délégué « Illettrisme » du Rectorat
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	Etat, Communes, Département, Rectorat, Associations, fondations
Partenaires mobilisables :	Etat- Département- Communes- Education Nationale- Associations
Indicateur de suivi :	<p>Tableau de bord :</p> <p>Nombre de partenaires mobilisés</p> <p>Participation aux réunions de synthèse semestrielles</p> <p>Nombre de projets aboutis</p> <p>Outils de suivis mis en place</p>
Calendrier / Echancier :	2011-2013
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	

Axe d'intervention 1
Gouvernance, animation et appui aux acteurs

Fiches action – Orientation 2
SENSIBILISATION

N° Fiche action : 1.2.1	
Sensibiliser les chefs d'entreprise au repérage	
Diagnostic et enjeux	<p>Selon l'INSEE, en Martinique, parmi les personnes dans l'emploi, 15% sont en difficulté avec l'écrit et 10 %, réellement, en situation d'illettrisme</p> <p>Le repérage des adultes reste difficile à réaliser car ils mettent en place différentes stratégies de contournement, craignant d'être stigmatisés et mis à l'écart.</p> <p>Ces salariés risquent d'être confrontés à des situations mal comprises ou mal interprétées qui peuvent être lourdes de conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, • manque d'autonomie dans l'adaptation aux changements, • risque d'accidents du travail. <p>Or, le plus difficile pour un employeur réside dans le repérage de ces situation, et, afin d'éviter la stigmatisation des personnes, il est préférable de privilégier dans un premier temps l'analyse des situations de travail pour y repérer des « symptômes » d'illettrisme.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	La maîtrise des compétences de base par les salariés représentent pour l'entreprise, des enjeux essentiels, qu'ils soient liés à l'emploi, à la formation, à la gestion des ressources humaines, à la sécurité au travail, à la relation aux usagers, à l'accès à l'information et l'exercice de la citoyenneté, à la maîtrise des coûts économiques et sociaux, ou plus globalement, à la qualité de service.
Résultats attendus	<p>Aussi, Contact Entreprises s'engage dans la lutte contre l'illettrisme en définissant deux orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sensibilisation des employeurs adhérents ou non à Contact Entreprise, • l'information de ces derniers sur l'offre de formation de base existant sur le territoire martiniquais et pouvant répondre aux besoins de ses adhérents.
Territoire concerné	Martinique
Public concerné	Employeurs
Contenu et modalités de mise en œuvre	Mise en place, avec le concours de la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme et la collaboration des OPCA concernés, de rencontres avec les employeurs, afin d'informer, de sensibiliser et de faciliter l'accès à la formation des salariés.
Productions attendues	Sessions d'information des employeurs
Pilote	CONTACT ENTREPRISES
Coût estimatif	
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • MRLCI • OPCA de Martinique
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées • Nombre d'entreprises informées • Accès à la formation des salariés
Calendrier	Année 2011-2013
Autres actions liées	



Axe 1 : Gouvernance – animation
Orientation 2 : Sensibilisation des acteurs

N° Fiche action : 1.2.2

Sensibilisation des acteurs de l'action sociale

Diagnostic et enjeux	<p>L'association des maires de Martinique existe depuis 1948 et elle est affiliée à l'association des maires de France.</p> <p>ses missions sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter aux maires adhérents l'exercice de leur fonction par l'information, la formation et le conseil juridique • Etablir une concertation étroite entre ses adhérents • Permettre aux maires d'échanger leurs expériences et leurs connaissances en développant des liens de solidarité • Offrir une source d'information permanente • Faire remonter leurs doléances auprès des pouvoirs publics.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre des échanges entre la mission régionale de lutte contre l'illettrisme de la Préfecture et les maires • Favoriser les échanges, les partenariats, et la mise en place d'actions
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre le montage d'action type : <ol style="list-style-type: none"> 1. jardins d'éveil en partenariat avec la CAF notamment 2. Formation des ATSEM à la mise en œuvre d'activités autour du livre 3. Repérage des adultes en situation d'illettrisme par le biais des CCAS
Territoire concerné	Martinique
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels municipaux : ATSEM • Agents des CCAS • Autres (jardins d'éveil)
Contenu et modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de rencontres sectorielles avec les maires sur la base de l'organisation en communautés de commune • Accompagnement à la mise en place d'actions de repérage
Productions attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation des agents des CCAS • Actions de formation des ATSEM • Mise en place de jardins d'éveil
Pilote	Association des maires - Municipalités
Coût estimatif – moyens mobilisables	A définir
Partenaires mobilisables	Mission régionale de lutte contre l'illettrisme – Préfecture
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre d'agents formés • Jardins d'éveil créés
Calendrier	2011-2013
Autres actions liées	



Axe 1 : Gouvernance – animation
Orientation 2 : Sensibilisation des acteurs

N° Fiche action : 1.2.3

Informier et sensibiliser les entreprises adhérentes et partenaires du club sur les questions d'illettrisme

<p>Diagnostic enjeux</p>	<p>L'illettrisme est une problématique prépondérante au sein du département (14% de la population martiniquaise est concernée/ source MRLCI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés à identifier et à atteindre les publics concernés (<i>publics demandeurs d'emploi, publics salariés, population au sein des quartiers...</i>) - Une diversité d'acteurs intervient sur ce champ - Des dispositifs, des outils existent, néanmoins ils demeurent encore peu lisibles pour les acteurs, y compris pour les entreprises - Une problématique encore peu quantifiable au sein des entreprises ; une sensibilisation et un accompagnement nécessaires en vue d'inciter ces dernières à intégrer la problématique de l'illettrisme dans la gestion des femmes et des hommes au sein des organisations (approche plus globale). <p>Au regard de ces constats, en sa qualité de fondation d'entreprises, FACE Martinique, propose d'apporter sa contribution en continuant de jouer son rôle d'interface entre le monde économique et les acteurs de l'insertion professionnelle, de la formation et de l'emploi.</p> <p>Par ailleurs, il est important d'aborder cette question en donnant également la parole aux entreprises ; ce qui permet d'identifier les points de blocage, les difficultés en interne mais également de relever les attentes ainsi que les pistes d'accompagnement.</p> <p>Nous rappelons également que FACE Martinique est partenaire sur d'autres dispositifs tels que le PRIPI, aussi un point de vigilance à notre niveau : proposer une démarche cohérente aux entreprises qui soit basée sur une approche plus globale (approche GPEC). A ce titre, un enjeu pour le Club d'Entreprises FACE Martinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer à promouvoir l'égalité de traitement et la diversité en sensibilisant un maximum d'entreprises
<p>Objectifs stratégiques opérationnels</p>	<p>Nous rappelons qu'en fin d'année 2010, avec l'appui des professionnels locaux et du Secrétaire Général de la Charte de la diversité, FACE Martinique a mis en place, <u>le Réseau Egalité et Diversité Martinique</u> : c'est un espace unique d'information, de sensibilisation, de ressources et de formation dédié aux entreprises (<i>mutualisation des compétences</i>).</p> <p>Par ailleurs, depuis la fin de l'année 2010, la mission d'animation régionale des réseaux de parrainage a également été confiée à FACE Martinique par la DIECCTE et l'ACSé.</p> <p>En prenant appui sur ces dispositifs, il s'agit pour FACE Martinique, d'intervenir dans une logique de cohérence, de complémentarité avec les partenaires. Deux objectifs prioritaires sont donc à atteindre dans le cadre de ce plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informier et sensibiliser les entreprises adhérentes et partenaires du club sur les questions d'illettrisme <p>A travers l'intervention de FACE Martinique, il s'agira de créer des passerelles entre les publics demandeurs d'emploi et le monde économique, tout en travaillant sur cette problématique de l'illettrisme.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Faciliter une approche plus globale de la gestion des femmes et des hommes ainsi que des compétences au sein des entreprises (ceci en travaillant en partenariat avec les acteurs tels que l'ARACT, la CCIM qui ont une approche intéressante de la GPEC...).</p>
<p>Territoire concerné</p>	<p>L'intervention de FACE Martinique est à l'échelle départementale.</p> <p><i>Un point de vigilance également à prendre en compte : les questions de mobilité qui pour certains publics, constituent des freins réels dans la démarche d'insertion professionnelle.</i></p>
<p>Public concerné</p>	<p>Dans le cadre de ce plan, les interventions du Club d'Entreprises FACE Martinique sont conduites en direction des entreprises adhérentes et partenaires ; les collaborateurs concernés</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre</p>	<p>Cette première étape incontournable est réalisée dans le cadre du Réseau Egalité et Diversité Martinique.</p> <p>> des ateliers débats avec les entreprises ciblés sur cette thématique sont organisés chaque année en partenariat avec la MRLCI et les OPCA : en moyenne 2 à 3 ateliers par an. Les points suivants sont</p>

	<p>abordés : définition de la problématique, point sur les enjeux sociaux et économiques, le plan de formation...</p> <p>FACE Martinique intervient sur la phase de mobilisation et d'organisation des ateliers. En fonction des points abordés, la Club assure la co animation avec la MRLCI. Par ailleurs, il est également possible que le relais soit assuré directement sur cette première phase d'information par FACE Martinique. Pour ce faire, il est important qu'une formation en amont soit dispensée au référent FACE par la MRLCI (<i>définition de la problématique, outils mobilisables, référents locaux...</i>).</p> <p>> l'identification d'un groupe – pilote d'entreprises (parmi les entreprises adhérentes et partenaires de FACE) qui pourrait tester les outils créés et faire part ainsi, de la pertinence ou non de ces outils par rapport aux réalités économiques et au fonctionnement des entreprises. Ce groupe pilote deviendra également, progressivement, des relais pour leurs « pairs- entreprises ».</p> <p>> un suivi des actions mises en œuvre par les entreprises partenaires et adhérentes. Sur cet axe, FACE Martinique propose de réaliser avec la participation des entreprises, un bilan des actions concrètes menées ; ceci afin d'amorcer une phase de capitalisation et d'essaimage des bonnes pratiques. Ce bilan réalisé annuellement est transmis à la MRL</p>
Productions attendues	<p>En ce qui concerne FACE Martinique, un bilan semestriel et/ou annuel des actions réalisées est partagé au sein des comités techniques et pilotage.</p> <p>Une capitalisation et un essaimage des bonnes pratiques ; des témoignages des entreprises partenaires et adhérentes qui ont réalisé des actions à valeur d'exemple...</p>
Pilote	FACE Martinique
Coût estimatif – moyens mobilisables	Sur les deux axes proposés dans le cadre de ce plan, il est important de faire le lien avec les missions déjà confiées (ou en cours) au Club d'Entreprises FACE Martinique par les partenaires financiers puisqu'il s'agit pour le club et ses entreprises partenaires, de proposer une approche globale et cohérente.
Partenaires mobilisables	Sur l'axe promotion de l'égalité de traitement et de la diversité, les professionnels et les partenaires du Réseau Egalité et Diversité sont associés : ARACT Martinique, CCIM, AGEFIPH, Pôle Emploi, HALDE, Charte de la diversité...
Indicateurs de suivi	<p>> Axe promotion de l'égalité de traitement et de la diversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - nb d'ateliers et contenu mis en place dans le cadre du Réseau Egalité et Diversité Martinique - le groupe pilotes d'entreprises : rôle et actions conduites - nb d'actions concrètes (dans le cadre d'une approche globale de GPEC) ; nb d'actions en faveur de la diversité
Calendrier	2011-2013
Autres actions liées	



Axe 1 : Gouvernance – animation
Orientation 2 : Sensibilisation des acteurs

N° Fiche action : 1.3.4

Sensibilisation des élus et DRH de la fonction publique territoriale

<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Les agents occupant des emplois d'exécution de la FPT sont en grave difficulté dans la maîtrise de l'écrit. Aussi, ce diagnostic peut être fait (référence à l'expérimentation NORD CARAIBES - INFODEC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consignes et procédures ne sont pas toujours comprises et suivies (absence de communication interne) • Difficulté à instaurer une mobilité professionnelle et polyvalence, • Informations ne sont pas correctement transmises ou pas transmises (faute de savoir correctement écrire) • Impossibilité de passer des concours et examens professionnels : évolution de carrière réduite • Manque d'autonomie et prise d'initiative • Distinguer les analphabètes des illettrés (problème de repérage) • Absence d'outils nécessaires au repérage dans les collectivités
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser l' élu à la problématique de l' illettrisme • Faire du responsable RH de la collectivité un relais et un référent « illettrisme » au sein de la collectivité. • Repérer et identifier plus facilement et rapidement les agents isolés • Accompagner les acteurs dans la prise en compte de la problématique « lutte contre l' illettrisme » • Développer et/ou renforcer l' offre de formation en faveur des acteurs (élu, responsable formation, DRH, assistant formation affectés au traitement des dossiers
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Motivation des agents, implication au travail • Autonomie, prise d' initiatives • Professionnalisation (se former, se préparer aux concours/examens) • Repérer les agents par le biais des éventuels entretiens avec l' élu désigné • Faciliter la démarche et l' accès aux agents dits en difficulté vers le référent DRH • Accentuer la prise de conscience des collectivités <p>Mise en place d' un réseau des référents « illettrisme » : échanges et mutualisation des pratiques</p>
<p>Territoire concerné :</p>	<p>Collectivités de Martinique</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Public cible :</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Matinée d' information « savoir repérer les situations d' illettrisme dans la collectivité »</p>
<p>Pilote :</p>	<p>CNFPT</p>
<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :</p>	
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<p>Centre Ressources Illettrisme de l' AGEFMA</p>
<p>Indicateur de suivi :</p>	<p>Indicateurs de suivi : Nombre de personnels formés</p>
<p>Calendrier / Echancier :</p>	<p>Année 2011-2013</p>
<p>Autres actions liées</p>	<p>Actions de reconversion</p>

Axe d'intervention 1
Gouvernance, animation et appui aux acteurs

Fiches action – Orientation 3
PROFESSIONNALISATION

N° Fiche action : 1.3.1

Professionnalisation des personnels de la petite enfance relevant du secteur du particulier employeur

<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Selon l'enquête IVQ (INSEE) réalisée en 2006-2007 : 15% des martiniquais sont concernés par un problème d'illettrisme</p> <p>1° Les scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 73 % des élèves de CM2 ont des résultats acceptables ou satisfaisants (63 %, en Martinique). • 20 % ont des acquis fragiles (26 % en Martinique). • 7 % connaissent des difficultés sévères ou très sévères (11 % en Martinique) <p>2° Les jeunes :</p> <p>Les chiffres de la JAPD, publiés pour la première fois en 2009 jettent un nouvel éclairage sur la situation des jeunes martiniquais, qui , pour 32,4 % sont repérés en difficulté à l'écrit. Même si, seuls 10 % d'entre eux environ sont déclarés en situation d'illettrisme.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>Contribuer à la prévention de l'illettrisme et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre à chaque enfant de maîtriser les automatismes de la lecture, • communiquer aux enfants le goût de la lecture, • leur garantir l'accès aux livres.
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux professionnels d'acquérir des méthodes et outils pour la mise en place d'activités autour du livre en direction des petits • Baisse du taux d'illettrisme chez les jeunes et les adultes
<p>Public concerné :</p>	<p>Assistantes maternelles</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage des professionnels concernés (adresse, tel...) • Recensement de leurs besoins en formation au regard de l'action • Repérage de 2 à 3 organismes de formation ayant une offre de formation sur : la petite enfance, le service à la personne, le secteur sanitaire et social • Accompagnement des organismes de formation avec le soutien de l'institut FEPEM dans la démarche de labellisation • Mise en place de l'offre de formation sur la base du catalogue FEPEM : <ol style="list-style-type: none"> 1. Garde d'enfant de 3 à 10 ans 2. Contes et histoires à raconter 3. Activités péri-scolaires 4. Initiation à l'anglais 5. Autres ...
<p>Pilote :</p>	<p>Institut FEPEM de l'emploi familial</p>
<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :</p>	<p>Moyens financiers : auto financement Institut FEPEM – Branche du particulier employeur</p>
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centre ressources illettrisme et Pôle ingénierie de l'AGEFMA
<p>Indicateur de suivi :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels formés
<p>Calendrier / Echancier :</p>	<p>A partir de 2011</p>
<p>Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :</p>	





Axe 1 : Gouvernance – animation
Orientation 3 : Professionnalisation

N° Fiche action : 1.3.3

Cycle de professionnalisation spécifique pour les formateurs du dispositif « Accès aux compétences Clés »

Diagnostic et enjeux :	<p>La circulaire DGEFP n°2008/01 du 3 janvier 2008 prévoit le remplacement des dispositifs de lutte contre l'illettrisme et le soutien aux APP par le programme « compétences clés ». Celles-ci sont définies par la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 comme « un socle de base pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ». Les compétences clés sont définies en l'occurrence comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte. Les compétences clés sont celles nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi.</p> <p>Le positionnement du Centre Ressource Illettrisme de L'AGEFMA est stratégique puisque sa mission est de professionnaliser et outiller les différents acteurs intervenant dans la lutte contre l'illettrisme et notamment les prestataires conventionnés dans le cadre du dispositif Accès aux Compétences Clés.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • développer une culture partagée de la lutte contre l'illettrisme • définir un langage commun, • harmoniser les pratiques, • mieux se connaître, optimiser le travail en réseau
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du dispositif Accès aux compétences clés • Développement, pour les personnes le plus éloignées de la qualification, du socle commun de compétences clés • Capitalisation des bonnes pratiques
Public concerné :	Prestataires conventionnés dans le cadre du dispositif « Accès aux compétences clés »
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Les modalités de professionnalisation se déclinent en quatre axes :</p> <p>① Un parcours de professionnalisation modulable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Le contexte institutionnel et politique de la lutte contre l'illettrisme • Module 2 : Les techniques de positionnement à l'entrée en formation • Module 3 : Contextualiser les actions de formation • Module 4 : Ingénierie pédagogique pour le développement des compétences clés <p>② Des ateliers d'échange et d'analyse de pratiques : organisation de rencontres thématiques</p> <p>③ Constitution d'un « Boîte à outils » du formateur LCI : mise à disposition d'une palette d'outils pour accompagner les personnes en situation d'illettrisme</p> <p>④ Mise à disposition de ressources documentaires : veille informative du centre ressources illettrisme</p>
Pilote :	Région, Etat, Chargée de mission régionale, Centre ressources Illettrisme
Coût estimatif du projet :	20 000 €
Partenaires mobilisables :	Etat-Région-ANLCI- prestataires de formation externes
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations réalisées • Nombre de formateurs formés
Calendrier / Echéancier :	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de février 2011
Autres actions liées	

	Axe 1 : Gouvernance – animation Orientation 3 : Professionnalisation
N° Fiche action : 1.3.4 Formation de bénévoles aux animations autour du livre	
Diagnostic et enjeux :	<p>L'accès au livre et la transmission du plaisir de lire contribue à ancrer les apprentissages, à développer le goût de lire pour soi, puis pour les autres.</p> <p>Introduire la lecture-plaisir à l'école, en s'appuyant sur les échanges inter générationnels est un atout supplémentaire dans le jeu du « Savoir et aimer lire ».</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<p>Former des bénévoles à intervenir en interclasse pour des animations lectures à voix haute.</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour le public apprenant : maîtriser les techniques de lecture à voix haute. ➤ Pour le jeune public : susciter l'envie de lire
Territoire concerné :	<p>L'ensemble de la Martinique</p>
Public concerné :	<p>Animateurs Centre d'accueil péri scolaires, bénévoles</p>
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Méthode active basée sur la mise en situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ découverte de la littérature de jeunesse ➤ lecture à voix haute ➤ découverte des différentes formes de textes ➤ analyse d'albums, de romans, de contes
Productions attendues :	
Pilote :	<p>Bibliothèque Départementale de prêt (BDP)</p>
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	<p>Acquisitions de livres pour le prêt aux animateurs et aux bénévoles.</p>
Partenaires mobilisables :	<p>FOL</p>
Indicateur de suivi :	<p>Nombre de personnes formées</p> <ul style="list-style-type: none"> •
Calendrier / Echancier :	<p>2011-2013</p>
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	<p>Orientation II 1 : Développer les activités autour du livre dans les structures d'accueil du jeune enfant, favoriser l'éveil du jeune enfant</p> <p>Orientation II 3 : Développement du plaisir de lire</p>

	Axe 1 : Gouvernance – animation Orientation 3 : Professionnalisation
N° Fiche action : 1.3.5 Formation d’animateurs autour du livre	
Diagnostic et enjeux :	<p>L'accès au livre et la transmission du plaisir de lire contribue à ancrer les apprentissages, à développer le goût de lire pour soi, puis pour les autres.</p> <p>La Martinique enregistre un taux d'illettrisme particulièrement élevé. Face à ce constat alarmant, il convient de former des animateurs capables de mettre en place des activités de lecture avec des enfants de la maternelle et du primaire.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<p>Former des bénévoles à intervenir en interclasse pour des animations lectures à voix haute. Cette formation a pour but de former des animateurs capables de mener des animations ludiques et innovantes autour du livre et de la lecture.</p>
Résultats attendus :	<p>Les animateurs doivent être en mesure de transmettre le goût de lire aux enfants et ils doivent inciter ceux-ci à fréquenter, de manière régulière, la bibliothèque.</p>
Territoire concerné :	<p>L'ensemble de la Martinique</p>
Public concerné :	<p>Animateurs Centre d'accueil péri scolaires, bénévoles</p>
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Les Animateurs ont suivi une formation constituée de 7 modules portant sur la littérature de jeunesse, les techniques de lecture à haute voix, la théâtralisation de contes, la maîtrise de la langue, le livre numérique, la conduite de groupe et l'aménagement d'un coin lecture. Les Animateurs sont formés par groupes de 12 à 15.</p>
Productions attendues :	<p>1.</p>
Pilote :	<p>Fédération des Œuvres Laïques</p>
Coût estimatif du projet	<p>6000,00 € par groupe d'animateurs</p>
Partenaires mobilisables :	<p>BDP – Rectorat</p>
Indicateur de suivi :	<p>- Nombre d'animateurs formés</p>
Calendrier / Echancier :	<p>2011-2013</p>
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	<p>Orientation II 1 : Développer les activités autour du livre dans les structures d'accueil du jeune enfant, favoriser l'éveil du jeune enfant</p> <p>Orientation II 3 : Développement du plaisir de lire</p>



Axe 1 : Gouvernance – animation
Orientation 3 : Professionnalisation

N° Fiche action : 1.3.6


Formation des responsables RH et formation des collectivités territoriales

Diagnostic et enjeux :	<p>Diagnostic: Les agents occupant des emplois d'exécution de la FPT sont en grave difficulté dans la maîtrise de l'écrit. Aussi, ce diagnostic peut être fait (référence à l'expérimentation NORD CARAIBES - INFODEC) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Consignes et procédures ne sont pas toujours comprises et suivies (absence de communication interne)• Difficulté à instaurer une mobilité professionnelle et polyvalence,• Informations ne sont pas correctement transmises ou pas transmises (faute de savoir correctement écrire)• Impossibilité de passer des concours et examens professionnels : évolution de carrière réduite• Manque d'autonomie et prise d'initiative• Distinguer les analphabètes des illettrés (problème de repérage)• Absence d'outils nécessaires au repérage dans les collectivités <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation des élus et des DRH• Repérage (accompagnement des collectivités) et formation de base (savoirs fondamentaux de base pour les agents identifiés)
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">• Faire du responsable RH de la collectivité un relais et un référent « illettrisme » au sein de la collectivité.• Repérer et identifier plus facilement et rapidement les agents isolés• Accompagner les acteurs dans la prise en compte de la problématique « lutte contre l'illettrisme »• Développer et/ou renforcer l'offre de formation en faveur des acteurs (élu, responsable formation, DRH, assistant formation affectés au traitement des dossiers)
Résultats attendus :	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none">• Motivation des agents, implication au travail• Autonomie, prise d'initiatives• Professionnalisation (se former, se préparer aux concours/examens)• Repérer les agents par le biais des éventuels entretiens avec l'élu désigné• Faciliter la démarche et l'accès aux agents dits en difficulté vers le référent DRH• Accentuer la prise de conscience des collectivités <p>Productions attendues : Offre catalogue 2011 : savoir repérer les situations d'illettrisme dans sa collectivité</p> <p>Parcours modulaire</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Module 1</u> : illettrisme : de quoi parlons-nous <p>Objectif : acquérir des connaissances sur cette thématique dans le contexte général, local de la FPT</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Module 2</u> : savoir repérer les situations d'illettrisme dans sa collectivité <p>Objectif : obtenir une boîte à outils afin de mieux appréhender cette problématique</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Module 3</u> : accompagnement technique des collectivités par le CNFPT <p>Objectif : définir les modalités d'intervention du CNFPT</p> <p>Mise en place d'un réseau des référents « illettrisme » : échanges et mutualisation des pratiques</p>
Territoire concerné :	Collectivités de Martinique
Public concerné :	Public cible :
Contenu et modalités de	

mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Formation « savoir repérer les situations d'illettrisme dans la collectivité » • Formation modulaire illettrisme
Pilote :	CNFPT
Pilote :	
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	
Partenaires mobilisables :	A définir
Indicateur de suivi :	Nombre de personnels formés
Calendrier / Echancier :	Année 2011-2013
Autres actions liées	Actions de reconversion

Axe d'intervention 1
Gouvernance, animation et appui aux acteurs

Fiches action – Orientation 4
MESURER

 Axe 1 : Gouvernance - animation Orientation 4 : Mesure de l'illettrisme	
N° Fiche action : 1.4.1	
Disposer de chiffres actualisés -Renouveler l'enquête IVQ	
Diagnostic et enjeux :	<p>Actuellement, deux enquêtes peuvent fournir des informations utiles à la mesure de l'illettrisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'enquête Nationale Information Vie Quotidienne conduite en 2004 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques avec la participation de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme. ◆ L'enquête Régionale Information Vie Quotidienne conduite en 2006-2007 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques de la Martinique avec la participation de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme. <p>Le prochain plan va s'étaler sur la période 2011- 2013, il est donc important, pour adapter les actions à réaliser de disposer de chiffres actualisés.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'évolution du phénomène en Martinique • Asseoir le plan 2011-2013 sur des chiffres actualisés • Adapter le dispositif aux besoins repérés
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse du taux d'illettrisme • Atténuation/résorption des difficultés d'accès aux savoirs de base pour les bénéficiaires des actions mises en place dans le cadre du plan
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Tous publics
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation MOM/INSEE pour le renouvellement de l'enquête IVQ sur 2012 sur la base d'indicateurs identiques à l'étude 2006-2007 • Présentation des chiffres en
Productions attendues :	Enquête IVQ
Pilote :	MOM
Coût estimatif du projet – moyens financiers	
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Mission régionale de lutte contre l'illettrisme
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'enquête
Calendrier / Echancier	Année 2012
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	

Axe d'intervention 1
Gouvernance, animation et appui aux acteurs

Fiches action – Orientation 5
INFORMER



Axe 1 : Gouvernance - animation
Orientation 5 : Information

N° Fiche action : 1.5.1

Information du public sur les dispositifs de lutte contre l'illettrisme

<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Selon l'enquête IVQ (INSEE) réalisée en 2006-2007 : 15% des martiniquais sont concernés</p> <p>1° Les scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 73 % des élèves de CM2 ont des résultats acceptables ou satisfaisants (63 %, en Martinique). • 20 % ont des acquis fragiles (26 % en Martinique). • 7 % connaissent des difficultés sévères ou très sévères (11 % en Martinique) <p>2° Les jeunes : Les chiffres de la JAPD, publiés pour la première fois en 2009 jettent un nouvel éclairage sur la situation des jeunes martiniquais, qui, pour 32,4 % sont repérés en difficulté à l'écrit. Même si, seuls 10 % d'entre eux environ sont déclarés en situation d'illettrisme.</p> <p>3° Les adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21 % des hommes et 19 % des femmes sont en difficulté à l'écrit • 17 % des hommes et 22 % des femmes ont des performances médiocres en calcul • 17% des hommes et 21 % des femmes ont des performances médiocres en compréhension orale
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser la communication autour des dispositifs 2. Sensibiliser la population 3. Sensibiliser les personnels des structures d'accueil (insertion et accueil grand public)
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du taux d'entrée en formation ou en parcours de formation • Baisse du taux d'illettrisme chez les jeunes et les adultes
<p>Public concerné</p>	<p>tout public</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place au sein du Centre ressources Illettrisme un numéro vert d'information pour informer le public sur les dispositifs de lutte contre l'illettrisme existants • Consacrer 3 émissions « 300 secondes pour la formation » à l'information du grand public sur le phénomène de l'illettrisme en Martinique et les dispositifs de remédiation existant
<p>Pilote :</p>	<p>CRI</p>
<p>Coût estimatif du projet</p>	<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 émissions : 3 x 9.000 = 27.000 € • Mise en place du numéro vert d'information : 500 € <p>Coût total : 27.500 € - Budget AGEFMA</p>
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mission régionale de lutte contre l'illettrisme
<p>Indicateur de suivi :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appels
<p>Calendrier / Echancier</p>	<p>Année 2011-2013</p>
<p>Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :</p>	

Axe d'intervention 1
Gouvernance, animation et appui aux acteurs

Fiches action – Orientation 6
FINANCER



Axe 1 : Gouvernance – animation
Orientation 6 : Financement

N° Fiche action : 1.6.1

Conférence des financeurs

Diagnostic et enjeux :	<p>La politique régionale en matière de formation professionnelle est une compétence partagée entre l'Etat, la Région, les branches et les partenaires sociaux, qui s'appuient notamment sur le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP). bien que rattaché au droit commun de la formation continue, le champ de la lutte contre l'illettrisme n'apparaît pas distinctement dans les axes de concertation. Il n'y a pas de coordination et de centralisation des partenaires finançant des actions de lutte contre l'illettrisme. Un certain nombre de financements sont mobilisés, mais sont dispersés.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de la lutte contre l'illettrisme une préoccupation partagée entre les financeurs de la formation professionnelle • Inscrire le champ de la lutte contre l'illettrisme dans la programmation des financeurs et des instances de concertation autour de la formation professionnelle : commissions du CCREFP qui débattent du PRDFP, plan d'action des financeurs • Développer une culture commune
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de la problématique de l'illettrisme par les financeurs • Conception d'un volet lutte contre l'illettrisme dans le plan d'action de tous les financeurs • Formalisation des modalités de financement du Dispositif Lutte contre l'illettrisme • Développement des initiatives en matière de lutte contre l'illettrisme dans un contexte maîtrisé par les financeurs
Public concerné :	<p>Région, Etat, OPCA, ADI, Pôle Emploi, CNFPT, Fondations, CAF, branches professionnelles</p>
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Animation de groupes de travail thématiques Organisation d'actions de sensibilisation Réalisation d'un guide du financement LCI</p>
Pilote :	<p>Chargée de mission régionale, Centre ressources Illettrisme</p>
Coût estimatif du projet :	<p>REGION – ETAT – ANLCI- Fondations</p>
Partenaires mobilisables :	<p>Etat-Région-ANLCI- prestataires de formation externes</p>
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre de groupes de travail effectués • Nombre d'actions financées
Calendrier / Echéancier :	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de février 2011
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	



Axe 1 : Gouvernance – animation
Orientation 6 : Financement

N° Fiche action : 1.6.2

Accompagnement à la mise en œuvre de projets en direction des moins de 7 ans

Diagnostic et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • 73 % des élèves de CM2 ont des résultats acceptables ou satisfaisants (63 %, en Martinique). • 20 % ont des acquis fragiles (26 % en Martinique). • 7 % connaissent des difficultés sévères ou très sévères (11 % en Martinique) <p>On observe, par ailleurs, un tassement des performances du CE1 au CM2 – et ce, tant dans la France entière que dans notre académie.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	Afin de renforcer son action dans les quartiers en difficulté, la Caisse des Dépôts a mis en place un nouveau programme consacré à la lecture. L'objectif consiste à donner le goût de lire à de jeunes enfants et réduire ainsi les risques d'échec scolaire précoce.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'accès à la lecture pour les enfants de maternelle • Amélioration des résultats scolaires des élèves de primaire
Territoire concerné	Martinique
Public concerné	Enfants de maternelle et CP
Contenu et modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les projets ont lieu dans la durée (une année scolaire au minimum), ▪ Les projets se déroulent dans des zones urbaines prioritaires pour la Caisse des Dépôts (géographie des zones ANRU, ZUS, quartiers d'habitat social ou zones rurales isolées), ▪ Un travail de sensibilisation est mené en direction des parents, ▪ Le travail se déroule en dehors du temps scolaire, ▪ Les intervenants (bénévoles ou salariés) auprès des enfants sont formés.
Productions attendues	<p>Les projets soutenus par la Caisse des Dépôts aident des enfants socialement et culturellement éloignés de la culture de l'écrit à se familiariser avec la lecture, le livre, la bibliothèque.</p> <p>Ils se focalisent sur les étapes considérées comme charnières dans le développement des enfants, telles le passage de la maternelle au cours préparatoire.</p> <p>L'implication des parents dans la mise en œuvre des projets est primordiale. Leurs compétences éducatives sont ainsi revalorisées et, surtout, les enfants se sentent soutenus</p>
Pilote	CDC
Coût estimatif	
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • MRLCI : validation des dossiers • Partenaires associatifs
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées • Nombre d'enfants concernés
Calendrier	Année 2011-2013 - Le comité de mécénat national se réunit trois fois par an
Autres actions liées	(intitulé et numéro autre fiche) :



Axe 1 : Gouvernance – animation
Orientation 6 : Financement

N° Fiche action : 1.6.3

Accompagnement de projets par la CAF en direction des familles

<p>Diagnostic et enjeux</p>	<p>La politique d'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) recouvre de nombreux domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • petite enfance, • soutien à la fonction parentale, • loisirs et vacances, • logement, • accompagnement social et animation de la vie sociale. <p>Pour la mettre en œuvre, les Caf disposent d'une palette de modalités d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les aides financières individuelles (Afi) versées directement aux familles sous forme de prêts ou de subventions, • le financement de partenaires pour la mise en place de services aux familles (crèches, centre sociaux, etc.) • et les interventions non financières auprès des familles (accompagnement individuel, groupe de paroles, etc.) <p>C'est dans le cadre de ses missions que la CAF Martinique se propose d'intervenir en soutien dans le cadre du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, en particulier, sur le champ de la prévention de l'illettrisme qui recoupe les actions petite enfance et soutien à la fonction parentale de la CAF.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>Accompagner des projets en lien avec les axes d'intervention de la CAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • jardins d'éveil, • Soutien scolaire • Soutien à la parentalité <p>dans le cadre d'une politique favorisant l'accès au livre et à la lecture ainsi que la prévention du phénomène d'illettrisme</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats scolaires des jeunes • Meilleure implication des parents dans la scolarité de leurs enfants
<p>Territoire concerné</p>	<p>Martinique</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Familles (parents et enfants)</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PSU (crèches) – prestation de service unique • PAL : prestation d'animation locale • REAAP : Réseau d'écoute, d'aide et d'accompagnement de parents • Ecole ouverte • CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité • Médiation familiale • LAEP : lieux d'accueil parents/enfants
<p>Productions attendues</p>	<p>Co-financement de projets pouvant élargir sur les financements CAF</p>
<p>Pilote</p>	<p>Caf Martinique</p>
<p>Coût estimatif</p>	
<p>Partenaires mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse des dépôts et consignations, Communes, Education nationale, autres ...
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions réalisées
<p>Calendrier</p>	<p>2011-2013</p>
<p>Autres actions liées</p>	



Axe 1 : Gouvernance – animation
Orientation 6 : Financement

N° Fiche action : 1.6.4

Financement des actions de formation des demandeurs d'emploi

Diagnostic et enjeux :	L'illettrisme touche fortement la Martinique, une enquête menée par l'INSEE en 2007 évalue à 14% la proportion de la population en difficulté grave ou forte à l'écrit. La lutte contre l'illettrisme constitue un enjeu important dans les démarches d'accès à la qualification et à l'emploi des martiniquais.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Répondre aux besoins du territoire en matière de lutte contre l'illettrisme par une offre de formation de proximité favorisant l'accès du plus grand nombre à la formation et notamment à l'apprentissage des savoirs de base nécessaires à toute insertion ou évolution professionnelle et soutenir la professionnalisation des acteurs intervenant dans la lutte contre l'illettrisme.
Résultats attendus :	En fonction des attentes de l'apprenant, de son projet d'insertion professionnelle et des étapes envisagées pour le réaliser, de permettre à celui-ci de développer tout ou partie des compétences clés et d'atteindre un ou plusieurs des objectifs professionnels suivants : <ul style="list-style-type: none"> • accéder à un emploi ; • accéder à un contrat en alternance ; • accéder à un stage de formation qualifiante au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail ; • réussir un concours de la fonction publique ; • obtenir une promotion professionnelle ; • conforter ses compétences parallèlement à un stage de formation qualifiante ; • conforter ses compétences au cours d'un contrat en structure d'insertion par l'activité économique ou d'un contrat aidé.
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Public inscrit à Pôle emploi en démarche d'insertion
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Mise en place d'actions de formation aux savoirs de base et notamment du programme « accès aux compétences clés » qui propose aux publics inscrits dans une démarche d'insertion des prestations individualisées visant cinq des huit compétences clés définies par l'Union Européenne : <ol style="list-style-type: none"> 1. Communication dans la langue maternelle (<i>compréhension et expression écrites</i>) 2. Communication en langues étrangères (<i>Anglais, espagnol</i>) 3. Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies 4. Compétence numérique (<i>bureautique et Internet</i>) 5. Apprendre à apprendre (<i>aptitude à développer ses connaissances et compétences</i>) Mise en place d'actions d'animation, de professionnalisation, d'échanges de pratiques contribuant à la qualité des prestations en faveur de la lutte contre l'illettrisme
Pilote :	DIECCTE – CONSEIL REGIONAL – CONSEIL GENERAL
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	CPER : 5,390 M € Etat : 1,190M € Région : 2 M € Département : 0,5 M€
Partenaires mobilisables :	Europe : 1,7 M € (à titre indicatif)
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes formées • Taux de réussite aux examens professionnels
Calendrier / Echancier :	2011-2013
Autres actions liées	



Axe 1 : Gouvernance – animation
Orientation 6 : Financement

N° Fiche action : 1.6.5

Soutien au dispositif de lutte contre l'illettrisme par le don d'ouvrages

<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Selon l'enquête IVQ (INSEE) réalisée en 2006-2007 : 15% des martiniquais sont concernés</p> <p>1° Les scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 73 % des élèves de CM2 ont des résultats acceptables ou satisfaisants (63 %, en Martinique). • 20 % ont des acquis fragiles (26 % en Martinique). • 7 % connaissent des difficultés sévères ou très sévères (11 % en Martinique) <p>2° Les jeunes : Les chiffres de la JAPD, publiés pour la première fois en 2009 jettent un nouvel éclairage sur la situation des jeunes martiniquais, qui , pour 32,4 % sont repérés en difficulté à l'écrit. Même si, seuls 10 % d'entre eux environ sont déclarés en situation d'illettrisme.</p> <p>3° Les adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21 % des hommes et 19 % des femmes sont en difficulté à l'écrit • 17 % des hommes et 22 % des femmes ont des performances médiocres en calcul • 17% des hommes et 21 % des femmes ont des performances médiocres en compréhension orale
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>Contribuer à la prévention de l'illettrisme et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre à chaque élève de maîtriser les automatismes de la lecture, • communiquer aux enfants le goût de la lecture, • leur garantir l'accès aux livres. <p>S'impliquer dans la lutte contre l'illettrisme en permettant à des publics adultes d'accéder au livre et à la lecture.</p>
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la culture du livre • Baisse du taux d'illettrisme chez les jeunes et les adultes
<p>Public concerné :</p>	<p>tout public</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Céder au Centre Ressources Illettrisme un fonds d'environ 1.000 ouvrages. • Permettre au travers de ce fonds, la création d'un espace livre et lecture au quartier femme du Centre pénitentiaire de Martinique • Participer à des manifestations publiques en tant que mécène et offrir des ouvrages, sur la base du fonds dédié ou sur la base de nouveaux achats
<p>Pilote :</p>	<p>La Poste</p>
<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :</p>	
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centre Ressources Illettrisme de Martinique • Centre pénitentiaire de Ducos • Autres acteurs
<p>Indicateur de suivi :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prêt d'ouvrages à l'espace livre et lecture du CP • Nombre d'ouvrages offerts par le biais du fonds
<p>Calendrier / Echancier :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2011
<p>Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :</p>	

AXE 2
Prévention de l'illettrisme

DIAGNOSTIC DE L'AXE PREVENTION

Etude des forces	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses initiatives en matière de prévention • Pour l'acteur central du dispositif de prévention (Education nationale), nomination d'un correspondant académique pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme
Etude des faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de coordination des actions – pas d'interactions entre les acteurs • Certains dispositifs inexistant sur le territoire : ex : Jardins d'éveil • Méconnaissance des acteurs des dispositifs existants • Dispersion des acteurs
Etude des opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • CIOM : volonté gouvernementale affichée de lutter contre l'illettrisme • Existence d'un plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme • CIOM : possibilités d'expérimentations en partenariat CAF + PMI • FACE : Programme d'accompagnement des femmes dont création d'entreprise : possibilité de partenariat sur la création de jardins d'éveil • CIOM – ANLCI : possibilité de mise en place d'Actions éducatives familiales (partenariat CAF) type « Ecole des parents » • Soutien de la CAF sur la mise en œuvre de dispositifs Petite enfance, Jeunesse et Familles en fonction des attributions de la CAF <p>CIOM : extension des dispositifs existant de l'éducation nationale en faveur des élèves en difficulté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • extension de l'accompagnement éducatif mis en œuvre dans les ZEP à l'ensemble des écoles des académies d'outre mer • recours renforcé au dispositif « école ouverte » • création d' « écoles des parents » (primaires et collèges) • développement des classes bilingues • généralisation des dispositions de l'article 34 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme sur l'avenir (projet d'école ou d'établissement) pour permettre aux établissements scolaires de développer des pratiques adaptées aux élèves en difficulté, notamment en matière de maîtrise de la langue • généralisation des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) dès la classe de 6ème pour les enfants repérés en grande difficulté à l'issue de leur scolarité en primaire • création d'internats d'excellence et labellisation de places dans les internats existants pour les élèves en difficulté
Etude des menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de scolarisation systématique des enfants qui ne permettra pas de toucher ceux qui pourraient en avoir le plus besoin

**Propositions d'actions
GROUPE ACTIONS PREVENTION**

Synthèse des réunions du groupe de travail

Thématique	Constat	Objectifs	Acteurs
Accompagnement renforcé	Statistiques Education nationale (EN) 2 à 6 ans : 1100 scolarisés 4.000 non scolarisés EN a ouvert des classes passerelles où sont reçus des enfants de moins de 3 ans : Situées dans des quartiers difficiles Avec une liaison crèche/école maternelle 3 en Martinique qui ne fonctionnent que le matin	Inciter les municipalités à développer les « classes passerelles » Solliciter/accompagner la création de « jardins d'éveil »	EN CAF/FACE
	Soutien scolaire : Les enfants en difficulté, en âge scolaire ont besoin d'accompagnement personnalisé pour l'acquisition des savoirs de base	Intégrer la proposition de l'Association « Civisme et familles » de développer le soutien scolaire au sein des établissements scolaires via une intervention d'enseignants retraités	EN DJS - CLAS Civisme et familles
Actions autour du livre	DJS : Accueils collectifs de mineurs (4-13 ans) : public « captif » dont concernés : 4 à 6 ans Eveiller la curiosité de l'enfant, donner le goût du livre et de la lecture (obstacle : jeux vidéo, TV, téléphone portable) Intérêt : champ de l'éducation populaire : proximité, accompagnement des projets Questionnement : « Comment traiter les familles ? »	Former les animateurs (environ 30 personnes) Intégrer au BAFD un module « lecture » (pour mercredis, vacances scolaires, CLSH) Disposer d' outils pédagogiques pour les animateurs Expérimenter des actions autour du livre avec des organismes expérimentés dans la « petite enfance »	DJS CRI
	Bibliothèques : Peu de contacts avec les bibliothèques municipales	Profiter des Assises de la lecture publique pour entrer en contact avec les bibliothécaires et proposer des actions autour du livre En particulier : voir comment faire entrer le livre dans les écoles	MRLCI DRAC - BDP – Association des bibliothèques publiques de Martinique
	DRAC : Existence d'un « bibliobus » - mais « où est-il ? » A noter qu'un travail se fait (notamment à Rivière Salée) avec les crèches Voir la « lettre de mission » des bibliothèques municipales 5 municipalités font un travail régulier en section jeunesse La BDP est l'organisme fédérateur sauf pour FDF et Lamentin + on peut inclure Fonds St Jacques : « Maison du conte » - Directrice : Mme GALLOT	Inviter des auteurs dans les crèches et prêter des livres aux structures d'accueil de la petite enfance Développer la création de contravilles/territoires Mettre en place des concours d'écriture pour les enfants de niveau CP/CE2 avec l'appui de la DRAC	DRAC
Actions autour des familles	CAF : Développement des actions « Petite enfance » avant scolarisation avec assistants sociaux et conseillers ESF La CAF dispose d'un répertoire des	Développer les AEF (actions éducatives familiales) et en particulier une action sur le Lamentin en direction des familles résidant sur des quartiers sensibles (public 7-12 ans) – Type :	CAF

	associations intervenant sur la petite enfance Interventions possibles : REAP et CLAS NB : financement dans cadre : appel à projets CAF ou présentation spontanée : nécessité de <ul style="list-style-type: none"> • plusieurs partenaires financiers • un opérateur capable d'animer 	Ecole des parents	
	Structures de garde :	Mettre en place des cycles de formation pour le personnel des structures d'accueil « Petite enfance » avec un opérateur capable de former (contacter la FEPEM)	FEPEM Civisme et familles Autres : PMI ?
	Actions éducatives familiales :	Intégrer la proposition de l'Association « Civisme et familles » de développer des AEF	CAF Civisme et familles

Axe d'intervention 2

Prévention de l'illettrisme

ETATS DES LIEUX

L'état des lieux établi à partir de l'enquête régionale Vie Quotidienne de 2006-2007 et les chiffres de la JAPD Outre mer, publiés en 2009, ont fait apparaître un taux d'illettrisme beaucoup trop important chez les jeunes : un tiers des jeunes martiniquais sont en difficulté avec les compétences de base en Français et 10% d'entre eux sont porteurs des caractéristiques de l'illettrisme.

Si l'on rapproche ces chiffres d'un taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans dépassant aujourd'hui les 60%, on peut affirmer que **favoriser l'employabilité des jeunes est un réel enjeu social**, l'acquisition des compétences de base en est la clé de voute.

Pour apporter une réponse au problème de l'illettrisme en Martinique, et lutter contre le décrochage scolaire, une intervention rapide et efficace est nécessaire. Et pour commencer, agir en amont de la difficulté, dès l'apparition des signes précurseurs, c'est à dire " **Prévenir au plus tôt**",

L'étude des forces et des faiblesses a montré que l'ensemble des acteurs s'est déjà mobilisé et que les initiatives sont nombreuses.

Par contre, certains dispositifs pertinents sont à développer, le maillage de l'ensemble du territoire est à assurer et la communication entre les acteurs, associée à la mise en cohérence des actions, à renforcer.

DEMARCHE

La démarche de Prévention prend en compte les trois éléments suivants :

2. les difficultés en lecture écriture apparaissent dès l'école primaire, les redoublements multiples en sont le signe précurseur
3. le niveau d'études des parents apparaît lui aussi comme un facteur déterminant
4. l'impact des conditions de vie est également important : il faut préciser que l'usage du créole n'est pas repéré comme un handicap, mais que le fait d'avoir connu une situation familiale difficile dans son enfance en est un.

L'axe Prévention du Plan Régional s'articule avec le Plan Académique de prévention de l'illettrisme, l' Education Nationale étant présente sur l'ensemble du champ de la Prévention : en responsabilité totale pour tout ce qui concerne les enseignements et en tant que partenaire sur tous les autres champs d'action.

Pour apporter une réponse globale au problème de l'émergence des situations d'illettrisme chez les jeunes,

Il conviendra donc :

- de mettre en place des actions de **prévention précoce et continue**, de la petite enfance au collège,
- de renforcer l'offre **au sein et à l'extérieur des établissements** de l'Education Nationale, dans un souci de mise en **cohérence et de complémentarité**
- de **prendre la mesure** de l'environnement du jeune en difficulté et particulièrement celle de **la sphère familiale**.

Qualifier et coordonner pour optimiser l'acquisition des compétences de base Favoriser l'accès à l'écrit à tous les âges de la vie		
ANTICIPER		
<p>1 - Préparer les enfants à l'entrée en maternelle :</p> <p>Assurer la socialisation des moins de 3 ans</p> <p>Favoriser l'éveil du jeune enfant</p> <p>Accompagner le jeune parent</p>	<p>1. Augmenter la capacité d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans et diversifier les solutions d'accueil :</p> <p>- Par le biais du Plan Académique, l'académie s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir le taux de scolarisation des enfants de moins de 3ans à son niveau actuel ,qui est de 24% ,en scolarisant les jeunes enfants prioritairement dans les secteurs défavorisés, • développer des jardins d'éveil dans le cadre des écoles maternelles, en partenariat avec le municipalités. <p>- Par un accompagnement à la création des jardins d'éveil : l a MRLCI informe et accompagne les communes et les porteurs de projet dans leur démarche.</p> <p>2. Développer les activités autour du livre dans les différentes structures d'accueil du Jeune Enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les animations "autour du livre" pour la petite enfance dans les crèches et les bibliothèques municipales • Augmenter le fonds d'outils mis à la disposition des différents acteurs de la prévention <p>3. Prévenir l'émergence des situations d'illettrisme Accompagner les parents dans l'exercice de leur compétence parentale : développer les Actions éducatives familiales en faveur des jeunes maman (CG/PMI, OMASS...)</p>	<p>Plan Académique E.N.</p> <p>Communes</p> <p>MRLCI (axe1)</p> <p>CGI/PMI BDP</p> <p>CGI/PMI</p>
ENSEIGNER		
<p>2 - Réduire les inégalités sociales en matière de réussite scolaire</p> <p>Agir au plus tôt</p> <p>Assurer la réussite de l'ensemble des élèves</p>	<p>Le Plan Académique de Prévention de l'illettrisme :</p> <p>Action 1 Réaliser un état des lieux permettant de cibler le actions de prévention de l'illettrisme dans les écoles, les collèges et les lycées professionnels.</p> <p>Action 2 Assurer une détection précoce des difficultés du langage et renforcer les compétences de base en vocabulaire en maternelle.</p> <p>Action 3 Accompagner les enseignants dans l'évolution et l'adaptation de leurs pratiques dans le domaine de la maîtrise de la langue par le biais des animations pédagogiques et du Plan Académique de Formation.</p> <p>Action 4 Expérimenter et développer des actions ayant pour finalité de prévenir l'illettrisme et de réduire les inégalités.</p> <p>1°) Développer le programme P.A.R.L.E.R. dans les écoles maternelles avec pour objectif à l'horizon 2013 : 50% des écoles maternelles du département. Expérimentation sur 3 écoles en 2010, extension à 18 écoles pour 2011-2012, soit 48 classes, plus de 1000 élèves et 13 enseignants supplémentaires. Programme qui s'accompagne des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former les enseignants dont les classes sont engagées dans le programme P.A.R.L.E.R. et des enseignants supplémentaires sur 2 sessions en Juin 2011. • Former les ATSEM des écoles concernées par le programme P.A.R.L.E.R. autour des activités langagières. 	<p>PLAN Académique E.N.</p>

<p>Renforcer le repérage et le traitement de la difficulté</p>	<p><i>Dans ce cadre Mise en place d'un partenariat avec l'association "Agir pour l'école" : construction d'un outil, adapté à notre environnement, pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle. Celui-ci sera disponible dès la rentrée 2011 pour l'ensemble de l'académie, et prioritairement dans les écoles du Programme P.A.R.L.E.R.</i></p> <p>2°) Expérimenter et développer des activités de remédiation en lecture au collège en s'appuyant sur les principes et démarches du programme P.A.R.L.E.R (Parler, apprendre, réfléchir et lire ensemble pour réussir)</p> <p>3°) Former les maîtres de classes relais (Juin 2011)</p> <p>Action 5 Diversifier les situations d'apprentissage de la lecture et de l'écriture en milieu scolaire :</p> <p>1- Développer les projets spécifiques et les échanges écoles-collège 2- Renforcer la prise en compte de la transversalité de la lecture en soutenant les projets en interdisciplinarité 3- Développer les actions menées en liaison avec les BCD et CDI.</p> <p>Action 6 Renforcer l'accompagnement éducatif assuré par les enseignants, pour l'ensemble des établissements et sur tout le territoire :</p> <p>1- par la mise en place de P.P.R.E. (Programme Personnalisé de Réussite Educative), favorisant la personnalisation des parcours et renforçant le suivi de l'élève et les relations école-famille. 2- en confortant la liaison avec les collectivités et le tissu associatif</p> <p>Action 7 Développer les partenariats, notamment avec la Bibliothèque Départementale de Prêt et les associations pour multiplier les activités autour du livre.</p> <p>Action 8 Développer l'usage des TIC pour diversifier les pratiques et renforcer les compétences des jeunes : La mise en place des E.N.T. (écoles numériques rurales) sur l'ensemble du territoire, permettra d'accompagner efficacement les actions de Prévention de l'illettrisme.</p>	<p>PLAN Académique</p> <p>E.N.</p> <p>Cf Annexe</p>
ACCOMPAGNER		
<p>3 - Renforcer les acquis et le suivi des élèves sur l'ensemble de leur parcours dans le cadre des activités péri et extra scolaires</p>	<p>1. Renforcer la cohérence et la complémentarité entre les dispositifs et projets éducatifs sur l'ensemble du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un état des lieux, une analyse des actions menées par les acteurs du milieu associatif • Mettre en cohérence ces actions pour favoriser la continuité et la complémentarité de la prise en charge des jeunes en difficulté • Articuler et développer les dispositifs prenant en compte l'ensemble des dimensions de l'illettrisme : Programmes de Réussite Educative, dispositifs Coup de Pouce Clé dans le cadre des politiques de la ville, dispositif Ecole-Famille-quartier (Conseil Général) • Echanger et mutualiser les pratiques, formaliser le suivi du jeune en difficulté. <p>2. Renforcer l'accompagnement éducatif du jeune public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer les mises en relation avec l'écrit pour favoriser l'apprentissage de la lecture 	<p>MRLCI (Axe1)</p> <p>DAC</p> <p>ALCES</p> <p>BDP Asso° « Lire et faire lire » FOL</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • associer le parent à la démarche • Favoriser l'ancrage des apprentissages, en diversifiant les entrées, les outils, les supports • Effectuer des mises en liens avec le monde du travail, sur l'ensemble du parcours <ul style="list-style-type: none"> • Développer les animations autour du livre dans les Centres de Loisirs : "Contrats Territoire- Lecture" • Renforcer les dispositifs permettant de renforcer les compétences de lecture chez les jeunes, notamment pendant l'année de 6^o • Favoriser la circulation des outils d'animation dans les bibliothèques et lieux de rencontre • Développer les actions mises en place dans le cadre du dispositif "Lire et faire lire" et les animations autour du livre • Prendre en compte la transversalité de la lecture et de l'écriture dans les activités de loisirs dans les Centres d'accueil collectifs, des mineurs • Renforcer les compétences des jeunes par la mise en place d'une démarche de projet utilisant les NTIC • Favoriser l'accès à la culture et à l'information via les NTIC 	DJSCS UPEM ALCES CAP MQ
SOUTENIR		
4- Accompagner les parents dans l'exercice de la compétence parentale	Favoriser le développement des Actions Educatives Familiales (AEF), afin d'accompagner les parents dans leur démarche d'éducation, en liaison avec le projet de l'Education Nationale. <ol style="list-style-type: none"> 1- Action MRLCI : Repérer, renforcer et développer les actions du type "Ecole des parents" , REAAP, ALCES, OMASS, Civisme et Famille 2- Action du Conseil Général : Développer le dispositif EQF (Ecole-Famille-Quartier), prise en compte globale et systémique des problématiques de l'enfant, de l'établissement scolaire, de la famille et du quartier. 	MRLCI (Axe 1) CG/ AS



Axe d'intervention 2
Prévention de l'illettrisme


Fiches action – Orientation 1
ANTICIPER

N° Fiche action : 2.1.1


Accompagnement à la création de jardins d'éveil

Diagnostic et enjeux	Conformément à l'engagement du Président de la République, 200 000 offres d'accueil du jeune enfant seront créées d'ici à 2012 pour répondre aux besoins de l'ensemble des familles. Le gouvernement a souhaité que ces solutions d'accueil soient diversifiées pour s'adapter tant aux contraintes des parents qu'aux réalités de tous les territoires de notre pays.
Objectifs stratégiques et opérationnels	Le jardin d'éveil est ainsi une nouvelle solution d'accueil complémentaire à l'accueil effectué par les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Il doit constituer une réponse supplémentaire adaptée à la tranche d'âge des 2-3 ans. Il permettra de répondre facilement aux besoins des communes et des groupements de communes et plus globalement à des besoins locaux de proximité de la population.
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des décisions du CIOM Mise en œuvre et animation du plan
Territoire concerné	L'ensemble de la Martinique Afin de favoriser l'optimisation des moyens , le jardin d'éveil peut de manière privilégiée mais non exclusive : <ul style="list-style-type: none"> soit être implanté dans des locaux communaux, qu'il s'agisse de locaux existants ou de nouveaux locaux, ils devront être adaptés aux besoins d'enfants très jeunes: espace repos, espace jeux, sanitaires adaptés.... soit être situé ou adossé à un établissement ou service d'accueil existant.
Public concerné	Enfants de 2 à 3 ans - accueillis à mi-temps et pour une durée de 9 mois
Contenu et modalités de mise en œuvre	Structure intermédiaire entre la famille, la crèche ou l'assistante maternelle et l'école maternelle, le jardin d'éveil doit faciliter l'éveil progressif de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> en lui offrant un lieu privilégié de contact avec des adultes et des camarades du même âge, en favorisant son développement, en répondant à ses besoins d'accompagnement relationnel individualisé, en l'aidant à acquérir puis maîtriser le langage, en l'aidant à découvrir son environnement à partir de nouvelles expériences, notamment ludiques, en lui donnant l'envie d'apprendre, et en le préparant à son entrée à l'école maternelle. Les enfants de 2 ans ayant déjà acquis une autonomie, il convient de les habituer à un rythme d'activités, cela à des moments précis de la journée : il y aura des séances de jeux et des séances d'activités. Les enfants pourront ne pas être propres.
Productions attendues	Dans le cadre du projet d'établissement qui devra comprendre : <ul style="list-style-type: none"> un projet «éducatif » pour « l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien être des enfants », un projet social « précisant notamment les modalités prévues pour faciliter ou garantir l'accès aux enfants de familles connaissant des difficultés particulières » comme le prévoit la réglementation des établissements et services d'accueil du jeune enfant. Un axe fort sur l'intégration du livre dans le projet éducatif
Pilote	Mission Régionale LCI Préfecture , Rectorat, Communes
Coût estimatif	
Partenaires mobilisables	CAF Communes
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jardins d'éveil créés Nombre d'enfants accueillis
Calendrier	Année 2011-2013
Autres actions liées	(intitulé et numéro autre fiche) : Animation de la Plateforme "Prévention" MRLCI Préfecture

 	<p>Axe 2 : Prévention de l'illettrisme Orientation 1 : Anticiper</p>
<p>N° Fiche action : 2.1.2 Développer les activités autour du livre dans les structures d'accueil du jeune enfant</p>	
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>La prévention de l'illettrisme passe nécessairement par une mobilisation de la famille, dans laquelle le petit enfant exerce ses premiers apprentissages. Un enfant familiarisé très tôt à la lecture aura plus de chances par la suite de suivre une bonne scolarité et d'acquérir un niveau culturel propice à son développement personnel, dans tous les aspects de sa vie privée et sociale.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>1) Stratégiques : Contribuer à éveiller très tôt chez l'enfant le goût de la lecture, par la mobilisation des personnels travaillant auprès des tout-petits (PMI, crèches, Assistantes maternelles, écoles maternelles) et de leurs familles. 2) Opérationnels : Acheter des outils d'animation à mettre à disposition des personnels travaillant auprès des tout-petits.</p>
<p>Résultats attendus :</p>	<p>➔ Développer l'accès au livre et le goût pour la lecture chez les jeunes enfants. ➔ Créer une dynamique d'animations sur le territoire</p>
<p>Territoire concerné :</p>	<p>L'ensemble de la Martinique</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Petite enfance 0-3 ans – écoles maternelles</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Acquisition, pour le prêt, des valises premières lectures ➤ Animation « Yolibébé » ; distribution de livres-cadeau dans les différentes structures de la petite enfance à la fin de chaque animation. Acquisition et prêt de « Raconte tapis » ➤ Formation-sensibilisation des personnels au contact des tout-petits.</p>
<p>Productions attendues :</p>	<p>➔</p>
<p>Pilote :</p>	<p>Bibliothèque départementale de prêt , Conseil Général</p>
<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :</p>	<p>Fabrication yole : 1000,00 € Raconte-tapis : 1890,00 € Valises (15) : 1400,00 € Total : 4290,00 €</p>
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<p>Bibliothèques municipales du réseau</p>
<p>Indicateur de suivi :</p>	<p>Evolution du nombre d'animations, du nombre de kit prêtés</p>
<p>Calendrier / Echancier :</p>	<p>2011-2013</p>
<p>Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :</p>	<p>Fiche Plaisir de lire Fiche Formation des animateurs</p>

<p>Conseil Général PMI</p> 	<p>Axe 2 : Prévention de l'illettrisme Orientation 1 : Anticiper</p>
<p>N° Fiche Action : 2.1.3 Ateliers Prénataux - Accompagner les jeunes parents dans l'exercice de leur compétence parentale</p>	
<p>Diagnostic et enjeux</p>	<p>En prévention précoce de l'inadaptation sociale et scolaire. Rencontres permettant la mise en situation relationnelle des parents et de l'enfant à naître, par le biais d'activités concrètes et dans un contexte de loisir, de plaisir et d'échanges.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>Favoriser la conscience des diverses transformation corporelles et émotionnelles Accompagner les futurs parents dans le vécu psychologique lié à la grossesse Favoriser le plus tôt possible chez ces jeunes femmes et jeunes hommes, l'attachement au fœtus Favoriser chez les jeunes couples, la préparation psychologique à devenir parent Prévenir les situations de défaillance des rôles parentaux Faciliter les échanges entre de jeunes futurs parents Amener ces jeunes à créer un lien significatif avec les professionnels</p>
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Satisfaction des futurs parents quant à leur vécu des ateliers ▪ Acquisition ou renforcement de l'autonomie du jeune futur parent ▪ Satisfaction des parents recueillie après la naissance quant à l'impact de leur fréquentation sur ▪ le vécu de l'accouchement et de l'arrivée de l'enfant. ▪ Sentiment de valorisation des parents ▪ Observations de gestes et de comportements démontrant une prise de conscience du (des parents) ▪ quant aux besoins du nouveau-né
<p>Territoire concerné :</p>	<p>Circonscription du Centre 1 : PMI Ozanam-Batelière Circonscription du Centre 2 : Local de l'Association de Jeunes de Redoute à Ravine-Vilaine – Fort-de-France Circonscription du Sud-Atlantique : Local de l'Association Alliance Sociale du Marin Circonscription du Nord-Atlantique : PMI du Gros-Morne Circonscription du Sud-Caraïbe : PMI du Lamentin (début : 1^{er} semestre 2012)</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Treize futures mères et éventuellement leur conjoint habitant la circonscription du Sud-Caraïbe, clientèle : - des services médico-sociaux : PMI, Service social. - des cabinets de sages-femmes libérales, relayés par le Réseau Périnatal de la Martinique</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Déroulement des ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ½ journée de visite à domicile de recrutement avec prise de photo à mettre sur l'album - ½ heure hebdomadaire de préparation de la salle - 8 à 10 rencontres hebdomadaires de 2 heures 30 avec les jeunes femmes enceintes, leur conjoint, et selon le thème traité, les futurs grands-parents ou accompagnateurs. - 1 heure de retour évaluatif avec l'équipe d'animation et de logistique - ½ heure de rangement est prévue à la fin de l'atelier.
<p>Production attendue :</p>	
<p>Pilote</p>	<p>CONSEIL GENERAL SERVICE PMI</p>

	Coordination Départementale des Ateliers Pré, Post-Nataux et Parent-Enfant
Coût estimatif du projet – moyens financiers utilisables :	5.000 € pris en partie sur budget attribué à la Coordination Départementale des Ateliers (budget réduit des 2/3 entre 2010 et 2011) Les associations partenaires rechercheront le financement des frais de transport des participants (entre 3 et 4000 €, selon le type d’atelier)
Partenaires mobilisables :	- Réseau périnatal de La Martinique - Association des Jeunes de Redoute - Association Alliance Sociale du Marin
Calendrier / Echancier	Année 2011 – 2013 Du 15 avril 2011 au 3 février 2012
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	Fiche action 2 : ateliers 0-6 mois Fiche action 3 : ateliers 2-3 ans mois Fiche action 4 : ateliers AMILI

<p>Conseil Général PMI</p> 	<p>Axe 2 : Prévention de l'illettrisme Orientation 1 : Anticiper</p>
<p>N° Fiche Action : 2.1.4 Ateliers 0-6 mois</p>	
<p>Diagnostic et enjeux</p>	<p>Il s'agit d'accompagner les jeunes parents d'enfant de 0 à 6 mois dans la prise de conscience et le développement de leurs ressources propres et compétences. La fragilité de la famille s'étant accrue, de nombreux risques apparaissent pour les enfants et le lien familial. Tisser au mieux le lien parent-enfant permet de prévenir les difficultés rencontrées plus tard (incivilité, délinquance, violence, absentéisme et échec scolaire).</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>Mettre en place sur une période de 3 ans, des ateliers d'accompagnement à la parentalité, destinés aux jeunes parents d'enfant de 0 à 6 mois</p>
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Que le parent exerce son rôle de parent avec un sentiment de compétence - Que le bébé développe un attachement sécurisé avec son parent - Que le parent ait trouvé l'occasion de partager ses préoccupations avec d'autres parents et qu'il ait pu trouver une solution face aux difficultés rencontrées. - Favoriser le travail en transversalité avec les professionnels intervenant auprès des enfants de 0 à 6 mois.
<p>Territoire concerné :</p>	<p>Circonscription du Centre 1 : Maison de l'Enfance de Schœlcher ou à la PMI de Godissard, si la convention n'aboutit pas Circonscription du Centre 2 : Local de l'Association des Jeunes de Redoute à Ravine-Vilaine – FFce Circonscription du Sud-Atlantique : Local de l'Association Alliance Sociale du Marin Circonscription du sud-Caraïbe : PMI de Ducos (début en février ou mars 2012)</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Treize jeunes parents considérés comme vulnérables relevant du territoire des circonscriptions concernées, clientèle ou pas des services médico-sociaux du Conseil Général.</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 demi-journées de préparation à l'animation des équipes concernées - ½ journée de visite à domicile de recrutement avec prise de photo à mettre sur l'album - 1/2 heure hebdomadaire de préparation de la salle - 10 rencontres hebdomadaires de 2 heures 30 avec les familles, suivies d'une heure de retour évaluatif avec l'équipe d'animation et de logistique. - ½ heure de rangement est prévue à la fin de l'atelier.
<p>Production attendue :</p>	
<p>Pilote :</p>	<p>Coordination Départementale des Ateliers Pré, Post-Nataux et Parent-Enfant du Conseil Général</p>
<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers utilisables :</p>	<p>6.000 € pris en partie sur budget attribué à la Coordination Départementale des Ateliers (budget réduit des 2/3 entre 2010 et 2011) Les associations partenaires rechercheront le financement des frais de transport des participants (entre 3 et 4000 €, selon le type d'atelier).</p>
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau Périnatal de la Martinique - Association des Jeunes de Redoute, - Association Alliance Sociale du Marin - Maison de l'Enfance de Schœlcher
<p>Calendrier / Echancier : Année 2011 - 2013</p>	<p>Du 22 septembre au 20 décembre 2011</p>

Autres actions liées

Fiche action 1: ateliers prénataux
Fiche action 3 : ateliers 2-3 ans
Fiche action 4 : ateliers AMILI



Axe d'intervention 2
Prévention de l'illettrisme

Fiches action – Orientation 2
ENSEIGNER


Le Plan Académique de Prévention de l'illettrisme

Axe d'intervention 2
Prévention de l'illettrisme

Fiches action – Orientation 3
ACCOMPAGNER

 	<p>Axe 2 : Prévention de l'illettrisme Orientation 3 : Accompagner</p>										
<p>N° Fiche action : 2.3.1 Développer le goût de lire chez les jeunes</p>											
<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>L'accès à la lecture s'érige aujourd'hui en réel problème de société. En effet, la maîtrise de l'écrit apparaît indispensable aussi bien à l'école où tous les apprentissages scolaires en découlent que dans le monde extra scolaire où elle conditionne l'accès à l'autonomie, à l'insertion sociale et à la citoyenneté</p>										
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>Créer un environnement favorable à la découverte et au plaisir de la lecture au travers d'actions couvrant différents champs, afin que les jeunes trouvent des réponses aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer, ainsi que leurs familles.</p>										
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Développement et diversification des activités autour du livre dans les bibliothèques municipales. ➔ Augmentation de la fréquentation des bibliothèques par les écoles. Développement du partenariat avec l'Education Nationale. ➔ Association des adultes parents à cette dynamique. 										
<p>Territoire concerné :</p>	<p>L'ensemble de la Martinique</p>										
<p>Public concerné :</p>	<p>Les enfants scolarisés</p>										
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Petit théâtre - Mise en espace de textes avec des marionnettes - Ateliers-lecture : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Théâtralisation d'un texte (roman ou album) ▪ Découverte et analyse de différentes formes de contes : contes classiques ou traditionnels, contes philosophiques, contes étiologiques, contes détournés. ▪ Exploitation des albums sans texte. ▪ Valises thématiques. 										
<p>Productions attendues :</p>	<p>➔</p>										
<p>Pilote :</p>	<p>Bibliothèque départementale de prêt</p>										
<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :</p>	<p>Acquisitions de documents pour les ateliers-lecture</p> <table border="0"> <tr> <td>Fabrication « Petit théâtre » :</td> <td>750,00 €</td> </tr> <tr> <td>Contenants valises documentaires x 10 :</td> <td>700,00 €</td> </tr> <tr> <td>Marionnettes « JALA » x10 :</td> <td>500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Valisette de 8 marionnettes + CD audio x 3 :</td> <td>240,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total : 2190,00 €</td> </tr> </table>	Fabrication « Petit théâtre » :	750,00 €	Contenants valises documentaires x 10 :	700,00 €	Marionnettes « JALA » x10 :	500,00 €	Valisette de 8 marionnettes + CD audio x 3 :	240,00 €	Total : 2190,00 €	
Fabrication « Petit théâtre » :	750,00 €										
Contenants valises documentaires x 10 :	700,00 €										
Marionnettes « JALA » x10 :	500,00 €										
Valisette de 8 marionnettes + CD audio x 3 :	240,00 €										
Total : 2190,00 €											
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<p>Bibliothèques du réseau</p>										
<p>Indicateur de suivi :</p>	<p>Nombre d'animations, nombre d'enfant Nombre de prêts : de livres, de valises thématiques, d'outils</p>										
<p>Calendrier / Echéancier :</p>	<p>2011-2013</p>										

Autres actions liées (intitulé et numéro fiche)	Fiche II 1-2 : Développer les animations « autour du livre » dans les structures d'accueil du jeune enfant
--	---


	<p>Axe 2 : Prévention Orientation 3 : Accompagner</p>
<p>N° Fiche action : 2.3.2 Contrats Territoires - Lecture</p>	
<p>Diagnostic et enjeux</p>	<p>La politique du livre et de la lecture reste confrontée aux difficultés liées à la structuration insuffisante de l'action des bibliothèques et au manque de coordination des acteurs sur les territoires. Les disparités d'accès à la lecture restent marquées notamment dans les quartiers sensibles, dans les zones rurales... Or, la maîtrise de la culture écrite et le développement de la lecture constituent des moyens privilégiés d'appropriation du savoir, de lutte contre l'échec scolaire, de démocratisation culturelle</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Initier un projet de développement local autour de la lecture • Favoriser la mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs en partenariat avec les collectivités territoriales dans le cadre d'un dispositif conventionnel pluriannuel « le contrat territoire lecture »
<p>Résultats attendus</p>	<p>Un processus de partenariat inscrit dans le long terme pour favoriser l'accès à la lecture</p>
<p>Territoire concerné</p>	<p>A définir (Ville – quartiers, département, communautés d'agglomération ?)</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Tout public et particulièrement les populations les plus éloignées du livre et de la lecture</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre</p>	<p>Le contrat territoire lecture est un dispositif de conventionnement entre l'Etat et les collectivités territoriales pour élaborer et financer conjointement des plans d'actions en faveur du développement de la lecture avec le souci de toucher en priorité les territoires ou les populations les plus éloignées de la lecture</p>
<p>Productions attendues</p>	<p>Le CTL s'inscrit dans la pluri annualité soit 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic des problèmes de lecture à l'échelle du territoire retenu - élaboration d'une politique concertée entre acteurs locaux et propositions d'actions qui prennent en compte l'ensemble des formes d'exclusion et reposent sur le fonctionnement en réseau - mise en œuvre et évaluation des actions, attribution d'un label « territoire lecture »
<p>Pilotage :</p>	<p>collectivités territoriales /Etat et partenaires</p>
<p>Coûts estimatifs des projets – moyens financiers mobilisables</p>	<p>Coût à estimer en fonction du périmètre ... possibilité de financement de l'Etat en fonction des besoins diagnostiqués et du plan d'actions (crédits d'investissement et / ou de fonctionnement) plafonné à 50% du coût Pour mémoire : enveloppe nationale 2 M€</p>
<p>Partenaires mobilisables</p>	<p>Collectivités territoriales, Services de l'Etat (dont Education Nationale) bibliothèques, associations, divers acteurs culturels et éducatifs</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre d'actions réalisées Nombre de bénéficiaires de l'action</p>

N° Fiche action : 2.3.3

« Coup de Pouce Clé »

<p>Diagnostic et enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'illettrisme est estimé à 14% de la population totale en Martinique soit environ 56 000 personnes ; - Aussi, seulement 2% des résidents des quartiers populaires de FDF ont un diplôme supérieur à bac +2 ; - En conséquence, dans les quartiers classés en RAR ou dans les zones de CUCS, il faut encourager un climat favorisant les apprentissages de la lecture et de l'écriture au niveau des très jeunes enfants (cycle 1 et cycle2) ; Enfin, proposer un accompagnement à la scolarité en complémentarité avec les enseignements scolaires de base.
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir le décrochage scolaire au CP - Apporter à des enfants de CP quelques-uns des ingrédients de réussite que les enfants les plus favorisés et les mieux encadrés, reçoivent quotidiennement, le soir, à la maison. - Impliquer les parents identifiés par les professeurs dans leur rôle d'éducateur par rapport aux apprentissages scolaires, en les mettant progressivement dans le coup (<i>aide au respect du contrat</i>) ; - Passer le relais aux parents en fin d'action « Coup de Pouce Clé » ;
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants et les parents adhèrent au Coup de Pouce Clé durant toute la durée de l'action ; - Les enfants retrouvent ou génèrent de l'enthousiasme face à la lecture et à l'écriture ; - Les enfants adoptent une attitude réceptive en classe par rapport aux activités proposées par leur professeur ; - Qu'ils aient le goût d'aller à l'école ; - Que les enfants sachent lire et écrire en fin de cycle ; - Que les parents aient participé aux activités du Coup Pouce Clé afin de prendre le relais à la maison ; - Que les familles constatent qu'avec très peu d'éléments, ils favorisent la réussite scolaire de leurs enfants ;
<p>Territoire concerné</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Région Martinique
<p>Public concerné</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants de CP qui ne reçoivent pas, à la maison, chaque soir, le soutien nécessaire pour réussir leur apprentissage en lecture
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - un club Coup de Pouce CLÉ = 5 enfants + 1 animateur ; - Un animateur : <ol style="list-style-type: none"> I. met progressivement les parents dans le coup dans l'objectif de leur passer entièrement le relais en fin de Coup de Pouce CLÉ. II. prend en charge, quatre fois par semaine, le soir après l'école, les 5 enfants du club : séances d'1h1/2, activités précisément définies, limitées au "dire, lire, écrire". <p><i>Climat chaleureux, interdiction d'enseigner, mise de chaque enfant en situation de réussite dans chacune des activités, les parents sont étroitement associés à la vie du club.</i></p> - Des coordinateurs assurent le bon fonctionnement des clubs CPC dont ils ont la charge. - Les quatre séquences de la séance sont : <ol style="list-style-type: none"> I. détente-goûter (rite, 30 minutes environ) II. travail de lecture donné par le maître (15 minutes environ, l'aide aux devoirs) III. activités brèves et ludiques (30 minutes environ)

	IV. lecture par l'animateur d'une belle histoire (rite, 10 à 15 minutes environ).
Productions attendues	<ul style="list-style-type: none"> I. lecture surprise. II. production collective d'écrit. III. jeu sur les sons. IV. activité de lecture ou d'écriture. V. lecture à deux / écriture à deux.
Pilote	- l'A.L.C.E.S. (Association de Lutte Contre l'Echec Scolaire)
Coût estimatif	- le projet Coup de Pouce Clé composé de 25 clubs est estimé à 170 000 euros
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - la municipalité est responsable du dispositif sur sa commune. - l'Apféé, soutenue par le ministère de l'Éducation Nationale et la Délégation Interministérielle à la Ville, apporte à la municipalité son assistance d'ingénierie ; - L'A.L.C.E.S. soutenue par la ville et l'Apféé met en place le dispositif « Coup de Pouce Clé » au sein des établissements scolaire. - les parties sont liées par une convention.
Indicateurs de suivi	- renseignement d'une feuille de liaison par l'animatrice ; visite des clubs 1h par semaine par la coordinatrice puis transmission chaque semaine à l'ALCES d'une fiche de liaison, Régulation avec les représentants de l'Apféé et de la ville, les animatrices, mise en place d'astuces pour impliquer les parents ...
Calendrier	- Année 2011-2014
Autres actions liées	<ul style="list-style-type: none"> - action <i>ALECS Apprentissage de la Lecture - de l'Écriture - du Calcul en milieu Scolaire / N° ALECS 1</i> - Action PPRE : PPRE 1

<p>Conseil Général PMI</p> 	<p>Axe 2 : Prévention Orientation 3 : Accompagner</p>
<p>Numéro fiche Action : 2.3.4 Ateliers « AMILI » (Amis du livre)</p>	
<p>Diagnostic et enjeux</p>	<p>Ces ateliers s'inscrivent dans une logique de prévention à l'apprentissage de l'enfant et de médiation en ce qui a trait au vécu du parent dans l'apprentissage. Ils visent à recueillir l'adhésion du parent dans la structuration du langage de l'enfant. Il s'agit ici de mettre en place des ateliers présentant le livre comme source de plaisir et amenant le parent et l'enfant à jouer avec les sonorités de la langue.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendre l'écrit, le livre significatif et source de plaisir pour l'enfant et son parent. ➤ Favoriser une rencontre autour de l'écrit entre le parent et son enfant, avant l'apprentissage à la ➤ lecture ➤ Promouvoir la réussite scolaire ➤ Rassurer le parent quant à son rôle d'encouragement auprès de son enfant dans ses acquisitions en ➤ général et scolaire en particulier.
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaction des parents quant à leur vécu des ateliers ➤ Sentiment de valorisation des parents ➤ Acquisitions psychomotrices et langagière des enfants
<p>Territoire concerné :</p>	<p>Circonscription du Centre 1 : PMI d'Ozanam Batelière à Schœlcher</p>
<p>Public concerné</p>	<p>6 à 8 dyades parents-enfants habitant la Circonscription du Centre1 , dont les enfants sont âgés de 4 à 5 ans, possiblement scolarisés en classe de moyenne section en grande section maternelle.</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 demi-journées de préparation à l'animation de l'équipe - ½ journée de visite à domicile de recrutement avec prise de photos - ½ heure hebdomadaire de préparation de la salle - 1 rencontre hebdomadaire d'une heure avec les dyades, suivie d'une heure de retour évaluatif avec l'équipe d'animation et de logistique - ½ heure de rangement est prévue à la fin de l'atelier
<p>Production attendue :</p>	
<p>Pilote :</p>	<p>Conseil Général Servie PMI Coordination Départementale des Ateliers Pré, Post-Nataux et Parent-Enfant du</p>
<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers utilisables :</p>	<p>4.500 € pris en partie sur budget attribué à la Coordination Départementale des Ateliers (budget réduit des 2/3 entre 2010 et 2011) Les futures associations partenaires (en 2012), rechercheront le financement des frais de transport des participants (entre 3 et 4000 €, selon le type d'atelier)</p>
<p>Partenaires mobilisables :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau Périnatal de la Martinique - Education Nationale
<p>Calendrier / Echancier :</p>	<p>Année 2011 – 2013 Du 11 mai au 30 juin 2011</p>

Autres actions liées :	Fiche action 2 : ateliers 0-6 mois Fiche action 3 : ateliers 2-3 ans mois Fiche action 1 : ateliers prénataux



Axe 2 : Prévention

Orientation 3 : Accompagner

N° Fiche action : 2.3.5

LIRE ET FAIRE LIRE

Diagnostic et enjeux	La Martinique enregistre un taux d'illettrisme particulièrement élevé. Face à ce constat, il convient d'agir dès le plus jeune âge et de mettre en place de nouvelles stratégies autour de la lecture et du livre.
Objectifs stratégiques et opérationnels	Le dispositif « Lire et faire lire » est une opération nationale basée sur l'enrichissement mutuel intergénérationnel. Il s'inscrit dans le volet prévention du Plan départemental de prévention et de lutte contre l'illettrisme car il permet de former des lecteurs bénévoles afin de pérenniser l'action sur le département.
Résultats attendus	Les lecteurs bénévoles doivent être capables de mener des activités autour du livre et de la lecture avec des enfants de la crèche au collège.
Territoire concerné	L'ensemble de la Martinique
Public concerné	42 lecteurs bénévoles (2010/2011)
Contenu et modalités de mise en œuvre	Les Lecteurs bénévoles ont suivi une formation constituée de 7 modules portant sur la littérature de jeunesse, les techniques de lecture à haute voix, la théâtralisation de contes, la maîtrise de la langue, le livre numérique, la conduite de groupe et l'aménagement d'un coin lecture. Les Lecteurs bénévoles sont formés par groupes de 12 à 15.
Productions attendues	Animation d'ateliers lecture
Pilote	Association Lire et Faire Lire
Coût estimatif	10 000, 00 €
Partenaires mobilisables	Un partenariat a été mis en place avec la Rectorat de la Martinique , la Bibliothèque départementale de prêt de la Martinique et les Municipalités des villes dans lesquelles les lecteurs bénévoles interviennent.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lecteurs bénévoles inscrits au programme « Lire et faire lire » • Nombre de structures ayant adhéré au dispositif, • - Nombre d'enfants bénéficiant de l'opération « Lire et faire lire ».
Calendrier	Année 2011-2013 actions Année 2011 : 42 lecteurs
Autres actions liées	(intitulé et numéro autre fiche) :

N° Fiche action : 2.3.6

Mise en place d'ateliers de lecture sur les accueils péri et extrascolaires

Diagnostic et enjeux	La Martinique enregistre un taux d'illettrisme particulièrement élevé. Face à ce constat alarmant, il convient d'agir dès le plus jeune âge et de mettre en place de nouvelles stratégies autour de la lecture et du livre.
Objectifs stratégiques et opérationnels	Afin de développer, dès le plus jeune âge, le plaisir de lire, des ateliers de lecture seront mis en place sur les lieux d'accueil péri et extrascolaires.
Résultats attendus	En favorisant, dès le plus jeune âge, un rapport privilégié à la lecture, ce dispositif constitue un vecteur efficace de prévention de l'illettrisme.
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de St Joseph
Public concerné	Le dispositif vise les enfants de la maternelle et du primaire.
Contenu et modalités de mise en œuvre	Au niveau des accueils péri et extrascolaires, ces ateliers seront mis en place tous les jours et des bibliothèques seront installées dans des salles prévues à cet effet. Pour les accueils n'ayant pas d'espaces spécifiques, des bibliothèques mobiles seront construites. Au cours des interventions, les animateurs encadreront des petits groupes d'élèves afin que chaque enfant puisse vivre un moment privilégié d'échange, de partage et de plaisir, autour du livre. Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature de jeunesse des Antilles.
Productions attendues	Amélioration des compétences de lecture Manifestation d'un intérêt pour les activités de lecture
Pilote	FOL Fédération des œuvres Laïques
Coût estimatif	20 000,00 €
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • BDP
Indicateurs de suivi	- Nombre d'ateliers mis en place - Nombre d'enfants bénéficiant des ateliers
Calendrier	Année 2011-2013
Autres actions liées	(intitulé et numéro autre fiche) :



Axe 2 : Prévention
Orientation 3 : Accompagner

N° Fiche action : 2.3.7

Livre et lecture dans les Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M)

Diagnostic et enjeux :	En prévention de la lutte contre l'illettrisme, une action de formation visant l'amélioration des performances des animateurs et animatrices dans les ACM a été mise en œuvre afin de familiariser les enfants dont ils ont la charge avec le livre et leur donner l'envie de lire
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Amener les animateurs à utiliser des outils (marionnettes, danses, albums de jeunesse, B.C.D, informatique) facilitant la pratique du livre et de la lecture.
Résultats attendus :	Maîtriser les outils de formation
Territoire concerné :	L'ensemble des accueils collectifs de mineurs habilités et déclarés
Public concerné :	Animateurs des A.C.M
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Former les animateurs (environ 30 personnes) • Intégrer au BAFD un module « lecture » (pour mercredis, vacances scolaires, CLSH) • Disposer d'outils pédagogiques pour les animateurs • Expérimenter des actions autour du livre avec des organismes expérimentés dans la « petite enfance »
Productions attendues :	<p>Six modules de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Littérature de jeunesse • Littérature créole • Informatique • Marionnette • Conduite et méthodologie de projet • Bibliothèque
Pilote :	Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	250 h de formation réparties sur trois mois
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités locales ,Etat... • Les associations d'éducation populaire et de jeunesse • Les personnes ressources de formation • Les collectivités • L'ANLCI
Calendrier / Echancier :	Année 2011-2013
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	<p>Elaboration et production d'un CD-Rom interactif destiné aux animateurs et contenant les éléments essentiels des différents modules de formation</p> <p>Correspondant départemental : Fred Bruant</p> <p>NB : sous réserve d'attribution de crédits budgétaires livre et lecture</p>



Axe 2 : Prévention
Orientation 3 : Accompagner

Numéro Fiche Action : 2.3.8	
Sciences, Arts et Expression	
Diagnostic et enjeux :	Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, il est important de prendre conscience de la nécessité de maîtriser les moyens d'expression écrits, de développer la créativité et la capacité d'auto-apprentissage. C'est en acquérant cette compétence que l'on pourra contribuer à éviter le décrochage car l'apprenant sera mieux armé pour faire face à la difficulté. L'enjeu est de passer par l'éveil à l'art et aux sciences pour développer les compétences de lecture et d'écriture
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Amener les enfants du primaire à s'intéresser aux mondes des connaissances artistiques et scientifiques et dans le même temps, leur faire découvrir l'intérêt de l'usage des moyens de communication. L'utilisation de la langue créole sera possible pour faire les liens avec notre patrimoine culturel, matériel et humain. La démarche s'appuie sur la créativité et l'esprit d'observation.
Résultats attendus :	Développer l'autonomie, l'esprit critique et la capacité à s'exprimer à l'oral comme à l'écrit. Les enfants devront acquérir des réflexes d'auto-apprentissage et d'esprit critique pour être en mesure de réaliser des fiches documentaires sur différents thèmes. Ils seront amenés à s'exprimer par écrit ou sous forme artistique.
Territoire concerné :	L'ensemble de la Martinique
Public concerné :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elèves du primaire et de 6ème ➤ Parents
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ol style="list-style-type: none"> 3. Mise en oeuvre de supports ludiques scientifiques, vidéo, informatique 4. Les activités se dérouleront le mercredi avec comme personnes ressources des scientifiques, des artistes, des étudiants. 5. Elles seront réalisées en présence des parents qui le souhaitent dans les maisons d'associations ou centres culturels des communes et au siège de l'UPEM. 6. Les activités seront établies librement en fonction des intérêts de chacun, le but étant de favoriser la découverte. La seule contrainte sera de produire un document écrit et/ou artistique sur la thématique abordée après recherches ou expérimentations.
Productions attendues :	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches documentaires • Productions écrites : Explications d'expérimentations • Œuvres artistiques
Pilote :	UPEM/Claude NICOLE
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :</p> <p>Matériel pour activités : 10.000 €</p> <p>Pour 10 enfants : 1 jour/semaine 30 € x 40 semaines x 10 = 12.000 €, soit un total de 22.000 €</p> <p>Pour un groupe de 20 enfants : 22.000 € x 1.75 (coefficient réduction) = 38.500 €</p> <p>Au démarrage, il est souhaitable d'avoir 10 groupes (dont 2 de 20 enfants), soit un montant global de 253.000 €</p>
	Les communes

Partenaires mobilisables :	Le Conseil Général La Région La CAF Mécénat / Appels à projet
Calendrier / Echancier :	Année 2011-2013 Tous les mercredis des périodes scolaires Sessions spéciales durant vacances scolaires
Indicateurs pertinents :	L'évolution du nombre de participants Le nombre de fiches produites Le taux de satisfaction des parents
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	

<p>.Diagnostic et enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'illettrisme est estimé à 14% de la population totale en Martinique soit environ 56 000 personnes ; - Aussi, seulement 2% des résidents des quartiers populaires de FDF ont un diplôme supérieur à bac +2 ; - Dans les quartiers classés en RAR ou dans les zones de CUCS, il faut encourager un climat favorisant les apprentissages de la lecture et de l'écriture au niveau des très jeunes enfants (cycle 1 et cycle2) ; <p>Enfin, proposer un accompagnement à la scolarité en complémentarité avec l'enseignement scolaire de base.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - apporter à des enfants et à des jeunes des ingrédients de réussite qu'ils n'arrivent pas à maîtriser, mais dont ils ont besoins, à la maison, afin de bien appréhender leur travail scolaire ; - utiliser des outils pédagogiques, informatiques et ludiques favorisant la réussite scolaire et éducative ; - Suivre et encourager les élèves à devenir plus autonome face aux devoirs scolaires ; - permettre aux parents de mieux s'impliquer dans le suivi scolaire de leur enfant à l'école et à la maison ; - lutter contre l'illettrisme.
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants, les jeunes, leurs parents et les autres acteurs adhèrent à l'ALECS durant toute la durée de l'action ; - Que les bénéficiaires gagnent en autonomie ; - Que ces derniers adoptent une attitude réceptive et positive en classe par rapport aux activités proposées par leur professeur d'école ; - Qu'ils aient le goût d'aller à l'école ; - Que les bénéficiaires sachent lire, écrire et compter à la fin de leur cycle scolaire ; - Que les parents aient participés aux activités ALECS afin de mieux suivre la scolarité de leur enfant ; - Que les échanges entre familles apportent des solutions à des problèmes simples rencontrés à la maison, face au travail scolaire d'un jeune ;
<p>Territoire concerné</p>	<p>Région Martinique / ex. lycée Joseph Gaillard à FDF</p>
<p>Public concerné</p>	<p>- Les enfants de CP qui ne reçoivent pas, à la maison, chaque soir, le soutien nécessaire pour réussir leur apprentissage en lecture</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre</p>	<p>un groupe «ALECS» = 8 à 15 enfants + 1 animateur <i>spécialisé (fonction des actions)</i> ; Les parents sont étroitement associés à chacune des actions.</p> <p>L'animatrice doit :</p> <p>I. Permettre progressivement aux parents de prendre en main de manière efficace le suivi scolaire de leur enfant.</p> <p>II. prendre en charge, 2 à 4 fois par semaine selon l'action, sur le temps libre du jeune, un groupe : séances d'1h30. Activités précisément définies, limitées à "raconter, lire, écrire et compter" [fonction des niveaux et de l'action]. Dont 1 fois à distance par le biais d'Internet.</p> <p>III. Inviter et accompagner les parents à un entretien collectif en séance d'1h, activités précisément définies, limitées à "comment créer un environnement favorisant la réussite scolaire".</p>
<p>Productions attendues</p>	<p>aider aux devoirs travail scolaire donné par le professeur sur table ou en E-Learning</p> <p>Apports disciplinaires spécifiques (adaptés au niveau de l'élève) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En mathématiques : en calcul (l'addition, la soustraction, la division, la

	multiplication) et la géométrie. - En français : la dictée, l'écriture, la lecture. - Séance culturelle 1 action culturelle en relation avec le projet d'école
Pilote	- l'A.L.C.E.S. (Association de Lutte Contre l'Echec Scolaire)
Coût estimatif	- le projet ALECS composé de 10 groupes représente un budget d'environ 70 000 euros
Partenaires mobilisables	- la municipalité pour les écoles ou le collège ou lycée est responsable du dispositif. - l'ALCES, soutenue par le ministère de l'Éducation Nationale (ALCES intégré dans le Plan Régional), apporte son assistance d'ingénierie ; - L'A.L.C.E.S. met en place le dispositif « ALECS » au sein des établissements scolaires seuls ou en partenariat avec d'autres associations. Un groupe de pilotage est constitué. - les parties sont liées par une convention.
Indicateurs de suivi	- renseignement d'une feuille de liaison et de présence des élèves par l'animatrice ; visite des groupes par la coordinatrice puis transmission chaque semaine à l'ALCES d'une fiche de liaison. Régulation 1 mois après le début de l'action avec les animatrices, puis avec l'équipe de pilotage. Mise en place d'astuces pour impliquer les parents ...
Calendrier	- Année 2011-2014
Autres actions liées	- action Coup de Pouce CLÉ / N° CPC 1 - Action PPRE : PPRE 1




Axe 2 : Prévention
Orientation 3 : Accompagner

Numéro Fiche Action : 2.3.10

Un site portail pour l'information et le soutien

Diagnostic et enjeux :	Le manque de motivation pour apprendre est lié en grande partie à la difficulté, pour les élèves notamment, à disposer d'informations relatives à notre environnement ; Pour beaucoup de familles, le manque de perception des réalités de la société actuelle est aussi bien lié à la difficulté de compréhension du système scolaire que du fonctionnement des instances de l'école mais aussi des organismes administratifs ; L'enjeu est de susciter l'épanouissement tant des élèves que des jeunes parents et développer leurs sens des responsabilités afin de susciter l'intérêt pour l'universel
Objectifs stratégiques et opérationnels :	L'action vise essentiellement à la « maîtrise éducative » des parents et à la « réussite scolaire » des élèves. A ces fins, par le biais d'Internet notamment, elle propose de : - Faciliter l'accès de tous, en particulier les élèves et les jeunes parents, aux données de notre culture pour, principalement, développer les valeurs éducatives et de société ; - Créer un processus de « tutorat scolaire » pour les élèves et jeunes déscolarisés, et également d'« accompagnement éducatif » pour les parents ; - Permettre la valorisation, la mémorisation et la transmission des connaissances acquises.
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration des résultats scolaires des élèves, développement de la confiance en soi ; ➤ Diminution et prévention des comportements déviants chez les adolescents ; ➤ Meilleure implication des parents, développement des solidarités et de la cohésion sociale ; ➤ Maîtrise des outils modernes de communication
Territoire concerné :	L'ensemble de la Martinique
Public concerné :	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants scolarisés - Les jeunes - Leurs parents.
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'un dispositif de soutien privilégiant le tutorat en fonction des besoins des élèves et des jeunes, avec plusieurs formules afin de les accompagner dans leur scolarité et leur parcours; ➤ Création de supports pour accompagner les familles dans leur démarche éducative ; ➤ Constitution d'un espace permanent et interactif d'information, via Internet, répondant aux besoins et préoccupations tant des élèves, des jeunes que des parents.
Productions attendues :	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches parcours personnel - Fiches documentaires - Canevas d'explications
Pilote :	CAP-Martinique/ Charles MARAJO Culture- Accompagnement- Prévention
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	Préparations et intervenants pédagogiques : 376.000 € Avec 800 élèves (40 élèves dans 20 collèges) : 30 € élève/mois x 10 mois x 800 = 240.000 € Avec 400 parents (20 parents dans 20 collèges) : 20 € parent/mois x 8 mois x 400 = 64.000 €
Partenaires	Communes


mobilisables :	Collectivité Régionale Collectivité Départementale La CAF
Calendrier / Echéancier :	Année 2011-2013 Démarrage des prestations à la rentrée 2011 tant pour les parents que les élèves et les jeunes
Indicateurs pertinents :	L'évolution du nombre d'inscrits dans les parcours - Le taux de satisfaction des parents, jeunes et élèves - L'évolution des résultats scolaires - Le nombre de fiches produites
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	

	Axe 2 : Prévention Orientation 3 : Accompagner
N° Fiche action : 2.3.11 Informer et soutenir via les NTIC	
Diagnostic et enjeux :	<p>Le manque de motivation pour apprendre est lié en grande partie à la difficulté, pour les élèves notamment, à disposer d'informations relatives à notre environnement.</p> <p>Pour beaucoup de familles, le manque de perception des réalités de la société actuelle est aussi bien lié à la difficulté de compréhension du système scolaire que du fonctionnement des instances de l'école mais aussi des organismes administratifs ;</p> <p>L'enjeu est de susciter l'épanouissement tant des élèves que des jeunes parents tout en développant leur sens des responsabilités afin de susciter l'intérêt pour l'universel.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<p>Action Educative Familiale visant à développer la « maîtrise éducative » des parents et à la « réussite scolaire » des élèves par le biais d'Internet.</p> <p>La démarche est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès de tous, en particulier les élèves et les jeunes parents, aux données de notre culture pour, principalement, développer les valeurs éducatives et de société. - Créer un processus de « tutorat scolaire » pour les élèves et jeunes déscolarisés, et également de proposer aux parents un accompagnement pour renforcer leur compétence parentale - Permettre la valorisation, la mémorisation et la transmission des connaissances acquises.
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des résultats scolaires des élèves, développement de la confiance en soi ; - Diminution et prévention des comportements déviants chez les adolescents ; - Meilleure implication des parents, développement des solidarités et de la cohésion sociale ; - Maîtrise des outils modernes de communication
Territoire concerné :	L'ensemble de la Martinique
Public concerné :	<p>Les enfants scolarisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes - Leurs parents.
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un dispositif de soutien privilégiant le tutorat en fonction des besoins des élèves et des jeunes, avec plusieurs formules afin de les accompagner dans leur scolarité et leur parcours; - Création de supports pour accompagner les familles dans leur démarche éducative ; - Constitution d'un espace permanent et interactif d'information, via Internet, répondant aux besoins et préoccupations tant des élèves, des jeunes que des parents.
Productions attendues :	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches parcours personnel - Fiches documentaires - Canevas d'explications
Pilote :	CAP-Martinique/ Charles MARAJO
Coût estimatif du projet – moyens	<p>Préparations et intervenants pédagogiques : 376.000 €</p> <p>Avec 800 élèves (40 élèves dans 20 collèges) : 30 € élève/mois x 10 mois x 800 = 240.000 €</p>

financiers mobilisables :	Avec 400 parents (20 parents dans 20 collèges) : 20 € parent/mois x 8 mois x 400 = 64.000 €
Partenaires mobilisables :	Communes Collectivité Régionale Collectivité Départementale La CAF
Calendrier / Echancier :	Année 2011-2013 Démarrage des prestations à la rentrée 2011 tant pour les parents que les élèves et les jeunes
Indicateurs pertinents :	- L'évolution du nombre d'inscrits dans les parcours - Le taux de satisfaction des parents, jeunes et élèves (enquêtes) - L'évolution des résultats scolaires des élèves inscrits - Le nombre de fiches produites
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	Proposition de partenariat avec la plate forme régionale "Illettrisme" pour : "Informer, communiquer autour de l'illettrisme"

Axe d'intervention 2
Prévention de l'illettrisme

Fiches action – Orientation 4
SOUTENIR

	
Axe 2 : Prévention Orientation 4 : Soutenir	
N° Fiche action : 2.4.1 Accompagnement au développement des Actions Educatives Familiales	
Diagnostic et enjeux :	<ul style="list-style-type: none"> ○ 73 % des élèves de CM2 ont des résultats acceptables ou satisfaisants (63 %, en Martinique). ○ 20 % ont des acquis fragiles (26 % en Martinique). ○ 7 % connaissent des difficultés sévères ou très sévères (11 % en Martinique) <p>On observe, par ailleurs, un tassement des performances du CE1 au CM2 – et ce, tant dans la France entière que dans notre académie.</p> <p>Les chiffres de la JAPD de 2009 concourent à assombrir, s'il en était besoin, ce tableau de données convergentes – symptomatique d'un problème qu'il faut accepter désormais de considérer avec la plus grande attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4,50% de jeunes de 17 ans en situation d'illettrisme dans l'hexagone • 16,60% en Martinique •
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Prévenir les situations d'illettrisme, Lutter contre l'illettrisme, Favoriser l'accès à l'exercice des droits et devoirs du citoyen
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Renforcer et valoriser les compétences éducatives des parents dans leur quotidien, ➔ Améliorer la capacité des parents à aider leurs enfants dans leur scolarité, ➔ Favoriser la construction d'une relation positive entre les familles et l'école, ➔ Créer avec la famille un climat de confiance éducative aux moments clés de la scolarité des enfants, et notamment à : <ul style="list-style-type: none"> ➔ l'entrée à l'école maternelle, ➔ l'entrée au cours préparatoire à l'école élémentaire, ➔ l'entrée en sixième au collège ➔ Faciliter l'accès de toutes les familles aux différents espaces ressources présents dans les lieux de vie, ➔ Inciter les parents à s'engager dans une démarche de formation pour la maîtrise des savoirs de base. ➔
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	parents, enfants, familles
Contenu et modalités de mise en œuvre :	S'inscrivant dans les politiques de lutte contre les exclusions les actions éducatives familiales contribuent à l'accompagnement de la scolarité et au soutien à la parentalité
Productions attendues :	<ul style="list-style-type: none"> ➔ L'axe « formation de base » vise à encourager les parents les plus éloignés de l'écrit à renouer avec les apprentissages au moment même où leurs enfants les découvrent. L'implication des parents dans le suivi scolaire de leurs enfants est un facteur stimulant de construction ou de reconstruction d'un rapport positif aux savoirs de base. ➔ L'axe « scolarité » vise à rapprocher les familles des différents espaces éducatifs intervenant dans la scolarité des enfants. Il s'agit d'aider les parents à mieux appréhender la culture scolaire et à faciliter la construction d'un rapport positif au savoir et aux apprentissages par les enfants. ➔ L'axe « parentalité » lié aux deux précédents, vise à soutenir tous les parents pour qu'ils exercent efficacement leur rôle lors de l'apprentissage des savoirs fondamentaux. Il doit également permettre aux parents de sortir de « l'invisibilité » et de prendre leur place dans la vie sociale et citoyenne.
Pilote :	En tant que mode opératoire spécifique dans la mise en œuvre d'une politique publique, une AEF doit bénéficier d'un portage et d'un pilotage interinstitutionnels aux différents niveaux territoriaux.
Coût estimatif du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, Réseau d'écoute d'appui et

- moyens financiers mobilisables :	<i>d'accompagnement des parents, Programmes de réussite éducative etc.</i> <ul style="list-style-type: none"> • Etat, collectivités territoriales, branche famille, fondations
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • L'Education nationale, • La cohésion sociale et la jeunesse • Les Caisses d'allocations familiales, les caisses de mutualité sociale agricole <ul style="list-style-type: none"> • Les instances de pilotage de la politique de la ville dans les secteurs concernés par cette politique. • Les collectivités locales
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants accompagnés • Nombre de familles accompagnées
Calendrier / Echancier :	2011-2013
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	



Axe 2 : Prévention
Orientation 4 : Soutenir

N° Fiche action : 2.4.2

Dispositif Ecole-Famille-Quartier

Diagnostic et enjeux	Constat d'un nombre croissant d'élèves de collèges en très grande difficulté scolaire avec comme corollaires des problèmes de comportement. Problématiques sociales et difficultés parentales dans leurs rapports à l'école et aux apprentissages. Risques de décrochage scolaire avec des carences dans les acquisitions de base, risques de délinquance, risques dans les relations parents/enfant.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention du décrochage scolaire et des problèmes de comportement • Intervention globale et systémique concernant les problématiques de l'enfant au sein du collège, de la famille et du quartier.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des compétences psycho sociales de l'élève pour lui permettre d'être dans de meilleures dispositions face aux apprentissages. • Renforcement de la collaboration parents collèges • Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.
Territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Nord Caraïbe : St Pierre – Prêcheur ☒ Fort de France : Coridon – Châteaubœuf-Dillon ☒ Nord Atlantique : Ste Marie – Le Robert ☒ Sud Caraïbe : Lamentin
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> • 76 élèves de 6^{ème} et leurs familles pour l'année scolaire 2010 – 2011.
Contenu et modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec l'Education Nationale • Collaboration avec les associations de quartiers (culture, loisirs, sport, accompagnement scolaire) • Collaboration avec les CCAS – CGSS – CAF – CMP et les dispositifs internes du Conseil Général (Action Sociale et médico-sociale Protection de l'Enfance) • Accompagnement psycho socio éducatif • Réunion d'évaluation et d'organisation • Comité de pilotage • Comité technique
Productions attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation et mise en œuvre de l'accompagnement • Evaluation des résultats des compétences acquises et orientation si besoin vers d'autres dispositifs administratifs, sanitaires ou judiciaires.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général de Martinique : DGA1 et DGA4
Coût estimatif	4 ETP assistants socio-éducatifs et un mi temps cadre socio-éducatif /régie de 6000 €
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les partenaires internes et externes dans les domaines sociaux, médico-sociaux, de la prévention, du sport et de la culture.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de demandes et du nombre d'élèves suivis • Tableau de bord • Tableau de suivi et d'orientation • Evaluation avec le principal partenaire : Education Nationale
Calendrier	Dispositif lié au calendrier scolaire Prévisions Années 2011-2013
Autres actions liées	(intitulé et numéro autre fiche) :

N° Fiche action : 2.4.3

PROGRAMME DE PREVENTION PAR LA LECTURE ET L'ECRITURE

Diagnostic et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> -Le taux d'illettrisme étant estimé à 14% de la population totale en Martinique, -Créer et favoriser un climat et une proximité favorisant les apprentissages, -Personnaliser l'accompagnement à la scolarité en complémentarité avec l'enseignement scolaire de base.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> -Prévenir le décrochage scolaire, accompagner les collégiens décrocheurs, -Accueillir les jeunes ayant abandonné le collège, -Donner du sens à l'apprentissage et l'articuler autour de contenus socioéducatifs, ludiques, sportifs et culturels, -Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles, -Soutenir les enfants et leur famille en difficulté, -Réconcilier le public avec les médiathèques, bibliothèques par le biais de nos ateliers Numériques Mobiles...
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> -Développement des compétences psychosociologiques et civiques chez l'enfant et chez l'adulte, -Diminution du taux d'illettrisme, -Réflexion et amélioration des pratiques des professionnels du secteur éducatifs, -Valorisation de la place des parents et ainsi apporter des réponses adaptées au développement de chaque enfant,
Territoire concerné	Région Martinique sites pilotes Fort de France et Sainte Marie, (implantation globale envisagée)
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> -Les enfants et jeunes en grande difficulté 14- 16 ans, -Les enfants et jeunes malades et handicapés, -Les enfants et jeunes hospitalisés, isolés par une longue maladie.
Contenu et modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> -Partenariat et conventions avec les municipalités (Nord Caraïbe site pilote), les Offices du Tourisme... -Utilisation des Cyber bases implantées dans les communes du Nord, -Utilisation « d'Atelier Numérique de Proximité », -Mise en place d'un Projet Individuel d'Orientation Professionnel, -Mise en place d'un Réseau de Réflexion Intercommunal dans le cadre des Ateliers de Parents, -Echanges éducatifs ou professionnels au travers de projets pédagogiques finalisés par un voyage.
Productions attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et Statistiques dressés par un évaluateur qui accompagne le projet ; -des supports pédagogiques élaborés sur la base d'une utilisation ciblée des NTIC au travers des Ateliers Numériques Mobiles ; Mise en réseau des informations et des données exploitables par les coordinateurs et l'équipe d'encadrement et archivage de ces données pour les statistiques ; Suivi mensuel, trimestriel et annuel de l'évolution de l'élève consultable depuis son login ;
Pilote	l'A.L.C.E.S. (Association de Lutte Contre l'Échec Scolaire)
Coût estimatif	Le PPLÉ composé de 4 groupes représente un budget d'environ 96 000 € (Fondation AIR France) ; FEJ (38000€) ; Collectivités territoriales (28 000€) ; CAF Martinique (29 400€)
Partenaires mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> -Municipalités du Nord (Sainte Marie...) -Municipalités du centre (la Ville de Fort de France...) -Les offices du Tourisimes, - la Communauté de Communes du Nord (CCNM), -Le Parc Naturel Régional de la Martinique, -La Préfecture de la Martinique, -L'Université des Antilles et de la Guyane, - Association AP3, -Les missions locales rattachées aux différentes municipalités...

Indicateurs de suivi	-Évaluateur TJB ECOCONSEIL dont le rôle est d'évaluer la capacité du porteur de projet à mettre en œuvre le « Programme de Prévention de Lecture et de l'écriture», Voir dans quelle mesure le dispositif permet aux jeunes d'améliorer leur relations sociales, de développer leurs connaissances culturelle et leurs compétences scolaires, Voir comment le dispositif Jeunes talents permet d'atteindre les effets attendus ou non, Recenser les freins et les leviers sur lesquels il est possible d'agir pour améliorer les effets surtout en vue d'une généralisation.
Calendrier	Année 2011-2012
Autres actions liées	<ul style="list-style-type: none"> - action <i>Coup de Pouce Clé</i> / N° CPC 1 Action PPRE : PPRE 1 - action <i>ALECS Apprentissage de la Lecture - de l'Ecriture - du Calcul en milieu Scolaire</i> / N° ALECS 1

AXE 3
ACCOMPAGNEMENT DES 16-25 ANS

Identifier les situations et les besoins, proposer des solutions adaptées au public

DIAGNOSTIC 16 – 25 ANS

Etude des forces	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme • Existence d'un repérage systématique pour les jeunes (CSN – RSMA) • Dispositif de formation existant : 309 jeunes formés en 2009 (base RSMA uniquement) • RSMA comme outil de lutte contre l'illettrisme et d'insertion professionnelle des jeunes • Existence d'un dispositif de repérage pour les détenus
Etude des faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • 32,4 % des jeunes en difficulté avec les savoirs de base • 10 % de jeunes en situation d'illettrisme • Taux d'illettrisme très important dans le nord de l'île • Pas de certitude quant au suivi effectué après repérage et à l'interaction entre les acteurs • difficulté à chiffrer le nombre de formations mises en place
Etude des opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • CIOM : volonté gouvernementale affichée de lutter contre l'illettrisme • passage au RSMA 6000 soit un potentiel d'accueil de 900 jeunes pour la Martinique • Possibilité de mener des actions expérimentales par le biais du FEJ • CIOM : poursuite de la montée en charge du programme « Accès aux compétences clé » • Existence d'une convention CAF/SPIP • Mise en place du service civique qui comprend un domaine d'action prioritaire : «participer à des actions de lutte contre l'illettrisme» • Possibilité d'organiser avec la CAF + avec la DRAC des actions autour du livre
Etude des menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Modèles culturels extérieurs à la Martinique en progression • « volatilité » du public • Difficulté à le rencontrer, le repérer, l'inscrire et le motiver dans une démarche d'insertion

Elaboration du plan régional de lutte contre l'illettrisme – Martinique
Groupe « Accompagnement des 16-25 ans »

Synthèse des réunions du 21 octobre et du 9 novembre 2010

Thématique	Constat	Objectifs	Acteur
Repérage	<p>Pôle emploi :</p> <p>Statistiques Pôle emploi : 5.900 jeunes inscrits en mission locale</p> <p>Le repérage n'est pas systématique-s'effectue dans le cadre de la démarche de projet</p> <p>Pas d'évaluation systématique – travail en cours sur un outil d'auto évaluation</p> <p>La détection (repérage « au flair ») ne permet pas de cerner la difficulté : ex : dans dispositif ACC : difficulté à cerner les compétences à acquérir d'où transmission du dossier à l'APP qui fait l'évaluation</p>	<p>Retravailler sur l'offre de service</p> <p>Mutualiser les moyens</p>	Pôle emploi
	<p>CSN :</p> <p>Statistiques CSN : 32 % des jeunes sont en difficulté de lecture. Sachant que les jeunes qui se présentent à la JAPD sont les jeunes recensés (certains ne se font pas recenser : env. 15 % d'une classe de recensement)</p> <p>Le parcours de citoyenneté comprend différentes étapes dont :</p> <p>En 3ème, le module citoyenneté-défense,</p> <p>Le recensement : dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire du jeune</p> <p>Ils subissent pendant la JAPD un test (MOPAT – produit EN) qui permet de mettre en évidence les difficultés de lecture et de classer les jeunes dans des catégories de 1 à 4</p> <p>Pour les jeunes scolarisés : retour des conclusions à l'EN</p> <p>Pour les jeunes déscolarisés, sur autorisation de leur part, information à la mission locale (75% répondent favorablement – mais 50% d'entre eux ne se rendent pas à la mission locale)</p>	<p>Informé plus amplement la population sur l'obligation de recensement (ex : flash radio)</p> <p>Systématiser l'acte de recensement entre 16 ans et et 16 ans + 3 mois,</p> <p>Détecter de manière plus précoce,</p> <p>Nécessité de faire adhérer les jeunes à la démarche :</p> <p>Promotion de la ML?</p> <p>Appel à un correspondant extérieur ?</p>	CSN
	<p>PJJ :</p> <p>Public cible : 16-18 ans (sont obligés de se faire recenser)</p> <p>PJJ effectue :</p> <p>Repérage</p> <p>Bilans scolaires</p> <p>Evaluations</p> <p>Mais certains jeunes échappent encore à tout dispositif</p> <p>PJJ note une forte augmentation de la toxicomanie qui freine toutes les possibilités d'insertion :</p> <p>Troubles d'apprentissage</p> <p>Pas de maintien des savoirs fraîchement acquis</p> <p>Difficulté supplémentaire : durée judiciaire courte : 6 mois</p>	<p>Nécessité de renforcer le repérage au niveau des jeunes suivis</p> <p>Travail sur l'acquisition des savoirs de base : développement des actions de remise à niveau + mise en place livret de compétences</p> <p>Nécessité de modifier l'approche PJJ</p>	PJJ
	<p>RSMA :</p> <p>Statistique RSMA : 41 % de public illettré et 75 % de public en difficulté</p> <p>RSMA gère les 18-25 ans</p> <p>S'est intéressé à la question du test de</p>	<p>Besoin d'un outil de mesure</p> <p>Recherche d'un test de repérage plus fiable</p>	RSMA ANLCI

	repérage et a bénéficié d'une mission ANLCI – le RSMA Martinique étant pilote sur cette action		
	FACE : N'intervient pas sur le repérage mais met en avant un besoin pour le jeune Question : comment associer les employeurs à la démarche du jeune ?	Besoin de valorisation de soi et de remise en confiance Tutorat Démarche citoyenne	
	Mission locale : Note de plus en plus : de jeunes de nationalité étrangère: Ste Lucie, Haiti, Dominique, Saint Domingue et qui pose la question du FLE de mineurs isolés (cf.PJJ) mineurs sans papiers Pas de repérage systématique – le 1er repérage : le dossier d'inscription		ML
	CFA : Apprentis sont des salariés Repérage à l'entrée en formation - positionnement Formateurs en français et maths Les pré- apprentis sont rattachés au collège d'origine et présentés au CFG Traiter l'illettrisme suppose un investissement : notamment dans le cadre de la mise en place de « logiques de parcours » : donc processus : « plus long et plus cher » : ex du CFA CCIM qui a élaboré un outil d'apprentissage des maths uniquement sur ordi pour susciter l'intérêt des jeunes (correspond à leur univers, capte leur attention)	Avancer la rentrée des 1ère année pour disposer de plus de temps : aménager les programmes Travail de sensibilisation des chefs d'entreprise pour libérer les jeunes pour la formation Pour les apprentis en classe de CAP, augmenter les temps de présence Disposer d'outils en ligne Améliorer le tutorat dans l'emploi	CFA A CFA CCIM CRI
Formation	RSMA : La filière RSMA de formation professionnelle comprend un module RAN avec 3 enseignants – durée 6 à 8 mois – mise en œuvre : petites classes de 12 avec professeurs + répétiteurs Bientôt : double son effectif mais en gardant la même masse salariale d'où diminution prévue de la durée de formation et travail sur la RAN et la socialisation Nécessité de mettre de la cohérence et faire du lien avec... 30 % des jeunes viennent de Pôle emploi	Revoir l'ingénierie de formation : prévoit de se tourner vers des profils plus diplômés (15%) visés au détriment du public cible Comment mettre en place des partenariats avec les autres acteurs ? notamment PE et MIL Comment mettre en place une « traçabilité » du jeune ? Mutualiser les moyens Avoir une lisibilité de l'offre de service	RSMA RSMA ANLCI
	Pôle emploi : Pb par rapport à ACC : faut-il attendre que le DE ait un projet ? : la réponse n'est donc pas toujours ACC Nécessité de sécuriser le parcours du jeune 3 types d'actions : Préqualification RAN associée à formation Certification – qualification	Créer quelque chose qui parte d'une orientation Combiner les 2 actions dans le cadre d'un parcours	PE

	Adaptation au poste		
	<p>Pour l'ensemble des publics jeunes :</p> <p>Les jeunes ne disposent pas, mis à part le RSMA (qui finit par manquer de places) de dispositif adapté leur permettant d'être accompagné dans leur parcours de formation et d'insertion</p>	<p>Remettre en place un dispositif type « APLI », par territoire, permettant de se former dans une logique de parcours</p> <p>Développer le dispositif « Ecole de la 2ème chance »</p>	<p>MRICI CG MAIF</p> <p>Préfecture Acteurs locaux</p>
Actions transversales	<p>Pour les professionnels :</p> <p>Besoins exprimés en termes de professionnalisation :</p> <p>Travailler avec des pédagogues</p> <p>Recevoir l'éclairage d'enseignants spécialisés</p> <p>Adapter la pédagogie et les outils au public reçu</p>	<p>Mettre en place des échanges de pratiques qui permettent la professionnalisation des différents</p>	<p>CRI ANLCI</p>

AXE 3
ACCOMPAGNEMENT DES 16-25 ANS

Identifier les situations et les besoins, proposer des solutions adaptées au public			
REPERAGE			
Assurer le repérage des jeunes en difficultés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le dispositif de communication sur la JAPD pour une détection plus précoce 2. Renforcer le repérage au niveau des jeunes suivis par la PJJ pour renforcer le dispositif de formation à leur attention 	CSN PJJ	
POSITIONNEMENT			
Développer le positionnement avant l'entrée en formation pour favoriser l'individualisation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Produire un test de positionnement plus fiable – le mutualiser 2. Assurer le positionnement des jeunes avant l'entrée en formation - lui proposer un parcours individualisé 	RSMA –ANLCI RSMA et autres acteurs	
FORMATION			
Déployer sur l'ensemble du territoire une offre de formation à l'acquisition des savoirs de base – y compris par l'accès aux TIC	<p>Déployer une offre de formation adaptée – favoriser la mise en place de parcours de formation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le dispositif de formation du RSMA 2. Développer une offre de formation partenariale : Pôle emploi-Région 3. Renforcer l'offre de formation des missions locales 4. Accompagner les apprentis en difficulté en vue de l'acquisition des savoirs de base 5. Former les jeunes détenus <p>6. Développer la formation par le biais des TIC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Mettre en œuvre une offre d'accompagnement s'appuyant sur la mise en œuvre du dispositif « Service Civique » 8. Proposer une offre de formation en libre accès s'appuyant sur des outils en ligne (cyberbases) 	RSMA Pôle emploi- Région Missions locales CFAA, CFA métiers, ... Centre pénitentiaire Pôle emploi/missions locales MRLCI/CG	
ACCOMPAGNEMENT - TUTORAT			
Développer l'accompagnement individuel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner le développement personnel de l'individu par des actions de tutorat 	FACE Missions locales	

Axe d'intervention 3
Accompagnement des 16-25 ans

Fiches action – Orientation 1
REPERER



Axe 3 : Accompagnement des 16-25 ans.
Orientation 1 : Repérer

N° Fiche action : 3.1.1

Modalités de développement de l'information sur le recensement

Diagnostic et enjeux :	32,4% des jeunes Martiniquais ayant participé à la JAPD en 2009 ont été détectés en difficulté de lecture (DDL). Il s'agit donc d'améliorer les perspectives d'avenir de ces jeunes en luttant contre l'exclusion et en favorisant l'égalité des chances.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Détecter au plus tôt les jeunes en situation d'illettrisme. Pour cela, il faut améliorer le taux de recensement et systématiser l'acte de recensement dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.
Résultats attendus :	80% de jeunes recensés dans les délais (entre 16 ans et 16 ans et 3 mois) – 20% avant 18 ans.
Territoire concerné :	Martinique.
Public concerné :	Classes de 3 ^{ème} au sein de l'éducation nationale – Tranche d'âge : 14 à 16 ans.
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Action de l'éducation nationale :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la 1^{ère} étape du parcours citoyen, systématiser l'information sur le recensement en classe de 3^{ème}, en facilitant notamment l'intervention du CSN (appui du rectorat indispensable) ; • Créer une page « recensement » sur le site web de l'EN ; • Insertion, à titre gracieux d'un encart sur le recensement (fourni par CSN) dans la publication annuelle de l'ONISEP « Après la 3^{ème} ». 2. <u>Action des municipalités :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Placardage des affiches fournies par le CSN dans les lieux stratégiques : associations sportives – vestiaires des stades – supermarchés – arrêts de bus – collèges... ; • Insertion d'un encart sur le recensement (fourni par CSN) dans le journal municipal (appui manuscrit du maire si possible) ; • Utilisation des radios locales ; • Implications des associations locales ; • Information sur le site web de la municipalité. 3. <u>Action du CSN :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de spots publicitaires sur le recensement (déjà existants) sur les radios locales les plus écoutées des jeunes (en attente de budget) ; • Intervention dans les collèges en classe de 3^{ème} dans le cadre du parcours citoyen ; • Déplacement (une fois par an) dans les mairies pour sensibiliser les correspondants défense sur l'enjeu du recensement ; • Participation à des plateaux radios et/ou TV.
Pilote :	Centre du Service National
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	Moyens de la Direction du Service Nationale – Administration centrale
Partenaires mobilisables :	Education nationale – Municipalités – Collectivités territoriales
Indicateur de suivi :	Taux de recensement annuel (origine CSN) - Taux DDL annuel (origine CSN)
Calendrier / Echancier :	2011 - 2013
Autres actions liées	(intitulé et numéro autre fiche) :



Axe 3 : Accompagnement des 16-25 ans.
Orientation 1 : Repérer

N° Fiche action : 3.1.2

Accompagnement des jeunes fragilisés

Diagnostic et enjeux :	<p>PJJ effectuée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Repérage 2. Bilans scolaires 3. Evaluations <p>Mais certains jeunes échappent encore à tout dispositif PJJ note une forte augmentation de la toxicomanie qui freine toutes les possibilités d'insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Troubles d'apprentissage • Pas de maintien des savoirs fraîchement acquis <p>Difficulté supplémentaire : durée judiciaire courte : 6 mois</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de renforcer le repérage au niveau des jeunes suivis • Travail sur l'acquisition des savoirs de base : développement des actions de remise à niveau + mise en place livret de compétences • Nécessité de modifier l'approche PJJ
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation du repérage pour les jeunes les plus en difficulté. • Sensibilisation des personnels à la question de l'illettrisme • Transmission du livret de compétences en fin de prise en charge
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Public cible : 16-18 ans (sont obligés de se faire recenser)
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Former les personnels • Evaluer tous les jeunes du dispositif D2A et UEAJ • Mettre en place le livret de compétences • Mettre en place un livret de travail sur cette question pour favoriser les possibilités de prise en charge de cette problématique
Productions attendues :	Analyse quantitative et qualitative des évaluations par les personnels
Pilote :	PJJ
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Formation EVALIRE à destination des personnels (devis en cours)
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • INSHEA
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes accompagnés
Calendrier / Echancier :	Année 2011-2013
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	

Axe d'intervention 3
Accompagnement des 16-25 ans

Fiches action – Orientation 2
POSITIONNER




Axe 3 : Accompagnement des 16-25 ans
Orientation 2 : Positionner

N° Fiche action : 3.2.1
Améliorer le repérage des jeunes en difficulté

Diagnostic et enjeux :	Il est aujourd'hui difficile d'avoir une approche globale de l'illettrisme en Martinique compte-tenu de la diversité des acteurs qui agissent dans cette lutte.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	L'objectif est de posséder un outil commun permettant aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme de comparer leurs chiffres.
Résultats attendus :	Dresser un constat de l'illettrisme plus précis et plus fiable
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Les jeunes de 18 à 25 ans.
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Achat par les différents acteurs du test d'illettrisme (EVADO) de l'ANLCI, à partir duquel a été créé le futur test de repérage du RSMA-M.
Pilote :	
Pilote :	RSMA -M
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	Demander à l'ANLCI un devis estimatif
Partenaires mobilisables :	
Indicateur de suivi :	
Calendrier / Echéancier :	
Autres actions liées	

Axe d'intervention 3
Accompagnement des 16-25 ans

Fiches action – Orientation 3
FORMER

	
Axe 3 : Accompagnement des 16-25 ans Orientation 3 : Formation	
N° Fiche action : 3.3.1 Assistance éducative sur la zone Nord	
Diagnostic et enjeux :	<p>Le nord de la Martinique est la zone la plus concernée par l'illettrisme. Les habitants du Nord sont plus souvent en difficulté que les autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 21 % des habitants du Nord-Atlantique ○ 18 % des habitants du Nord-Caraïbes <p>Contre</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 13% des habitants du Centre et ○ 16 % des habitants du Sud <p>L'éloignement et la ruralité agissent comme des facteurs aggravants. Selon l'INSEE, pour toutes ces personnes, les difficultés connues dans l'enfance impactent par la suite la vie professionnelle de l'adulte, par exemple, plus du quart des adultes en difficulté avec l'écrit, en Martinique, ont de faibles revenus, sachant qu'une personne dans l'emploi sur 10 se trouve en situation d'illettrisme. L'illettrisme est donc un facteur de paupérisation.</p> <p>Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures correctives pour permettre à ces jeunes d'accéder non seulement à une autonomie en matière de lecture et d'écriture, mais renforcer leurs chances d'accéder à la qualification via la préparation (et la réussite) à un diplôme.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement du territoire nord • Faciliter l'accès à la qualification des jeunes • Les (re)motiver en vue d'une meilleure insertion
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • baisse du taux d'illettrisme sur le territoire Nord • atténuation/résorption des difficultés d'accès aux savoirs de base pour des jeunes reconnus en difficulté • accès à la qualification (niveau V) pour les jeunes dans le cadre de la mise en place d'un parcours accompagné
Territoire concerné :	Nord (Atlantique et Caraïbes)
Public concerné :	Jeunes de 16 à 25 ans
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Dans le cadre du dispositif « Service civique », sur l'axe « Réussite éducative », permettre à des jeunes d'un niveau au moins équivalent à Master 1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'assurer à destination des jeunes de 16 à 25 ans de leur commune, suivis par la Mission locale et reconnus en difficulté, des prestations de soutien éducatif afin de les préparer à entrer dans une démarche d'insertion, • Ceci en utilisant des lieux comme les cyberbases du Conseil général, ou des locaux municipaux, et des outils en ligne, type « Rue des Ecoles », désormais d'accès gratuit, (ou autres outils à définir) • En cours de prestation, le jeune volontaire assurera le lien avec la Mission locale le compte rendu de la progression notamment des bénéficiaires du dispositif et sur les besoins complémentaires identifiés <p>Le repérage du jeune sera assuré par les Missions Locales et Pôle emploi sur la base des outils mis à disposition par l'ANLCI (utilisation du cadre commun)</p>
Pilote :	Mission locale (?)
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	<p>Année expérimentale : 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 jeune volontaire par commune sur la zone correspondant au territoire de la CCNM (prise en charge service civique) – avec possibilité de renforcer le dispositif sur les années suivantes • Autres éléments (locaux et supports) : gratuits
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Mission locale du Nord de la Martinique
Indicateur de suivi :	nombre de jeunes formés
Calendrier / Echancier :	Années 2011 à 2013

Autres actions liées



Axe 3 : Accompagnement des 16-25 ans
Orientation 3 : Formation

N° Fiche action : 3.3.2

Action expérimentale - Sécurisation du parcours des apprentis

Diagnostic et enjeux :	Certains apprentis inscrits en formation, notamment au niveau V (CAP), présentent des difficultés face aux compétences de base. D'une part, ces difficultés constituent des obstacles importants dans le cadre de leur parcours de formation dite « générale » et hypothèquent leur accès au niveau de maîtrise requis pour la certification. D'autre part, compte-tenu des exigences des situations de travail (communication au sein de l'entreprise, respect de consignes, contraintes liées à la sécurité, ...) qui de nos jours imposent une maîtrise à minima de savoir lire, écrire, compter, ces difficultés empêchent l'accès des apprentis à l'autonomie professionnelle. Si une attention particulière n'est pas portée en leur direction pendant leur apprentissage, ces jeunes risquent, à court terme, une rupture de contrat, à long terme des difficultés pour trouver un emploi et évoluer dans leur entreprise.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	C'est dans ce cadre que l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a déposé un projet d'expérimentation auprès du Haut Commissariat à la jeunesse avec l'appui de plusieurs Conseils régionaux et l'expertise du Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ). Ce projet vise à rechercher des solutions pour sécuriser les parcours de formation des apprentis en vérifiant dans quelle mesure les actions concourant à la maîtrise des compétences de base contribuent à prévenir les risques de rupture du contrat d'apprentissage.
Résultats attendus :	Amélioration des taux de réussite au CAP agricole
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Jeunes de 16 à 25 ans en difficulté avec les savoirs de base en formation par la voie de l'apprentissage
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Appui au C.F.A pour la mise en œuvre, le développement, l'optimisation d'une action de remédiation aux difficultés face aux savoirs de base : Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'outiller la mise en place de parcours de consolidation des compétences de base des apprentis ➤ D'optimiser les réponses existantes et soutenir leur généralisation ➤ D'outiller la mise en place de nouvelles réponses
Pilote :	Accompagnement de 15 jeunes en difficulté en formation au CFA Agricole
Pilote :	CFA Agricole
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Convention CFAA - Région • Convention ANLCI -FEJ
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • AGEFMA
Indicateur de suivi :	nombre de jeunes accompagnés
Calendrier / Echancier :	Année 2010-2011
Autres actions liées	



Axe 3 : Accompagnement des 16-25 ans
Orientation 3 : Formation

N° Fiche action : 3.3.3

Soutien aux apprentis en difficulté

<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Certains apprentis inscrits en formation, notamment au niveau V (CAP), présentent des difficultés face aux compétences de base. D'une part, ces difficultés constituent des obstacles importants dans le cadre de leur parcours de formation dite « générale » et hypothèquent leur accès au niveau de maîtrise requis pour la certification. D'autre part, compte-tenu des exigences des situations de travail (communication au sein de l'entreprise, respect de consignes, contraintes liées à la sécurité, ...) qui de nos jours imposent une maîtrise à minima de savoir lire, écrire, compter, ces difficultés empêchent l'accès des apprentis à l'autonomie professionnelle. Si une attention particulière n'est pas portée en leur direction pendant leur apprentissage, ces jeunes risquent, à court terme, une rupture de contrat, à long terme des difficultés pour trouver un emploi et évoluer dans leur entreprise.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mise à niveau des connaissances et l'apprentissage de mécanismes intellectuels fondamentaux des jeunes concernés; • L'appréciation de l'orientation choisie en vue de la confirmation ou d'une réorientation • L'initiation méthodique au métier qui prépare le jeune à son intégration dans l'entreprise
<p>Résultats attendus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des taux de réussite au CAP
<p>Territoire concerné :</p>	<p>Martinique</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Jeunes de 16 à 25 ans en difficulté avec les savoirs de base en formation par la voie de l'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir plus de 14 ans et moins de 16 ans (la plupart des classes préparatoires à l'apprentissage, annexées à des centres de formation d'apprentis de Chambres de Métiers et de l'Artisanat, n'accueillent les jeunes qu'à partir de 15 ans); • Les collégiens ou les élèves issus d'une Classe d'Initiation Préprofessionnelle à l'Apprentissage (CLIPA*) peuvent s'orienter vers une CPA où ils pourront s'initier à un métier ou à un groupe de métiers; • Cette formation est assurée en alternance en CFA et en entreprise. Les pré-apprenti(e)s ne sont pas sous contrat d'apprentissage, ils possèdent le statut de scolaire (1/2 temps école, 1/2 temps entreprise).
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La remise à niveau des compétences de base : lire, écrire, compter • L'enseignement théorique, général et technologique : parfaire la formation des apprentis et donner une formation technologique concernant le métier qu'ils ont choisi • Le stage de pratique en entreprise : sa durée annuelle, variable, est comprise entre quinze et dix-huit semaines suivant les métiers. Les stages dans l'entreprise peuvent se dérouler pendant une semaine entière, soit pendant plusieurs semaines consécutives
<p>Pilote :</p>	<p>Accompagnement de 15 jeunes en difficulté en formation au CFA Métiers</p>
<p>Pilote :</p>	<p>CFA Métiers</p>
<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Convention CFA Métiers - Région

Partenaires mobilisables :	
Indicateur de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> nombre de jeunes accompagnés
Calendrier / Echéancier :	Années 2011-2013
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	



Axe 3 : Accompagnement des 16-25 ans
Orientation 3 : Formation

N° Fiche action : 3.3.4

Appui TIC pour l'apprentissage des mathématiques

Diagnostic et enjeux

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Mettre en place un **dispositif techno pédagogique interactif d'autoformation encadrée**, par le biais d'une plateforme pédagogique de formation à distance, afin de lutter contre l'illettrisme à l'aide des Mathématiques, selon deux modes :

- présentiel enrichi.
- présentiel réduit.

Ceci afin de permettre un meilleur apprentissage et de générer une évolution sur le plan de la motivation, de l'autonomie, de l'adaptabilité et de la sociabilité des apprenants.

Résultats attendus :

Développer les compétences communicationnelles, écrites et orales des apprenants à l'aide des mathématiques :

- en apprenant à se repérer dans le temps et dans l'espace (lecture de tableau, de plan...).
- en maîtrisant les opérations mathématiques de base (soustraction, multiplication...).
- en comparant des nombres.
- en maîtrisant les calculs sur les fractions.
- en maîtrisant des calculs de proportionnalité.
- en pouvant traiter un problème rédigé.
- en utilisant les unités de mesure (longueur, masse...).

Territoire concerné :

Martinique

Public concerné :

apprenants âgés de 16 et 25 ans

Contenu et modalités de mise en œuvre :

Contenu et modalités de mise en œuvre :

Sur le plan technique :

- ❖ Un Hébergeur de site internet.
- ❖ Plateforme pédagogique jouant le rôle de site internet.
- ❖ Logiciels de médiatisation des contenus pédagogiques.
- ❖ Salles dotées d'ordinateurs connectés à internet.

Sur le plan Pédagogique :

- ❖ Déterminer et ordonner les chapitres de mathématiques en adéquation avec la lutte contre l'illettrisme et le référentiel de l'éducation nationale. (les chiffres, les nombres, les opérations, les nombres relatifs, supérieur, inférieur, les fractions, proportionnalité, règle de trois, pourcentage, les unités, les figures géométriques, les racines, les puissances).

- ❖ Deux modes de stratégie d'apprentissage seront utilisés en fonction des chapitres choisis :

La stratégie par redécouverte guidée :

La stratégie par redécouverte guidée, est basée sur le mode d'apprentissage inductif. Le dispositif amène l'apprenant à découvrir par lui-même les principes qui font l'objet de l'apprentissage. Par ailleurs, le mode inductif demande plus de temps d'apprentissage pour l'apprenant.

La stratégie expositive :

Elle est basée sur la présentation de règles, de principes que l'apprenant devra mettre en œuvre en utilisant le principe du raisonnement déductif. Une règle est présentée à l'apprenant qu'il doit mettre en application à partir d'exemples. Dans ce cadre, la mémoire procédurale est hautement sollicitée.



- ❖ Elaboration du scénario d'apprentissage :

- Diagramme des activités et tableau des spécifications.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conception des supports multimédia et du système d'encadrement. - Production et insertion de l'environnement d'apprentissage : <ul style="list-style-type: none"> ➤ organisation interne du travail. ➤ outils d'évaluation. ➤ <p><u>Sur le plan des Ressources humaines :</u> Concepteur technique/Concepteur Pédagogique/Coordinateur du dispositif/Gestionnaire de la plateforme/formateur : 1 personne. Facilitateurs (formateurs/tuteurs) : A définir en fonction du nombre d'apprenants et de la répartition géographique de ces apprenants. Comité de pilotage : A définir.</p>
Productions attendues	Plateforme pédagogique en ligne avec supports pédagogiques interactifs en mathématiques.
Pilote :	L'initiative du pilotage reviendra à l'initiateur et au responsable du projet.
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	<p>L'estimation ci-dessous présuppose les notions suivantes :</p> <p><u>Sur le plan technique :</u> Hébergeur site internet avec serveur dédié : 900 € pour une année. Logiciels de médiatisation des contenus : licences annuelles : 1000 €.</p> <p><u>Sur le plan pédagogique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la conception d'un cours : 30 heures (comprenant : l'analyse et la structuration des contenus - l'élaboration du scénario pédagogique - conception des supports multimédia), quelle que soit la "durée" du cours. • Nombre de cours prévus : 13 (Chiffres et nombres/Les opérations/Nombres relatifs /Les fractions/La proportionnalité/ pourcentages/Les unités de mesure/Figures géométriques (travail dans l'espace)/Racines / Puissances/Équations du premier degré/Les fonctions linéaires et affines/les fonctions usuelles). Coût par chapitre prévu : 1100 €/cours. Total : 11700 €. • Installation, paramétrage, mise en ligne de la plateforme pédagogique et mise en ligne des supports multimédias : 70 heures. Total : 2500 € • Gestion des apprenants et facilitateurs sur la plateforme/ Gestion des cours/ Maintenance de la plateforme : 28000 €/an. • Mise à jour annuelle des cours et modification de la structuration modulaire et des supports multimédias en fonction des innovations technologiques logiciels : Total : 9000 € <p><u>Coût global Technique et pédagogique (1^{ère} année): 46700 €</u> <u>Coût global Technique et pédagogique (2^{ème} année) : 38900 €</u></p> <p><u>Sur le plan des ressources humaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation d'un facilitateur : 500 €/personne. • Facilitateur : 40 €/heure (Montant indépendant) ou 25€/h (salariné). Nombre d'heures par semaine : 10 h. Total annuel : 18000 € <p>Coût Global Technique – Pédagogique – Humains (1^{ère} année) : environ 65200 € Coût Global Technique – Pédagogique – Humains (2^{ème} année) : environ 56900 €</p>
Partenaires mobilisables :	Ensemble des organismes acteurs de la lutte contre l'illettrisme.
Indicateurs de suivi :	-Evaluations des compétences acquises par les apprenants. -Questionnaire pour les apprenants. -Questionnaire pour les facilitateurs -Analyse des questionnaires selon la méthode SWOT
Calendrier /	approximatif

Echéancier :	
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	Ce dispositif peut être élargi à toutes les autres matières et pour toutes les tranches d'âge.

Tâches	01/2011	02/2011	03/2011	04/2011	05/2011	06/2011	07/2011	08/2011	09/2011	10/2011	11/2011	12/2011	01/2012	02/2012	03/2012
Fiche action															
Détermination des modules à développer en fonction du référentiel.															
Analyse et structuration des contenus.															
Elaboration du scénario pédagogique et des interfaces.															
Conception des supports multimédias et du système d'encadrement.															
Production et insertion de l'environnement d'apprentissage.															
Test Version Alpha . Evaluation par le comité de pilotage.															
Corrections version Alpha.															
Suivi comité de pilotage.															
Gestion de la plateforme.															

 Conseil Régional de la Martinique	 pôle emploi	Axe 3 : Accompagnement des 16-25 ans Orientation 3 : Formation
N° Fiche action : 3.3.5 Développement d'une offre de formation en direction des jeunes pour l'acquisition des savoirs de base en lien avec une dynamique d'élaboration de projet professionnel		
Diagnostic et enjeux	<p>Les chiffres de la JAPD, publiés pour la première fois en 2009 jettent un nouvel éclairage sur la situation des jeunes martiniquais, qui, pour 32,4 % sont repérés en difficulté à l'écrit. Même si, seuls 10 % d'entre eux environ sont déclarés en situation d'illettrisme.</p> <p>Le Conseil régional de Martinique détient depuis les lois de décentralisation une compétence générale en matière de FPC, il est en charge de la formation des demandeurs d'emploi adultes. Dans le cadre de sa politique de formation articule différents programmes.</p> <p>La loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie renforce la portée du document de coordination régionale des politiques de formation professionnelle en intégrant l'élaboration d'un CPRDF qui devra permettre à l'Etat et à la Région de s'accorder autour d'objectifs communs définis au sein d'un CPRDF – devant intégrer (cf. annexe 8) un ensemble de formation à destination des publics particulièrement fragilisés (jeunes et adultes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes sortis du système scolaire sans qualification • Formation professionnelle des salariés en insertion • Formation aux compétences clé et formation de remise à niveau (dont lutte contre l'illettrisme) • Formation professionnelle en faveur des personnes handicapées 	
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<p>Dans le cadre d'une action expérimentale, formés 45 jeunes en difficulté avec les savoirs de base, relevant du</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire nord : 15 • Territoire centre : 15 • Territoire sud : 15 <p>En vue de les accompagner vers l'insertion dans le cadre d'un parcours comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une phase de positionnement • Une phase d'orientation (élaboration du projet + mise en situation professionnelle) • Une phase d'acquisition des savoirs de base en lien avec le projet professionnel (formation professionnelle) favorisant l'entrée à une formation professionnelle qualifiante 	
Résultats attendus :	<p>En fonction du déroulement de l'action, les résultats attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une maîtrise des savoirs de base ▪ L'élaboration et la validation d'un projet professionnel réaliste et réalisable ▪ L'identification d'un parcours de formation visant la qualification ▪ Sécurisation des parcours professionnels ▪ Développement de l'autonomie des jeunes 	
Territoire concerné :	Martinique	
Public concerné :	<p>Jeunes suivis par les missions locales engagés dans un parcours d'insertion (de 18 à 25ans) et les jeunes demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi.</p> <p>Cette action expérimentale serait réservée à de jeunes bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En difficulté avec les savoirs de base ▪ Motivés par une insertion professionnelle de long terme et par une sortie du dispositif, qu'un projet professionnel soit construit ou en cours de définition, ▪ Capables et prêts à engager des démarches, 	
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Typologie : action de remédiation</p> <p>Les actions de remédiation (ou de remobilisation) ont pour objectif de remotiver les jeunes, de les aider à renforcer leurs acquis scolaires, de faire émerger un projet professionnel pour être capable d'entamer un parcours vers une qualification (entrée en apprentissage, entrée dans la vie active ou mesures d'accompagnement).</p> <p>Expérimentation portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de parcours individualisés :</p> <p>D'une durée maximale de 9 mois, chaque parcours débute par un module d'accueil et d'évaluation,</p>	

	<p>comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bilan social permettant de repérer les freins à l'employabilité • Un positionnement • Un travail d'orientation (élaboration du projet) • une immersion en entreprise <p>Au terme de ce parcours, les jeunes valideront leur projet avant de passer à la phase d'acquisition des savoirs de base sur support « formation professionnelle »</p> <p>La formation est articulée entre : des modules obligatoires et des modules optionnels</p> <p>En fonction des résultats, le parcours alternera des étapes liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la validation du projet professionnel et à l'approche des entreprises (module d'accompagnement à l'emploi) : sessions de T.R.E., stages, simulations d'entretiens, emplois dits de parcours... ; ▪ l'accompagnement en matière de « freins à l'emploi » (assuré par un travailleur social et/ou prestataire, en partenariat avec les structures ayant les compétences pour apporter des réponses cohérentes aux problèmes rencontrés) ; ▪ une remise à niveau informatique afin de développer les compétences indispensables dans une démarche d'accès à l'emploi : recherches sur Internet, manipulation de sites spécialisés, lecture de plans... ; ▪ un module de remobilisation par le sport, la culture ou la citoyenneté, plus particulièrement orienté sur le rétablissement d'une « confiance en soi ». ▪ une remise à niveau sur le socle de compétences de base ; ▪ une formation de préqualification en lien avec des structures de formation et les projets professionnels validés ▪ Un accompagnement individualisé renforcé
Productions attendues	<p>➤ Modélisation du dispositif :</p> <p>Comment prendre en compte des difficultés du jeune dans le cadre du parcours d'insertion ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type de parcours à mettre en place : intérêt, contraintes, partenariats à mettre en œuvre dans le cadre d'une mise en réseau des acteurs de l'insertion ▪ Modalités pour l'amélioration de l'accès à l'orientation et la construction du projet ▪ Modalités de prise en compte des freins à l'insertion y compris accès au logement, problèmes de santé, mobilité (permis de conduire... ?) ▪ Actions comportementales à mettre en œuvre pour l'acquisition des codes sociaux et l'insertion sociale ▪ Lutte contre l'illettrisme : <ul style="list-style-type: none"> ○ Collaboration avec les acteurs du Repérage ○ Modalités de contextualisation de la formation par rapport au projet professionnel
Pilote :	POLE EMPLOI/REGION
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • ETAT/REGION dans le cadre du CPER • POLE EMPLOI
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • FEJ (Fonds pour l'emploi des jeunes)
Indicateurs de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de jeunes formés • nombre d'heures de formation dispensées
Calendrier / Echancier :	Année 2011-2013
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	

Axe d'intervention 3
Accompagnement des 16-25 ans

Fiches action – Orientation 4
ACCOMPAGNER



Axe 3 : Accompagnement des 16-25 ans
Orientation 4 : Accompagnement - Tutorat

N° Fiche action : 3.4.1

Accompagnement des jeunes fragilisés sur Fort de France

<p>Diagnostic et enjeux :</p>	<p>Lors d'un entretien avec le Rectorat, nous avons identifié un manque de structures d'accompagnement pour les élèves en difficulté en Martinique. Il y a peu de cours de soutien scolaire et les familles ne sont pas toujours en capacité d'aider leurs enfants.</p> <p>De plus, les activités extrascolaires sont rarement accessibles aux jeunes en situation difficile. La sociabilisation /création de liens en dehors du cercle familial, la mixité sociale et l'épanouissement personnel liés à ces activités ne sont donc pas toujours proposés à ce public.</p> <p>C'est pourquoi la Croix-Rouge française a décidé de mettre en place des activités pour les jeunes en situation de précarité.</p> <p>Nous avons, ainsi, créé des ateliers d'accompagnement (soutien scolaire) et de perfectionnement de la langue française (écriture de fables, slam) s'adressant à ce type de public.</p> <p>Nous disposons d'un local dans le centre ville de Fort de France. Dans le même immeuble, des appartements sociaux gérés par notre service hébergement accueillent des familles en situation précaire.</p> <p>Ces activités extrascolaires nous ont permis de constater des difficultés au niveau de la langue française chez les enfants et les jeunes que nous suivons.</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>1. Prévenir / Eviter l'illettrisme 2. Détecter les cas d'illettrisme</p> <p>L'objectif général de l'action est de détecter les situations d'illettrisme chez les bénéficiaires et de leur proposer des solutions adaptées</p> <p>Le goût de la lecture et de la langue française est mis en avant dans chacun des ateliers, sous des formes différentes afin de permettre aux enfants de trouver l'approche qui les intéresse. Ce projet permet de favoriser l'épanouissement personnel, les liens générationnels et intergénérationnels ainsi que le sens civique chez les jeunes en situation précaire.</p>
<p>Résultats attendus :</p>	<p>Les bénéficiaires développent des compétences en expression écrite et orale en français. Les élèves améliorent leurs performances scolaires et leur capacité à exprimer leurs émotions par la parole.</p>
<p>Territoire concerné :</p>	<p>Fort de France</p>
<p>Public concerné :</p>	<p>Le public ciblé regroupe les élèves des collèges et écoles primaires de Fort-de-France issus de familles en situation de précarité.</p> <p>Les bénéficiaires sont sélectionnés par l'assistante sociale de la Croix-Rouge française ou orientés par les assistantes de secteur du Conseil Général.</p>
<p>Contenu et modalités de mise en œuvre :</p>	<p>En lien avec les établissements scolaires de Fort de France, des activités de soutien scolaire personnalisé ont été mises en place. Le mercredi et le vendredi après midi, des bénévoles aident les élèves pour faire leurs devoirs. Un partenariat avec l'université nous a permis de proposer aux étudiants d'accompagner les enfants. Favoriser le contact entre étudiants et jeunes en difficulté crée un lien intergénérationnel enrichissant aussi bien pour les uns que pour les autres</p> <p>Un atelier d'écriture et de lecture de fables est animé par un écrivain-fabuliste (Jean-Marc Wollscheid) une fois par semaine. Donnant des cours à l'université, ce bénévole adopte une position pédagogique pour apprendre aux élèves à aimer la lecture et à développer leurs capacités en matière d'écriture et d'imagination. La lecture est un élément de communication et donc de socialisation qui peut être pour les jeunes en situation de « décrochage scolaire » un moyen de réintégrer un parcours scolaire dynamique et épanouissant.</p>

	<p>Un étudiant ainsi que des artistes slameurs proposeront une initiation à l'expression orale et au slam. Activité de parole libre, le slam permet aux jeunes de s'exprimer via des réalisations personnelles. Autour d'un projet à la fois individuel et collectif, l'objectif de cet atelier sera de favoriser l'approche de l'expression orale dans le respect et l'écoute de l'autre, ainsi que de présenter une manière différente d'aborder la langue française et sa richesse.</p> <p>En plus des ateliers consacrés à la pratique et à la maîtrise de la langue française, nous proposerons également d'autres activités complémentaires.</p> <p>Une association de capoeira propose ainsi des cours gratuits, qui sont ciblés à la fois sur les enfants suivis par l'accompagnement scolaire et par les habitants des logements sociaux.</p> <p>Des cours informatiques, assurés par un bénévole de la Croix-Rouge seront mis en place.</p> <p>Pendant les vacances scolaires, des visites culturelles et sportives (Bibliothèque de Schœlcher, musées, activités en plein air) seront proposées aux enfants.</p> <p>Les ateliers seront développés par le recrutement de nouveaux bénévoles, selon leurs idées, leurs envies et leurs compétences.</p>
Production attendue :	Fable écrite et enregistrée par les enfants en collaboration avec Mr Wollscheid, écrivain fabuliste.
Pilote :	Croix Rouge Française
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	20 000 euros dont une partie en autofinancement et utilisation des ressources bénévoles
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général • Entreprises
Indicateur de suivi :	<p>Suivi des bénéficiaires Des fiches de liaison entre la Croix-Rouge française, les services sociaux, associations partenaires, et équipes pédagogiques qui orientent les élèves seront mises en place afin de permettre un suivi personnalisé de chaque participant.</p> <p>Des fiches individuelles seront instaurées afin de connaître plus personnellement les participants, ce qui permettra d'assurer le suivi de leur venue et la pertinence de l'aide apportée.</p> <p>Suivi des bénévoles Un suivi des bénévoles des ateliers sera effectué par la Croix-Rouge française, permettant ainsi d'évaluer si l'effectif humain est suffisant pour bien gérer l'activité.</p> <p>Suivi partenarial et évolution Par ailleurs, la Croix-Rouge française et les partenaires sociaux de la Martinique vont mettre en place un dispositif de suivi-évaluation continu: Organisation d'une réunion technique mensuelle avec les partenaires les plus fréquemment sollicités. Le travail en réseau partenarial nécessite d'entretenir les relations pour assurer un suivi efficace des usagers.</p> <p>Des rencontres régulières avec les partenaires les plus fréquemment sollicités devraient permettre de faire le point et d'apporter une réponse aux cas les plus complexes, et d'évaluer la capacité de réponse proposée.</p>
Calendrier / Echancier :	Le projet a débuté en février 2011 pour une durée illimitée.
Autres actions liées	

AXE 4
SAVOIRS DE BASE ET MONDE DU TRAVAIL

**Améliorer la sensibilisation et le repérage, renforcer l'accompagnement des personnes
et l'offre de formation**

DIAGNOSTIC ADULTES

Etude des forces	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de formation existant et volontariste : 587 adultes formés en 2009 • Existence d'un dispositif de repérage pour les détenus
Etude des faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction des tranches d'âge : 16 à 24 % des publics adultes en situation d'illettrisme • 32% des DE en difficulté • 15 % des salariés en difficulté – dont 10 % en situation d'illettrisme • Taux d'illettrisme très important dans le nord de l'île • Pas de dispositif de repérage des adultes • Nombre de places de formation insuffisant
Etude des opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • CIOM : volonté gouvernementale affichée de lutter contre l'illettrisme • Audition de l'ANCLI par le Conseil de l'emploi • Existence d'une convention ANLCI/Pôle emploi pour la mise en oeuvre d'actions de sensibilisation au repérage • Investissement de l'ACSE à partir de fin 2010 pour la mise en place de sensibilisations au repérage des adultes • CIOM : <i>poursuite de la montée en charge du programme « Accès aux compétences clé »</i> • CIOM : possibilité de généraliser les unités de formation en milieu de travail : 200 h pour 1000 salariés par DOM • Lancement d'un appel d'offres du FPSPP en direction des OPCA pour la mise en oeuvre d'actions d'acquisition des savoirs de base
Etude des menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Impossibilité de repérer certains publics

Elaboration du plan régional de lutte contre l'illettrisme – Martinique
Groupe « Savoir de base et monde du travail »

Synthèse des réunions de travail

Thématique	Constat	Objectifs	Acteur	Fiche Action
Repérage				
	<p>Grand public :</p> <p>Le Point service aux particuliers assure à la demande les « démarches de la vie quotidienne » pour un public en difficulté (courriers notamment) mais aussi en relation avec :</p> <p>Santé Gestion du budget Ceci dans le cadre de permanences à FDF – Marin – Rivière pilote (bientôt) Mais aussi avec un minibus circulant dans le nord de la Martinique Le PSP peut s'inscrire dans la dynamique : D'information (actions transversales) De repérage et d'information des personnes Et permettre de toucher un nombre important de personnes</p>	<p>Former les intervenants du PSP (4 personnes) notamment à :</p> <p>A la connaissance du dispositif de lutte contre l'illettrisme (y compris dispositif de formation) Au repérage A un argumentaire « de vente » de la formation notamment ACC</p>	CRI	<p>Action « immersion » des personnels du PSP</p> <p>Cf. fiche action n°</p>
		Idem pour la Croix rouge (à rencontrer bientôt)		Cf. fiche action PSP
	<p>Détenus :</p> <p>Un dispositif de repérage existe à l'entrée, il est appliqué à tous les nouveaux entrants</p>	<p>Partager un cadre de référence commun</p>	CRI	<p>Mettre en place des rencontres thématiques destinées aux entreprises et aux professionnels visant à adopter un cadre de référence et une culture partagée de ce cadre</p>
	<p>Demandeurs d'emploi :</p> <p>Les agents de Pôle emploi sont en capacités de repérer les personnes en difficulté Ce n'est toutefois pas un automatisme</p> <p>S'ils peuvent repérer, ils ont des difficultés à traduire le besoin en parcours de formation notamment dans le cadre du programme « Accès aux compétences clé »</p>	<p>Sensibiliser les agents au repérage – créer des réflexes Partager un cadre de référence commun</p>		
	<p>Salariés :</p> <p>OPCALIA a développé une démarche articulée en Les intervenants développent un argumentaire de repérage Suit une démarche de prospection Le dispositif « 1001 lettres » est présenté à tout le personnel La formation se fait en ligne (70 à 200 h) – elle permet de travailler sur les compétences de base ainsi que les compétences bureautiques (voir compétences clé) Difficulté à repérer les salariés concernés AREF BTP : Sensibilisation (entreprise/salarié) via</p>	<p>Autres partenaires : Nécessité d'harmoniser les pratiques de repérage Souhait d'un partage d'expériences</p>	OPCALIA	<p>Assurer une présentation de son dispositif de repérage Echanger avec les autres partenaires – possibilité d'établir des partenariats, notamment avec le CNF</p>

	pochette et CD ROM + entretiens avec salariés/représentants syndicaux/centres de formation			
	<p>Entreprises :</p> <p>Certaines entreprises à l'activité moins « demandeuse de lecture/écriture » emploient une main d'œuvre peu qualifiée et qui nécessiterait une prise en charge en termes de formation qui n'a pas lieu. Parfois au moment de la rupture du contrat, on se rend compte que la personne est inemployable.</p>	<p>Sensibiliser les chefs d'entreprise – message : intérêt économique en termes de développement des compétences des salariés</p>	FACE	Action de sensibilisation des chefs d'entreprise avec un « groupe test » dans un lieu qui favorise l'action (OPCA, FACE, Contact entreprises) Partenariat possible de La Poste
	<p>Fonctionnaires territoriaux :</p> <p>Le CNFPT a mis en place un dispositif de repérage via INFODEC</p> <p>La difficulté : Dispositif onéreux</p>	<p>Partager un cadre commun de référence (ex : Distinguer les analphabètes des illettrés)</p> <p>Former les DRH des collectivités au repérage</p> <p>Se professionnaliser sur la construction des parcours de formation</p> <p>Bénéficiaire d'outils</p> <p>Trouver des financements complémentaires</p>		<p>Cf. fiche action n°</p> <p>Cf. fiche action n°</p>
	<p>Questions transversales :</p> <p>Comment sensibiliser les personnes en situation d'exclusion ?</p> <p>Disparités dans les modalités de repérage et de positionnement des individus</p>	<p>Disposer d'un cadre commun de référence</p> <p>Partager des outils de repérage</p> <p>Partager des outils de positionnement</p>	CRI ANLCI	
Formation	<p>Différentes cibles :</p> <p>Le chef d'entreprise : message : « comment sa société deviendra plus compétitive »</p> <p>Les salariés</p> <p>Les syndicats et/ou Comités d'entreprise</p> <p>Le demandeur d'emploi</p>			
Salariés	<p>Le FAFSEA finance des RAN dans le cadre de : Périodes de professionnalisation CIF (CDI-CDD) DIF Plan de formation des entreprises Existe un catalogue comprenant : Formations acquisition SDB Formations FLE</p> <p>Le FAFSEA a mis en œuvre un dispositif de découverte des métiers agricoles intitulé ADEMA – possibilité d'y intégrer des actions de repérage</p> <p>La durée des actions de formation est toujours trop courte pour permettre une acquisition optimale des compétences de base.</p> <p>AREF BTP :</p>	<p>La demande de formation est insuffisante – Nécessité de mobiliser en : Faisant du repérage</p> <p>Motivant les chefs d'entreprise</p> <p>Contextualiser les formations par rapport à la réalité des métiers du monde agricole</p> <p>Articuler les dispositifs ensemble pour permettre au salarié de disposer d'un parcours de formation suffisant Mettre en place des modalités de formation permettant un meilleur accès du salarié à la formation et une meilleure acquisition : plages horaires, lieux de</p>	CRI AREF BTP	<p>Action de professionnalisation spécifique « lire, écrire, compter autour des métiers agricoles »</p> <p>Réponse AO FPSPP</p>

	Développement d'une offre de formation contextualisée dénommée « FGP-BTP » de 120 heures en moyenne (sur temps de travail ou non)	formation dans la proximité avec le lieu de travail, développement compétence « apprendre à apprendre » avec outil de RAN accessible en ligne par ex Renforcer nbre de place et durée de formation – articuler les dispositifs permettant l'allongement de la formation		pour développer nbre de places/durées pour FGP BTP Renforcement offre de formation FGP
Demandeurs d'emploi	DTEFP : Dispositif existant : « Accès aux compétences clé ». Développement actuel d'un marché sur 3 ans proposé sur 6 zones Offre de prescription à améliorer : nécessité d'intégrer de nouveaux prescripteurs notamment pour tenir compte des besoins du Nord – dont pb de l'offre pour les salariés	Redéployer le dispositif Renforcer l'offre de service Ouvrir à de nouveaux publics	DTEFP	Redéploiement dispositif ACC Projet : Ouverture du dispositif ACC à un public salarié
Chefs d'entreprise	Peu informés et/ou peu sensibilisés au pb Réceptifs notamment à présentation de l'intérêt pour l'entreprise de développer les compétences, en termes de retour sur investissement	Mettre en place des actions de sensibilisation des employeurs	FACE Syndicats d'employeurs	Permettre : Un meilleur repérage des salariés en difficulté Un meilleur taux d'accès des salariés à la formation de base
La VAE des personnes en difficulté	Existence de dispositifs renforcés de VAE : Appui renforcé (DTEFP) VAE puissance 2 (AGEFOS) Pour permettre à ces publics d'aller vers la qualification Existence d'une offre AFPA permettant de valider éventuellement dans d'autres centres que AFPA Martinique si la certification n'est pas disponible sur site – mais pb de l'accompagnement financier et du transport	Faire connaître l'offre de service existante Promouvoir et valoriser l'accès des personnes en difficulté avec les savoirs de base à la VAE	AGEFMA Partenaires du dispositif VAE	Mettre en place une action expérimentale pour des DE sur le solde de l'enveloppe « Appui renforcé » DTEFP Accompagner au développement de dispositifs adaptés

Axe d'intervention 4
Savoirs de base et monde du travail

Fiches action – Orientation 1
REPERER




Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail
Orientation 1 : Repérage

N° Fiche action : 4.1.1


Amélioration du repérage des adultes

Diagnostic et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • parmi les personnes dans l'emploi, 15% sont en difficulté avec l'écrit et 10 %, réellement, en situation d'illettrisme • parmi les demandeurs d'emploi, 32 % sont en difficulté <p>Le repérage des adultes reste difficile à réaliser car ils mettent en place différentes stratégies de contournement, craignant d'être stigmatisés et mis à l'écart. Pourtant, ils ont réussi à construire des compétences sans avoir recours à l'écrit. C'est sur ce patrimoine de compétences qu'il faut s'appuyer pour leur redonner confiance et qu'ils osent prendre le risque de renouer avec les apprentissages.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du repérage des adultes en difficulté • Formation des adultes en difficulté
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage des adultes en difficulté • Augmentation des entrées en formation • Diminution du taux d'illettrisme
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Adultes en difficulté avec les savoirs de base
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des acteurs en capacité de repérer le public : Pôle emploi CAF, CGSS, La Poste, et tout autre partenaire • Elaboration d'un argumentaire de motivation • Elaboration de fiches navettes • Formation des personnels d'accueil • Accompagnement à la mise en œuvre du dispositif
Productions attendues	Actions de formation ACC
Pilote :	AGEFMA – Centre ressources Illettrisme
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Convention ANLCI – Pôle emploi • Budget CRI
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Centre Ressources Illettrisme de Martinique
Indicateurs de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de personnes repérées • nombre d'entrées en formation
Calendrier / Echancier :	Années 2011-2013
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :

	Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail Orientation 1 : Repérage
N° Fiche action : 4.1.2 Actions de sensibilisation et mise en place d'outils de repérage à destination des encadrants des services techniques	
Diagnostic et enjeux	Diagnostic : souffrance au travail, problèmes de comportement, peu de présentation et de réussite aux concours et examens, peu de participation à des actions de formation Enjeux : Réorganisation administrative autour du chantier de la performance Généralisation du système de l' <u>évaluation</u> (abandon de la notation)
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Sensibilisation, information, appréhension des publics
Résultats attendus :	Réflexion autour des stratégies d'approche et de communication des publics en difficulté Accompagner les managers dans la prise en compte de la dimension humaine de leur fonction (boîtes à outils, techniques de repérage, identification des tuteurs potentiels)
Territoire concerné :	Secteur technique – site de la Trompeuse
Public concerné :	Agents d'exécution – catégorie C Techniciens
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les représentations • Appréhension des situations • Le management, l'écoute • La situation d'illettrisme en milieu professionnel • Le repérage, les publics cibles • Le réseau, les partenaires Prévoir 2 sessions (8 H – 12 H)
Productions attendues	Guide, questionnaires, outils de repérage
Pilote :	Mme LINDA N'GOLYO, Directeur des relations sociales et humaines
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	Contribution Ville : Logistique (salle, matériels) Partenariat CNFPT ET AGEFMA (Elaboration des supports d'informations)
Partenaires mobilisables :	AGEFMA CNFPT ANLCI Témoignages Agents et tuteurs CACEM
Indicateurs de suivi :	Période : Mars à Septembre 2011
Calendrier / Echancier :	

Axe d'intervention 4
Savoirs de base et monde du travail


Fiches action – Orientation 2
POSITIONNER


	Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail Orientation 2: Positionnement
N° Fiche action : 4.2.1 Outil de pré-positionnement 1001 Lettres	
Diagnostic et enjeux	La mondialisation de l'économie impose aux entreprises des contraintes de productivité de plus en plus fortes qui rendent nécessaire une nouvelle organisation du travail. En Martinique, l'illettrisme touche environ 40 000 individus dont 10% sont des actifs occupés. Parmi ces derniers 29% cumulent des difficultés dans les 3 domaines fondamentaux écrits, calcul et compréhension orale (EIVQ – INSEE 2007). Partant de ce constat, le réseau OPCALIA s'engage dans une politique d'élévation de compétences avec en priorité, le renforcement des savoirs de base.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Développer les capacités des salariés à s'adapter aux évolutions de l'entreprise, développer leur polyvalence, être autonomes dans leur prise d'information, mieux comprendre et appliquer les procédures.
Résultats attendus :	Identifier les salariés en situation d'illettrisme et procéder à leur positionnement dans un parcours 1001 Lettres. Ce positionnement n'a pas vocation à faire une analyse fine des compétences en lecture et écriture du salarié pressenti pour la formation 1001 Lettres.
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Salariés d'entreprises privées hors secteur agricole
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Contenu et modalités de mise en œuvre : Les étapes du pré positionnement 1/ entretien individuel formateur/salarié 2/ positionnement écrit : lire et comprendre un texte, remplir une fiche de renseignement... 3/analyse et restitution du pré - positionnement avec présentation de la suite du parcours
Productions attendues	Intégrer le salarié après identification de ses difficultés dans les parcours chiffres, lettres, compétences, logique et mémoire, questions et réponses
Pilote :	OPCALIA
Coût- moyens mobilisables :	
Partenaires mobilisables :	FSE, OPCALIA Martinique, OPCALIA National
Indicateurs de suivi :	Tableau d'analyse des étapes du positionnement
Calendrier / Echancier :	engagement jusqu'au 31 mai 2010, réalisation jusqu'au 30 septembre 2010
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	

Remarque : une étude est en cours en vue d'un prochain projet savoirs de base/illettrisme en 2011

Axe d'intervention 4
Savoirs de base et monde du travail

Fiches action – Orientation 3
FORMER

	Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail Orientation 3 : Formation
N° Fiche action : 4.3.1 Offre de formation salariée Déclicc	
Diagnostic et enjeux	<p>Le réseau AGEFOS PME est un pionnier de la lutte contre l'illettrisme en entreprise. Depuis 2002, AGEFOS PME et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) sont partenaires pour élaborer des solutions de lutte contre l'illettrisme, assurer les parcours professionnels des salariés et contribuer au développement économique des entreprises. AGEFOS PME développe depuis lors et de manière significative, des actions de formation et de sensibilisation sur la lutte contre l'illettrisme auprès de ses branches professionnelles, de ses entreprises adhérentes et leurs salariés sur tout le territoire.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>AGEFOS PME s'engage sur l'ensemble du territoire avec Déclicc (Déclic Compétences Clés), son offre de service dédiée, qui résulte d'une analyse interne des pratiques, de l'expérience de son réseau et d'un travail collectif avec experts et grands partenaires.</p>
Résultats attendus	<p>Déclic Compétences Clés : accompagner plus de 10 000 salariés dans la maîtrise des connaissances et des compétences clés au niveau national</p>
Territoire concerné	<p>Martinique</p>
Public concerné	<p>salariés</p>
Contenu et modalités de mise en œuvre	<p>Le travail mené avec l'ANLCI, les partenaires sociaux, les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), les collectivités territoriales et l'État, dans le cadre d'un comité de pilotage national, a abouti à la création du Référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP) s'appuyant sur l'observation des situations de travail. Déclicc : avoir le déclic compétences clés</p> <p>L'ensemble de ces travaux a été mis à profit, notamment pour construire l'offre de service Déclicc (Déclic Compétences Clés). Elle comprend 6 grandes étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic : il s'effectue dans l'entreprise par les conseillers en formation AGEFOS PME. 2. Repérage : il sert à identifier les situations-problèmes et les salariés pouvant relever du dispositif. 3. Sélection et réponse de l'organisme : après une analyse des postes de travail et des objectifs de progrès professionnels, l'organisme propose des objectifs, une progression et des modalités pédagogiques. 4. Engagement individuel : il permet de proposer un contrat pédagogique avec chaque individu en formation. 5. Formation : pour la maîtrise d'un socle de connaissances et de compétences. 6. Évaluation et ancrage dans les contextes professionnel et personnel : l'action ne s'arrête pas avec la formation.
Productions attendues	<p>Cette offre de service est déployée dans l'ensemble du réseau AGEFOS PME pour toutes les entreprises adhérentes de l'interprofession et des branches professionnelles.</p>
Pilote	<p>AGEFOS PME Martinique</p>
Coût estimatif – moyens mobilisables	<p>AGEFOS PME a reçu le soutien du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) avec l'attribution de 15 M€ dans le cadre de l'appel à projets sur le socle de connaissances et de compétences.</p>
Partenaires mobilisables	<p>Pour mener à bien ce projet d'envergure, AGEFOS PME mobilise ses entreprises, ses partenaires institutionnels (État et Région), les Centres de ressources illettrisme (CRI) ainsi que différents prestataires (organismes de formation et consultants)</p>
Indicateurs de suivi	<p>•</p>
Calendrier	
Autres actions liées	

	Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail Orientation 3 : Formation
N° Fiche action : 4.3.2 Accompagnement des salariés du BTP	
Diagnostic et enjeux	
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<p>Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics est un secteur d'activité où le niveau de qualification de la population ouvrier est bas. En outre, la formation a connu une réforme en 2009. Cette réforme a pour objectif de développer la formation des publics à bas niveau de qualification.</p> <p>Augmenter le niveau des salariés du BTP est un enjeu fort et prioritaire et singulier dans le domaine du BTP.</p>
Résultats attendus :	<p>Permettre le développement personnel des salariés. Rendre les salariés de plus en plus performants au sein de leur entreprise.</p>
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Salariés du BTP
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Former les salariés du BTP à mieux lire, mieux écrire et mieux compter. La formation est dispensée par des organismes de formation qui ont été choisis par l'AREF BTP suite au lancement d'un cahier des charges. Elle comprend des notions théoriques en français et en mathématique. Par ailleurs, la formation est composée de modules en informatique et aborde les savoirs de base en les associant aux techniques pratiquées dans l'exercice des différents corps d'état du BTP.</p>
Productions attendues	
Pilote :	AREF BTP
Coût – moyens mobilisables :	<p>Le coût horaire est généralement de 12€. La durée de la formation est modulable car elle tient compte des niveaux de départ moyen des stagiaires. En moyenne elle est de 150h.</p> <p>FPSP : 168.000 heures de formation pour des salariés de bas niveau de qualification</p> <p>AREF : 900 heures de formation longue durée pour des salariés du BTP</p>
Partenaires mobilisables :	Partenaires mobilisables : Direction du travail (FNE FORMATION) et FPSP
Indicateurs de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de salariés formés • Progression en termes d'apprentissage
Calendrier / Echancier :	2011
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	



Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail
Orientation 3 : Formation

N° Fiche action : 4.3.3

Développement de l'offre de formation « Accès aux compétences clés »

<p>Diagnostic et enjeux</p>	<p>En Martinique à fin mai 2009 36 500 demandeurs d'emploi dont 14 635 ont un niveau inférieur ou égal au niveau V soit 35% 6656 niveau VI 3801 niveau V bis 12000 jeunes suivis par les missions locales, 7500 jeunes de niveau inférieur ou égal V soit 62% des 933 DETH 83% ont un niveau inférieur ou égal à V</p>
<p>Objectifs stratégiques et opérationnels :</p>	<p>➤ Mesures en faveur des publics en insertion principalement demandeurs d'emploi ➤ Insertion égalité des chances des jeunes</p> <p>En 2009 suite à la recommandation du 18/12/2006 de l'union européenne et à la circulaire DGEFP n°2008/01 du 3 janvier 2008, l'Etat fixe de nouvelles orientations et recentre son intervention sur l'insertion professionnelle des publics de premiers niveaux de qualification, en proposant un programme unique «Compétences Clés» mis en œuvre dans le cadre d'un marché public. Développer une offre de formation axée sur l'acquisition ou l'actualisation des Compétences Clés nécessaires devant permettre à tout individu porteur d'un projet professionnel, une intégration rapide et durable dans l'emploi et sur le plan social. »</p> <p>C'est un programme annuel d'actions qui constitue une offre de formation de proximité. Il propose des prestations individualisées et vise cinq des huit compétences clés définies par l'Union Européenne à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Communication dans la langue maternelle (<i>compréhension et expression écrites</i>) 2. Communication en langues étrangères (<i>Anglais, espagnol</i>) 3. Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies 4. Compétence numérique (<i>bureautique et Internet</i>) 5. Apprendre à apprendre (<i>aptitude à développer ses connaissances et compétences</i>)
<p>Résultats attendus :</p>	<p>Ce nouveau programme vise à accueillir, sur la période de mai 2009 au 31 décembre 2010 a minima 600 bénéficiaires.</p> <p>En fonction des attentes de l'apprenant, de son projet d'insertion professionnelle et des étapes envisagées pour le réaliser, de permettre à celui-ci de développer tout ou partie des compétences clés et d'atteindre un ou plusieurs des objectifs professionnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accéder à un emploi ; • accéder à un contrat en alternance ; • accéder à un stage de formation qualifiante au sens de l'article L. 6314-1 du code du travail ; • réussir un concours de la fonction publique ; • obtenir une promotion professionnelle ; • conforter ses compétences parallèlement à un stage de formation qualifiante ; • conforter ses compétences au cours d'un contrat en structure d'insertion par l'activité économique ou d'un contrat aidé

Territoire concerné :	Le marché se décompose en sept lots sur la Martinique, en référence aux six zones d'emploi définies par INSEE à l'exception de la zone Centre scindée en deux lots compte tenu de la concentration démographique. Sept organismes sont titulaires du marché Mai 2009 – déc. 2010 :																																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Numéro du lot</th> <th>Nom du lot</th> <th>organisme</th> <th>Périmètre du lot</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1</td> <td>Centre Nord</td> <td>FOL Didier</td> <td>Fort-de-France, Schœlcher</td> </tr> <tr> <td>Lot 2</td> <td>Centre Sud</td> <td>FOL Lamentin</td> <td>Lamentin, Saint-Joseph</td> </tr> <tr> <td>Lot 3</td> <td>Centre Atlantique</td> <td>GRETA Nord</td> <td>Gros-Morne, Robert, Sainte-Marie</td> </tr> <tr> <td>Lot 4</td> <td>Nord Atlantique</td> <td>CFPPA Gros Morne</td> <td>Ajoupa-Bouillon, Lorrain, Marigot, Bassin Rivière, Macouba</td> </tr> <tr> <td>Lot 5</td> <td>Nord Caraïbe</td> <td>INFODEC</td> <td>Case Pilote, Bellefontaine, Fond Saint-Vert, Carbet, Saint-Pierre, Prêcheur, Pointe à Pitre</td> </tr> <tr> <td>Lot 6</td> <td>Sud Atlantique</td> <td>CFA François</td> <td>François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne, Pointe à Pitre</td> </tr> <tr> <td>Lot 7</td> <td>Sud Caraïbe</td> <td>CFA Métier R. Salée</td> <td>Anses-D'Arlet, Diamant, Trois-Ilets, Pointe à Pitre, Sainte Luce, Saint-Esprit, Duval</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro du lot	Nom du lot	organisme	Périmètre du lot	Lot 1	Centre Nord	FOL Didier	Fort-de-France, Schœlcher	Lot 2	Centre Sud	FOL Lamentin	Lamentin, Saint-Joseph	Lot 3	Centre Atlantique	GRETA Nord	Gros-Morne, Robert, Sainte-Marie	Lot 4	Nord Atlantique	CFPPA Gros Morne	Ajoupa-Bouillon, Lorrain, Marigot, Bassin Rivière, Macouba	Lot 5	Nord Caraïbe	INFODEC	Case Pilote, Bellefontaine, Fond Saint-Vert, Carbet, Saint-Pierre, Prêcheur, Pointe à Pitre	Lot 6	Sud Atlantique	CFA François	François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne, Pointe à Pitre	Lot 7	Sud Caraïbe	CFA Métier R. Salée	Anses-D'Arlet, Diamant, Trois-Ilets, Pointe à Pitre, Sainte Luce, Saint-Esprit, Duval
	Numéro du lot	Nom du lot	organisme	Périmètre du lot																													
	Lot 1	Centre Nord	FOL Didier	Fort-de-France, Schœlcher																													
	Lot 2	Centre Sud	FOL Lamentin	Lamentin, Saint-Joseph																													
	Lot 3	Centre Atlantique	GRETA Nord	Gros-Morne, Robert, Sainte-Marie																													
	Lot 4	Nord Atlantique	CFPPA Gros Morne	Ajoupa-Bouillon, Lorrain, Marigot, Bassin Rivière, Macouba																													
	Lot 5	Nord Caraïbe	INFODEC	Case Pilote, Bellefontaine, Fond Saint-Vert, Carbet, Saint-Pierre, Prêcheur, Pointe à Pitre																													
Lot 6	Sud Atlantique	CFA François	François, Vauclin, Marin, Sainte-Anne, Pointe à Pitre																														
Lot 7	Sud Caraïbe	CFA Métier R. Salée	Anses-D'Arlet, Diamant, Trois-Ilets, Pointe à Pitre, Sainte Luce, Saint-Esprit, Duval																														
Public concerné :	Adultes en difficulté avec les savoirs de base																																
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Les formations compétences clés s'adressent en priorité aux personnes de niveaux V, et infra V ou en situation d'illettrisme ne maîtrisant pas les compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les demandeurs d'emploi – Les jeunes 16 – 25 ans sortis du système scolaire sans qualification sans diplôme – Les salariés en contrat aidés sous réserve du respect des trois conditions cumulatives ci-après : la formation doit avoir lieu en complément des obligations de formation de l'employeur ; la formation doit avoir lieu intégralement durant le temps de travail ; l'employeur doit maintenir l'intégralité de la rémunération du salarié. – Les salariés qui souhaitent développer leurs compétences sans que l'employeur en soit informé 																																
Productions attendues	<p>L'accès au programme fait l'objet d'une orientation sur prescription des réseaux d'accompagnement.</p> <p>Dans le cadre de ce marché, seuls les conseillers de pole emploi, des missions locales et de CAP Emploi sont habilités à prescrire sur la base d'une convention de coopération</p> <p><u>Caractéristiques de la formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Entrée/sortie permanente – Durée : 40 à 400 h/an – Formation personnalisée compatible avec le maintien de la recherche d'emploi – L'individualisation de la prestation – L'utilisation de supports contextualisés, adaptés au projet d'insertion professionnelle de chacun – Gratuit pour les bénéficiaires 																																
Pilote :	DIECCTE																																
Coût – moyens mobilisables :	Ce nouveau programme vise à accueillir, sur la période de mai 2009 - 2010 a minima 600 bénéficiaires pour 85 000 heures/stagiaires pour un montant de 505 000 €.																																
Partenaires																																	

mobilisables :	
Indicateurs de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de bénéficiaires par prescripteurs par mois (âge, sexe, niveau, statut, objectifs professionnels...) – Nombre heures réalisées par prestataire
Calendrier / Echancier :	<p>Année 2011-2013</p> <p>Le marché 2011 est en préparation le montant minimum prévu est de 459 000 € pour 76 500 heures stagiaires et seront repartit sur 6 lots. Soit un minimum de 500 bénéficiaires prévus sur l'année.</p> <p>Ce marché est reconductible 2 fois (2011-2013)</p>
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	

N° Fiche action : 4.3.4	
Développement de l'offre de formation en direction des adultes pour l'acquisition des savoirs de base	
Diagnostic et enjeux	<p>Parmi les demandeurs d'emploi, 32 % sont en difficulté, alors que l'offre de formation les concernant s'est établie à 430 places en 2009</p> <p>Le Conseil régional de Martinique détient depuis les lois de décentralisation une compétence générale en matière de FPC, il est en charge de la formation des demandeurs d'emploi adultes. Dans le cadre de sa politique de formation articule différents programmes.</p> <p>La loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie renforce la portée du document de coordination régionale des politiques de formation professionnelle en intégrant l'élaboration d'un CPRDF qui devra permettre à l'Etat et à la Région de s'accorder autour d'objectifs communs définis au sein d'un CPRDF – devant intégrer (cf. annexe 8) un ensemble de formation à destination des publics particulièrement fragilisés (jeunes et adultes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes sortis du système scolaire sans qualification • Formation professionnelle des salariés en insertion • Formation aux compétences clé et formation de remise à niveau (dont lutte contre l'illettrisme) • Formation professionnelle en faveur des personnes handicapées <p>Ceci, sachant que différents secteurs d'activité peuvent offrir des perspectives d'emploi aux personnes peu qualifiées : BTP, agriculture, secteur sanitaire et social, service à la personne... Il est donc important que des formations d'acquisition et de maîtrise des savoirs de base pour permettre aux demandeurs d'emploi martiniquais de s'insérer</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Egalité des chances • Augmentation des entrées en formation • Diminution du taux d'illettrisme <p>Objectifs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acquisition ou le renforcement des savoirs de base en français • Le développement des compétences écrites et orales • L'acquisition des savoirs de base en mathématiques • L'acquisition des compétences de base en bureautique (word, excell, internet) <p>Et de manière transversale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La connaissance des métiers : BTP, agriculture, secteur sanitaire et social, service à la personne... • Une ouverture sur la vie sociale et le monde contemporain.
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une offre de formation complémentaire au programme «Accès aux compétences clé» réservé aux personnes ayant élaboré un projet d'insertion et mis en œuvre par le conseiller en insertion • Offrir une formation de pré qualification de niveau V, par rapport à des métiers de secteurs professionnels à fort potentiel de développement : BTP, agriculture, secteur sanitaire et social, service à la personne... d'une durée supérieure à 450 h
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Demandeurs d'emploi en démarche d'insertion
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>Mise en œuvre d'un programme d'actions spécifique : de remise à niveau professionnelle - Formations spécifiques (450 h minimum) dans les domaines : BTP, agriculture, secteur sanitaire et social, service à la personne... s'appuyant sur le domaine professionnel (documents techniques professionnels) et utilisant un vocabulaire technique.</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la validation du projet professionnel l'accompagnement en matière de « freins à l'emploi » (assuré par un travailleur social et/ou prestataire, en partenariat avec les structures ayant les compétences pour apporter des réponses cohérentes aux problèmes rencontrés) ; ▪ une remise à niveau informatique afin de développer les compétences indispensables dans une démarche d'accès à l'emploi : recherches sur Internet, manipulation de sites spécialisés, lecture de plans... ; ▪ un module de remobilisation par la citoyenneté, plus particulièrement orienté sur le

	<p>rétablissement d'une « confiance en soi ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une remise à niveau sur le socle de compétences de base ; ▪ une formation professionnelle axée sur l'un des domaines cité : BTP, agriculture, secteur sanitaire et social, service à la personne... ▪ Un accompagnement individualisé renforcé vers l'emploi (module d'accompagnement à l'emploi) : sessions de T.R.E., stages, simulations d'entretiens, emplois dits de parcours...
Productions attendues	
Pilote :	Pilote : REGION
Coût- moyens mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • 75.000 €/an - Etat/Région dans le cadre du CPER
Partenaires mobilisables :	
Indicateurs de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de personnes formées - nombre d'heures de formation dispensées
Calendrier / Echancier :	Année 2011-2013
Autres actions liées (intitulé et numéro autre fiche) :	

N° Fiche action : 4.3.5	
Atelier d'initiation informatique en centre pénitentiaire	
Diagnostic et enjeux	<p>La population pénale présente dans sa grande majorité un niveau d'étude et de qualification très faible et le taux d'illettrisme repéré est bien plus élevé que dans la population générale. Parmi les détenus du Centre Pénitentiaire de Ducos, certains sont identifiés comme illettrés ne maîtrisant pas les savoirs de base</p> <p>Notre expérience du public de très bas niveau de qualification, en milieu carcéral ou libre, nous a permis de constater qu'en plus des défauts de connaissances fondamentales, il présente souvent des déficits de raisonnement.</p> <p>Cette formation aux compétences clés s'inscrit dans le contexte national de la lutte contre l'illettrisme en milieu pénitentiaire.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<p>OBJECTIFS DE FORMATION :</p> <p>Permettre au détenu en situation d'illettrisme de se réapproprier les savoirs de base en vue d'acquérir une autonomie personnelle et sociale l'inscrivant dans un parcours de formation cohérent visant une insertion sociale et professionnelle. L'amener à acquérir les notions de base de l'informatique pour démystifier l'outil et appréhender les nouvelles technologies.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p><i>Ce dispositif vise à travailler les capacités suivantes (ordre de présentation aléatoire) :</i></p> <p>Capacités de raisonnement ; Capacités de lecture ; Connaissances en français ; Connaissances en mathématiques ; Capacités sociales ; Connaissances informatiques.</p>
Résultats attendus :	<p>(ré)-acquisition des principes fondamentaux de la lecture ;(ré)-acquisition des principes fondamentaux de l'écriture. ; Amélioration du niveau de raisonnement ; Amélioration des connaissances initiales en français ; Amélioration des connaissances initiales en calculs mathématiques :</p> <p>Ces résultats seront constatés grâce à des évaluations (initiale, intermédiaire, finale), et consignés sur une "grille de résultat d'évaluation" pour chaque participant.</p>
Territoire	Centre Pénitentiaire de Ducos
Public concerné :	20 détenus au Centre Pénitentiaire de Ducos, ayant été repérés comme relevant de l'illettrisme de degrés 1 et 2 selon le cadre de référence de l'ANLCI, motivés pour (ré)acquérir les connaissances fondamentales liées à la lecture, l'écriture, le calcul, le maniement basique d'un ordinateur.
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<p>CONTENU :</p> <p>🕒 Module 1 Raisonnement Logique ; Module 2 – Matières fondamentales : Français Mathématiques, 🕒 Module 3 – Connaissances informatiques :</p> <p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</p> <p>Action de formation se déroulant au CP de Ducos, au Centre Socio-éducatif.</p> <p>2 groupes de 10 stagiaires pouvant avoir des niveaux et besoins pédagogiques différents.</p>
Productions attendues	Le centre Pénitentiaire et un organisme de formation agréé pour l'illettrisme
Pilote :	Coût estimatif des projets – moyens financier mobilisable : 60 000€ pour 2 groupes soit 30 000€ x 2 (à négocier)
Coût– moyens mobilisables :	Ministère de la Justice, ACSE, FSE
Partenaires mobilisables :	Mesure de la progression de l'atteinte des objectifs sur la fiche d'évaluation
Indicateurs de suivi :	Action pouvant débuter dès janvier 2011



Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail
Orientation 3 : Formation

N° Fiche action : 4.3.6

Réactivation de savoirs de base - support divers (APP)

Diagnostic et enjeux	<p>Les statistiques montrent que le taux d'illettrisme en prison est élevé et qu'il est important d'intervenir auprès de ce public pour leur réinsertion sociale et/ou professionnelle et pour lutter contre la récidive.</p> <p>La loi contre les exclusions de 1998 rappelle le droit des personnes placées sous main de justice à bénéficier de l'accès à la culture et à la formation dans le cadre des dispositifs de droit commun. Dans un espace singulier, la prison, avec ses logiques et ses cadres très formels, les actions de formation constituent un levier puissant pour donner aux détenus l'occasion de renouer avec la culture de l'écrit et reconstruire une image de soi souvent dévalorisée.</p> <p>En prenant en compte les contraintes et les singularités du milieu pénitentiaire, comment faciliter l'accès aux savoirs de base ?</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels :	L'atelier doit permettre à l'apprenant de : s'approprier ou se réapproprier les savoirs de base ; s'inscrire dans un projet d'insertion sociale et professionnelle ; Retrouver la confiance en soi et acquérir l'autonomie nécessaire dans les actes de la vie quotidienne.
Résultats attendus :	Amener chaque apprenant à l'issue de l'action à se présenter au Certificat de Formation Générale.
Territoire concerné :	Tous détenus volontaires sortis du système scolaire depuis longtemps et ne maîtrisant plus les savoirs de base, motivés par un projet d'insertion sociale et professionnelle.
Public concerné :	<p>La mise en œuvre sera identique quelque soit le secteur du Centre Pénitentiaire (socio, MAF, QCDR, DAC).</p> <p>Elle reposera sur 3 principes fondamentaux : Une individualisation de la prestation incluant une pédagogie, un suivi et un soutien individualisés s'appuyant sur les pratiques sociales et professionnelles de chaque apprenant. Cependant les contenus seront adaptés aux objectifs opérationnels.</p>
Contenu et modalités de mise en œuvre :	LE CENTRE PENITENTIAIRE
Productions attendues	➤ 5,80 € / h stagiaire - volume : 5000 h
Pilote :	<u>Partenaires mobilisables :</u> FSE
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	➤ Validation du CFG, - Projet d'insertion à l'issue de la prestation.
Partenaires mobilisables :	La durée de la prestation sera fonction du niveau initial de l'apprenant, mais ne pourra pas excéder 300 h.
Indicateurs de suivi :	Toute action de formation qualifiante ou diplômante au sein du Centre Pénitentiaire.



Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail
Orientation 3 : Formation

N° Fiche action : 4.3.7

Déployer sur l'ensemble du territoire une offre de formation à l'acquisition des savoirs de base, y compris par l'accès aux TIC

Contexte – constat	Certains indicateurs montrent qu'une partie significative d'adolescents et de jeunes adultes présentent des difficultés d'apprentissage. On peut noter un taux d'illettrisme particulièrement élevé dans le nord, une partie de la population sans qualification après avoir quitté le système scolaire voire une propension de jeunes en situation de décrochage au cours de leur cursus scolaire. Des remédiations institutionnelles existent déjà, cependant il convient de les conforter en mobilisant diverses structures.
Action	Compte tenu des prérogatives de l'éducation nationale en matière de formation d'adultes, il s'agit de : - Mobiliser les GRETA dans un maillage du territoire pour l'information et le conseil, l'orientation et la construction de parcours individuels.
Objectifs opérationnels	Etoffer l'offre de formation sur les savoirs de base, telle que l'offre de compétences-clés pour tous les publics (illettrés, demandeurs d'emplois, salariés,...) Afficher une offre en B2i pour tous.
Public visé	Public à bas niveau de qualification en reconversion – Illettré, etc.
Pilotage de l'action	Le (s) service déconcentré(s) : DIECCTE instance de pilotage
Partenaires et opérateurs associés	Pôle emploi – Mission Locale – Conseil Régional – Entreprises – GRETA (opérateur) – GIP-FCIP
Coût total de l'action	En cours
Moyens :	BOP : dotation <u>moyens humains</u> : 9 ETP Conseillers en FC implantés dans les GRETA <u>moyens financiers</u> : valorisation des équipements informatiques qui seraient mobilisés pour du positionnement et de la formation aux TIC. cofinancements
Indicateurs de résultats	Quantitatifs : nombre de personnes informées, conseillées, orientées – nombre de personnes inscrites – nombre de formateurs recrutés – nombre de B2i validés Qualitatifs : taux de réussite à ces différents dispositifs



Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail
Orientation 3 : Formation

N° Fiche action : 4.3.8

Mise en place de parcours de formation pour les agents de « bas niveaux de qualification » de la fonction publique hospitalière

Diagnostic et enjeux :	La Fonction Publique Hospitalière rassemble plus de 7500 agents sur 17 établissements. Toutefois il n'est pas aisé d'identifier et d'insérer dans des cursus de formation, les personnes présentant des difficultés de lecture et d'écriture. Cependant, les différentes fusions d'établissements offrent une opportunité d'actions notamment dans le cadre des nombreuses reconversions qui semblent se profiler. Par ailleurs, le processus d'accréditation invite les établissements de la Fonction Publique Hospitalière à prendre en compte l'illettrisme dans le but d'améliorer la démarche qualité en continu.
Objectifs stratégiques et opérationnels :	Permettre aux agents de « bas niveau de qualification » de : <ul style="list-style-type: none">- Intégrer des cursus permettant l'amélioration de la compétence- Intégrer des préparations aux concours
Résultats attendus :	Identification des publics présentant des difficultés de lecture et d'écriture Mise en place d'une ingénierie de formation répondant à ce public particulier
Territoire concerné :	Fonction Publique Hospitalière de la Martinique
Public concerné :	Agents de la Fonction Publique Hospitalière
Contenu et modalités de mise en œuvre :	Inscription de deux thématiques dans le Plan d'action régional 2012 : <ul style="list-style-type: none">- Remise à niveau- Préparation aux concours
Pilote :	ANFH
Pilote :	
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	Dans le budget des « Actions de Formation Régionales », le budget initial est estimé à 20 000 € pour l'année 2012. Ce budget initial pourra être renforcé sur les fonds régionaux ou sur les crédits des établissements suivant l'état des demandes et de l'avancement de chaque établissement.
Partenaires mobilisables :	A définir
Indicateur de suivi :	Nombre de stagiaires accueillis Nombre d'heures dispensées
Calendrier / Echancier :	Ingénierie 2011 Réalisation 2012
Autres actions liées	Actions de reconversion



Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail
Orientation 3 : Formation

N° Fiche action : 4.3.9

Accompagnement des agents territoriaux

Diagnostic et enjeux :	<p>Diagnostic: Les agents occupant des emplois d'exécution de la FPT sont en grave difficulté dans la maîtrise de l'écrit. Aussi, ce diagnostic peut être fait (référence à l'expérimentation NORD CARAIBES - INFODEC) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Consignes et procédures ne sont pas toujours comprises et suivies (absence de communication interne)• Difficulté à instaurer une mobilité professionnelle et polyvalence,• Informations ne sont pas correctement transmises ou pas transmises (faute de savoir correctement écrire)• Impossibilité de passer des concours et examens professionnels : évolution de carrière réduite• Manque d'autonomie et prise d'initiative• Distinguer les analphabètes des illettrés (problème de repérage)• Absence d'outils nécessaires au repérage dans les collectivités <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation des élus et des DRH• Repérage (accompagnement des collectivités) et formation de base (savoirs fondamentaux de base pour les agents identifiés)
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none">• Maîtriser les compétences de bases :• Se repérer : lire les documents professionnels (plans, schémas, planning, notes internes ...)• Calculer• Communiquer avec ses collègues, la hiérarchie et les usagers• Raisonner : comprendre rapidement, agir et anticiper
Résultats attendus :	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none">• Motivation des agents, implication au travail• Autonomie, prise d'initiatives• Professionnalisation (se former, se préparer aux concours/examens)• Repérer les agents par le biais des éventuels entretiens avec l' élu désigné• Faciliter la démarche et l'accès aux agents dits en difficulté vers le référent DRH• Accentuer la prise de conscience des collectivités
Territoire concerné :	Collectivités de Martinique
Public concerné :	Public cible :
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">- Formation « savoirs fondamentaux de base » : apprentissage ou ré-entraînement du français, du français professionnel, des mathématiques, du raisonnement logique,
Pilote :	CNFPT
Pilote :	
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	<p>Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables : Formation « savoirs fondamentaux de base » : apprentissage ou ré-entraînement</p>

Partenaires mobilisables :	A définir
Indicateur de suivi :	Nombre de personnels formés
Calendrier / Echancier :	Année 2011-2013
Autres actions liées	Actions de reconversion

Axe d'intervention 4
Savoirs de base et monde du travail

Fiches action – Orientation 4
ACCOMPAGNER



Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail
Orientation 4 : Accompagner

N° Fiche action : 4.4.1

Action expérimentale - Appui renforcé à la VAE

Diagnostic et enjeux	
Objectifs stratégiques et opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> • Modéliser une démarche d'accompagnement des publics en difficulté • Faciliter l'accès à la qualification des adultes
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de demandeurs d'emploi en difficulté dans un parcours VAE • Accès des adultes en difficulté à la qualification
Territoire concerné :	Martinique
Public concerné :	Adultes en difficulté avec les savoirs de base
Contenu et modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'organismes pour assurer une prestation d'accompagnement • Diagnostic de la faisabilité de la démarche et validation avec le bénéficiaire d'une certification « cible » (au vu de l'expérience et des compétences acquises) • Désignation d'un référent relais (conseil, soutien psychologique) tout au long de la démarche VAE • Contractualisation avec le bénéficiaire de la démarche de suivi • Maintien de la motivation du candidat tout au long de la démarche depuis le premier accueil jusqu'à la certification finale • Proposition de formation complémentaire (par exemple pour faire face aux contraintes de l'écrit et de l'élaboration du dossier) • Définition en cas de validation partielle de la poursuite du parcours (soit en VAE, soit en formation) • Définition des modalités de partenariat avec les certificateurs • Mise en place des outils de suivi des bénéficiaires • Modélisation de la démarche
Productions attendues	Accompagnement de 50 bénéficiaires en difficulté dans le cadre d'un parcours VAE
Pilote :	AGEFMA
Coût estimatif du projet – moyens financiers mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Convention DTEFP – Suivi renforcé VAE • 50 bénéficiaires
Partenaires mobilisables :	<ul style="list-style-type: none"> • Prestataires d'accompagnement VAE
Indicateurs de suivi :	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de personnes accompagnées



Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail
Orientation 4 : Accompagner

N° Fiche action : 4.4.2

Développer l'accès à la VAE pour les personnes en difficulté avec les savoirs de base

Contexte – constat	Dans le contexte martiniquais où le marché du travail est aujourd'hui particulièrement affecté, le développement de la VAE constitue un levier significatif de l'action menée en faveur de la formation professionnelle. Cet enjeu essentiel fut réaffirmé lors des Etats Généraux de l'Outre Mer et fait l'objet d'une attention particulière du CIOM. Développer la VAE en faveur des publics cibles, c'est créer les conditions d'une meilleure insertion professionnelle.
Action	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer efficacement pour faire connaître le dispositif « accompagnement renforcé » auprès des instances qui informent, accueillent et orientent le public ciblé. - Sécuriser le parcours de ces personnes dans le cadre de la Validation des Acquis.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la mise en place d'un numéro vert placé au Rectorat avec un personnel adéquat pour informer le public cible - Renforcer l'information et le conseil individualisé - Développer un produit d'« accompagnement renforcé » : atelier méthodologique pour rédiger les dossiers et formations complémentaires en lien avec le diplôme demandé.
Public visé	Personnes en difficulté avec les savoirs de base
Pilotage de l'action	multi institutionnel dont le Rectorat
Partenaires et opérateurs associés	GRETA – GIP-FCIP – Pôle emploi - AGEFMA – Entreprises – DIECCTE – Conseil Régional – Missions locales
Calendrier prévisionnel	Lancement dernier trimestre 2011
Coût total de l'action	
Moyens :	<p>BOP : dotation</p> <p><u>moyens humains</u> : valorisation du personnel du DAVA (personnel Rectorat)</p> <p><u>cofinancements</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cofinancement du numéro vert - développement de l'ingénierie du produit « accompagnement renforcé » : <ul style="list-style-type: none"> Groupe de travail (24 h x 40 €) x 3 = 2 880 € environ Supports (imprimerie) = 2 000 € environ
Indicateurs de résultats	<p>Quantitatifs : nombre de personnes informées, conseillées</p> <p>Qualitatifs : nombre de personnes accompagnées – taux de certification, validation partielle – nombre de livrets déposés – nombre de suite de parcours (post VAE) réalisés</p>



Axe 4 : Savoirs de base et monde du travail
Orientation 4 : Accompagner

N° Fiche action : 4.4.3

Venir en appui aux acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle

<p>Diagnostic enjeux</p> <p>et</p>	<p>L'illettrisme est une problématique prépondérante au sein du département (14% de la population martiniquaise est concernée/ source MRLCI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés à identifier et à atteindre les publics concernés (<i>publics demandeurs d'emploi, publics salariés, population au sein des quartiers...</i>) - Une diversité d'acteurs intervient sur ce champ - Des dispositifs, des outils existent, néanmoins ils demeurent encore peu lisibles pour les acteurs, y compris pour les entreprises - Une problématique encore peu quantifiable au sein des entreprises ; une sensibilisation et un accompagnement nécessaires en vue d'inciter ces dernières à intégrer la problématique de l'illettrisme dans la gestion des femmes et des hommes au sein des organisations (approche plus globale). <p>Au regard de ces constats, en sa qualité de fondation d'entreprises, FACE Martinique, propose d'apporter sa contribution en continuant de jouer son rôle d'interface entre le monde économique et les acteurs de l'insertion professionnelle, de la formation et de l'emploi.</p> <p>Par ailleurs, il est important d'aborder cette question en donnant également la parole aux entreprises ; ce qui permet d'identifier les points de blocage, les difficultés en interne mais également de relever les attentes ainsi que les pistes d'accompagnement.</p> <p>Nous rappelons également que FACE Martinique est partenaire sur d'autres dispositifs tels que le PRIPI, aussi un point de vigilance à notre niveau : proposer une démarche cohérente aux entreprises qui soit basée sur une approche plus globale (approche GPEC). A ce titre, un enjeu pour le Club d'Entreprises FACE Martinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ poursuivre le partenariat avec les acteurs de l'insertion professionnelle et de l'emploi, pour faciliter l'intégration progressive sur le marché du travail des publics demandeurs d'emploi, y compris ceux qui sont identifiés dans le cadre de ce plan.
<p>Objectifs stratégiques opérationnels</p> <p>et</p>	<p>Nous rappelons qu'en fin d'année 2010, avec l'appui des professionnels locaux et du Secrétaire Général de la Charte de la diversité, FACE Martinique a mis en place, <u>le Réseau Egalité et Diversité Martinique</u> : c'est un espace unique d'information, de sensibilisation, de ressources et de formation dédié aux entreprises (<i>mutualisation des compétences</i>).</p> <p>Par ailleurs, depuis la fin de l'année 2010, la mission d'animation régionale des réseaux de parrainage a également été confiée à FACE Martinique par la DIECTE et l'ACSé.</p> <p>En prenant appui sur ces dispositifs, il s'agit pour FACE Martinique, d'intervenir dans une logique de cohérence, de complémentarité avec les partenaires. Deux objectifs prioritaires sont donc à atteindre dans le cadre de ce plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Venir en appui aux acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle en proposant en fonction des profils des publics, des outils d'accompagnement adaptés <p>A travers l'intervention de FACE Martinique, il s'agira de créer des passerelles entre les publics demandeurs d'emploi et le monde économique, tout en travaillant sur cette problématique de l'illettrisme.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Quantifier et qualifier les besoins au niveau des publics : définir des profils de demandeurs d'emploi, des salariés concernés et proposer des solutions adaptées en fonction des besoins relevés.</p> <p>Au regard de nos objectifs et de nos champs d'interventions, il est possible pour FACE Martinique, d'accompagner en partenariat avec les Missions locales et Pôle Emploi, <u>en moyenne 20 à 30 publics demandeurs d'emploi par an dans le cadre de ce plan (via les ateliers préparatoires à l'entrée en entreprise, appui au parrainage, tutorat en entreprise...)</u>.</p>
<p>Territoire concerné</p>	<p>L'intervention de FACE Martinique est à l'échelle départementale.</p> <p><i>Un point de vigilance également à prendre en compte : les questions de mobilité qui pour certains publics, constituent des freins réels dans la démarche d'insertion professionnelle.</i></p>
<p>Public concerné</p>	<p>Dans le cadre de ce plan, les interventions du Club d'Entreprises FACE Martinique sont conduites en direction des publics demandeurs d'emploi (jeunes et adultes) identifiés par les Missions Locales et le</p>

	Pôle Emploi.
Contenu et modalités de mise en œuvre	<p>Dans le cadre de ce plan et pour plus de cohérence, il nous semble important de définir <u>un cahier des charges régional d'accompagnement des publics demandeurs d'emploi</u> (jeunes et adultes). Ceci permettrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier et de quantifier, au regard des différents dispositifs impulsés par l'Etat et les collectivités (PRLCI, PRIPI, Ecoles de la 2^{ème} Chance, Plateforme de Services Globale en direction des jeunes en situation de décrochage scolaire initiée par le Conseil Régional...), les publics cibles ; en affichant donc de manière concrète et partagée, les priorités au niveau du département. - de suivre et d'évaluer les objectifs atteints ou à poursuivre par les différents partenaires associés. <p>Ce point pourrait être validé au sein du comité de pilotage.</p> <p>Cette étape étant réalisée, en fonction des besoins et des profils des publics (jeunes ou adultes) identifiés par les Missions Locales et le Pôle Emploi, différents outils pourront être déployés par FACE Martinique .</p> <p>Les entreprises via leurs dirigeants et leurs collaborateurs sont au cœur de nos interventions (<i>co animation des ateliers et/ou via le parrainage, le tutorat, les immersions en entreprise...</i>). A noter également qu'il s'agit pour FACE Martinique, de proposer ici, une approche très pragmatique fondée sur une logique d'observation et d'apprentissage par l'action.</p> <p>> Les ateliers préparatoires à l'entrée en entreprise : un module, « <i>Comprendre l'entreprise pour mieux s'y impliquer</i> » d'une durée moyenne de 10 jours peut être mis en place. Un travail est réalisé sur les différents points suivants: représentation des publics /entreprises et inversement ; fonctionnement d'une entreprise, règles de vie en entreprise, savoir – être, postures et attitudes au travail ...</p> <p>> Le parrainage vers et dans l'emploi ; le tutorat en entreprise Ici, ces deux outils permettent de dynamiser le parcours d'insertion professionnelle ou d'intégration dans l'entreprise des demandeurs d'emploi. A noter que sur l'axe - tutorat en entreprise, FACE Martinique avec le concours de la Fondation FACE, a développé une expertise sur la formation des tuteurs en entreprise : une action de sensibilisation – formation sur ce thème pourra également être proposée.</p>
Productions attendues	<p>Dans le cadre du comité de pilotage, il est pertinent de réaliser <u>un cahier des charges régional – d'accompagnement des publics demandeurs d'emploi</u> : les priorités en terme de publics cibles au niveau du département sont identifiés. Ce cahier des charges pourrait mentionner également les objectifs qualitatifs et quantitatifs négociés et partagés avec les partenaires associés sur les différents dispositifs.</p> <p>En ce qui concerne FACE Martinique, un bilan semestriel et/ou annuel des actions réalisées est partagé au sein des comités technique et pilotage.</p>
Pilote	FACE Martinique
Coût estimatif – moyens mobilisables	Sur les deux axes proposés dans le cadre de ce plan, il est important de faire le lien avec les missions déjà confiées (ou en cours) au Club d'Entreprises FACE Martinique par les partenaires financiers puisqu'il s'agit pour le club et ses entreprises partenaires, de proposer une approche globale et cohérente.
Partenaires mobilisables	Sur l'axe accompagnement des publics jeunes et adultes, nos interlocuteurs incontournables sont les Missions Locales, le Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi, les PLIE, les APP ...
Indicateurs de suivi	<p>> Axe accompagnement des publics jeunes et adultes (demandeurs d'emploi et salariés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - nb de publics et profils accompagnés en partenariat avec les Missions locales et le Pôle Emploi - nb et types d'actions proposés (<i>ateliers, parrainage, tutorat, immersions en entreprise...</i>) - impacts sur la démarche d'insertion professionnelle ; impacts sur l'intégration au sein de l'entreprise...
Calendrier	2011-2013
Autres actions liées	

PARTIE 3 - INSTANCES ET OUTILS DE PILOTAGE DU PLAN

1. Suivi et évaluation

Dans le cadre du suivi- évaluation du dispositif, il est convenu que le cadre de recueil des données est constitué par le formulaire de l'ANLCl ci-joint.

Les procédures de suivi –évaluation du dispositif seront constituées :

Mesures de suivi :

- d'un bilan annuel

Mesures d'évaluation :

- L'évaluation des politiques publiques consiste à « apprécier leur efficacité en comparant leurs résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre ». Aussi, sur proposition du Comité technique seront proposées des évaluations de programmes ou de dispositifs

**FORMULAIRE POUR LA COLLECTE DE DONNEES
BENEFICIAIRES D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME 2011**

Année : 2009

Collecte 2010

Région :

Martinique

CMR :

Myriam SAINGRE

jeunes

à renseigner obligatoirement

indicatif

DIAGNOSTIC

<i>Sources</i>		Hommes	Femmes	total
	IVQ régional (quand celle-ci existe)			
<i>Source : INSEE/ANLCI</i>				
<i>Education Nationale</i>	Nombre de jeunes sortis du système scolaire sans qualification			
<i>Journée d'appel et de préparation pour la Défense (JAPD)</i>	Nombre de jeunes profil 1 & 2 :			
	nombre de jeunes profil 3 & 4 :			
	dont apprentis niveau V			
	dont jeunes sortis du système scolaire			
<i>Source : INSEE / Pole Emploi</i>	Population active :			
<i>Source : INSEE-OREF</i>	Nombre de salariés sans qualification :			
Champs spécifiques d'action		Hommes	Femmes	total
<i>Missions Locales</i>	Nombre de jeunes détectés en situation d'illettrisme (parcours 3)			
	nb d'entrées en CIVIS renforcés			
<i>Protection Judiciaire de la jeunesse (PJJ)</i>	Nombre de jeunes détectés comme ayant des difficultés avec les savoirs de base :			
<i>Justice (LPP - lecture et population pénitentiaire)</i>	nombre de détenus détectés en situation d'illettrisme			

BENEFICIAIRES

<i>sources</i>		Hommes - 26 ans	Femmes - 26 ans	hommes + de 26 ans	femmes + de 26 ans	total
	Plateforme de positionnement					
	budget					
	nombre de personnes reçues					

	diagnostic/orientation					
Conseil Régional	(à définir région par région)	Hommes - 26 ans	Femmes - 26 ans	hommes + de 26 ans	femmes + de 26 ans	total
	dispositif/actions de formation pour les faibles niveaux de qualification					
	Nom du dispositif :					
	budget					
	Nombre de bénéficiaires					
Conseil Général (à définir par CG)						
	Actions de formation pour les faibles niveaux de formation par le CG					
	Nombre de bénéficiaires					
Région / Etat	Ecole de la 2^{ème} chance					
	Budget					
	Nombre d'écoles dans la région:					
	Nombre de jeunes en situation d'illettrisme					
Défense	Evide					
	Budget					
	Nombre de centres dans la région :					
	Nombre de jeunes en situation d'illettrisme					
	Taux d'attrition					
Ministère de l'Outre Mer	RSMA					
	nombre de jeunes en situation d'illettrisme					41%
	Budget ou coût / jeune					
Savoirs pour Réussir	Savoirs pour Réussir					
	Budget					

	Nombre de centres dans la région					
	Nombre de jeunes en situation d'illettrisme accompagnés :					
		Hommes	Femmes	total		
Education Nationale	Mission générale d'insertion :					
	Nombre de jeunes reçus en entretien					325
	Nombre de jeunes inscrits dans une action					640
	Nombre de jeunes repérés en situation d'illettrisme					
	Nombre de jeunes pris en charge dans un dispositif de remédiation illettrisme					
Missions locales :	Nombre de jeunes en situation d'illettrisme orientés vers des actions de remédiation internes :					
Enseignement agricole (privé et public) enseignement initial	dispositif spécifique de remédiation illettrisme (équivalent MGI)					
	nombre de jeunes bénéficiaires					
		Hommes - 26 ans	Femmes - 26 ans	hommes + de 26 ans	femmes + de 26 ans	total
DIRRECTE / DRTEFP	Dispositif Compétences clés					
	nombre d'organismes de formation					
	nombre de Bénéficiaires LCI					
	dont nombre de salariés					
	budget régional					
	Autres actions (ADEC/EDEC)					
	nombre de bénéficiaires					
	Secteur associatif					
Associations	Actions					
	nombre de bénévoles					

	nombre de bénéficiaires					
IAE (insertion par l'activité économique)						
	Entreprises d'insertion					
	Nombre de structures					
		hommes	femmes	total		
	Nombre de salariés					
	Budget					
	Ateliers et chantiers d'insertion					
	Nombre de structures					
		hommes	femmes	total		
	Nombre de salariés					
	Budget					
	Entreprises de travail temporaire d'insertion					
	Nombre de structures					
		hommes	femmes	total		
	Nombre de salariés					
	Budget					
	Nombre de salariés IAE					
	Nombre de salariés bénéficiant d'un accompagnement LCI					
OPCA	Nombre d'OPCA ayant financé des actions LCI					
	Nom des OPCA ayant financé des actions LCI					
		Hommes - 26 ans	Femmes - 26 ans	hommes + de 26 ans	femmes + de 26 ans	total
	Nombre de salariés en situation d'illettrisme pris en charge par les OPCA :					
	Budget affecté (préciser si coût pédagogique seulement ou si coût rémunération, transports ...inclus)					
		hommes	femmes	total		
Pole-Emploi	nombre de DE orientés vers dispositifs Compétences Clés ou savoirs de base					

Cap Emploi	Nombre de personnes orientées vers dispositifs Compétences Clés ou savoirs de base			
	budget			

DRAC	Actions :			
	nombre de bénéficiaires			

5. Professionnalisation des intervenants

		Hommes	Femmes	total
	CRI			
	actions de formation			
	nombre de bénéficiaires			

Sensibilisation	Conseillers Pole Emploi			
	Conseillers Missions Locales			
	Autres (préciser)			

	Formations spécifiques			
	Intervenant			
	Nombre de personnes concernées			

Commentaires :

2. La gouvernance

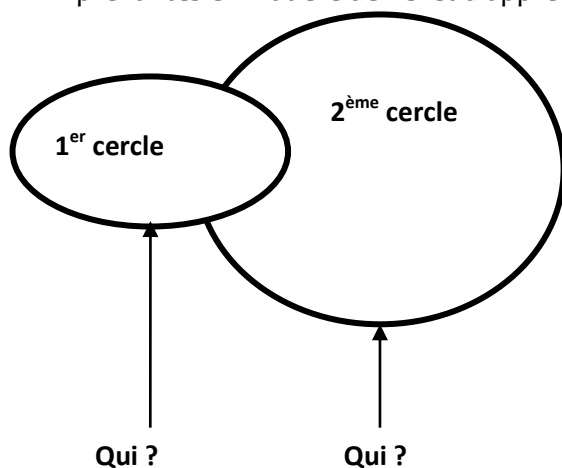
Pilotage et animation du processus de conception du plan régional de LCI :

Au vu de l'ensemble de ces éléments de diagnostic et des propositions d'action, il apparaît nécessaire de renforcer, en Région Martinique, les moyens dévolus à la lutte contre l'illettrisme, et ceci pour :

- Elaborer et mettre en œuvre une gouvernance territoriale globale et concertée
- Structurer un dispositif inter institutionnel régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme adapté à la situation martiniquaise
- Coordonner l'ensemble des actions en visant des résultats tangibles

Les acteurs du Plan

La conception du Plan constitue l'occasion de mettre à plat les différentes parties prenantes en matière de LCI et d'appréhender la place qu'elles occupent dans ce processus. Le schéma ci-après synthétise ces acteurs :



1^{er} Cercle

Services déconcentrés de l'Etat
Services de l'Education nationale
Collectivités territoriales
(Conseil Régional, Conseil Général ;
Communes représentées par l'Association
des Maires

2^{ème} Cercle

Acteurs du monde de l'entreprise : OPCA,
CNFPT, AFPA, Acteurs de l'insertion, POLE
Emploi, Missions locales, Acteurs de la

prévention, Acteurs du repérage, Acteurs de la formation, Acteurs du financement

Le pilotage politique

Le pilotage politique est en charge des orientations stratégiques. Il est le garant de la cohérence d'ensemble du Plan.

Il est assuré par une instance, **le comité de pilotage** réunissant :

- Préfet de Région et services déconcentrés de l'Etat
- Président du Conseil régional
- Recteur
- Président du Conseil général
- Association des Maires
- ANLCI représentée par son chargé de mission

Cette instance :

- Valide le diagnostic ;
- Elabore la stratégie (orientations et objectifs stratégiques) ;
- Définit et mobilise les moyens ;
- Mandate la conduite du projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet ;
- Procède aux arbitrages ;

- Engage les évaluations ;
- Se réunit une à deux fois par an.

Le pilotage technique

Il est assuré par une équipe de projet, **le comité technique**, mandatée par le comité de pilotage politique, pour suivre le projet de plan dans ses différentes dimensions stratégiques, opérationnelles, territoriales et techniques.

Il est piloté et animé par le chargé de mission régional prévention et lutte contre l'illettrisme nommé par le Préfet de région, la directrice de l'ANLCI et le représentant du Président du Conseil régional de Martinique.

L'équipe de pilotage technique est chargée d'animer et de suivre les différentes phases du projet, depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle et son suivi.

Son rôle consiste notamment à veiller à la cohérence du projet d'ensemble et à le mettre en œuvre dans ses différentes déclinaisons thématiques et territoriales.

Les acteurs clés de la mise en œuvre du Plan parties prenantes au processus de conception

Le correspondant académique :

- Le correspondant vient en appui à la mission régionale sur la thématique de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme dans le champ couvert par l'Education nationale.
- Sa participation à l'élaboration du Plan régional doit permettre aux instances de pilotage d'articuler le Plan Académique de Lutte contre l'Illettrisme et le Plan régional.

Les animateurs des commissions thématiques se réunissant en atelier

Les commissions thématiques peuvent être réunies dans le cadre de l'élaboration du plan régional mais également dans le cadre de son suivi.

Différentes commissions thématiques seront mises en place concernant :

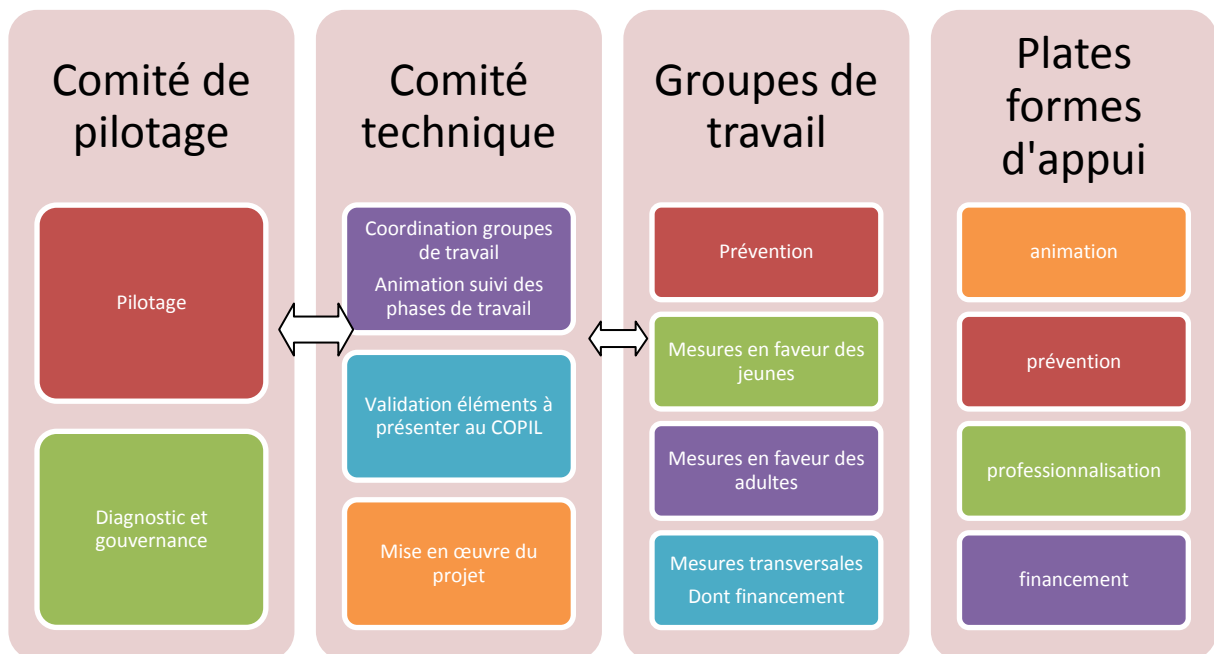
- **La prévention** - comprend les actions qui contribuent à la maîtrise de la langue française, à l'accès à l'écriture et à la lecture en faveur des enfants, des adolescents et de leurs familles- mais aussi le décrochage scolaire.
- **L'Accompagnement des 16-25 ans** –comprend :
 - Les actions de repérage des jeunes en difficulté avec les savoirs de base
 - les actions de remédiation et d'acquisition des savoirs de base
 - les actions visant l'acquisition de l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle
- **L'accompagnement des adultes et l'accès aux savoirs de base dans le monde du travail** comprenant :
 - Les actions de repérage des personnes en difficulté avec les savoirs de base

- les actions d'accompagnement (exemple : les prestations d'accompagnement social (ASI),...).
- les actions d'acquisition des savoirs de base
- **La gouvernance, l'animation et l'appui aux acteurs** (mesures transversales) comprend le champ de la communication, de la sensibilisation, du financement, de l'ingénierie, de la coordination, ainsi que la professionnalisation (formation des intervenants - salariés et bénévoles).

Dans le cadre de l'élaboration du plan régional, les commissions ont pour objectifs de :

- **Recueillir les données territoriales** pour réaliser un état des lieux,
- **Etablir une fiche état des lieux** décrivant l'intervention de chacun des membres au niveau régional
- **Elaborer un diagnostic** des besoins pour mettre à jour des priorités régionales,
- Sur la base de ce diagnostic, et des axes de travail fixés par le ministère et validés par le Comité technique **élaborer une fiche action par structure** à intégrer au plan régional.

Les interactions entre les acteurs



Charte d'engagement des signataires

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

La prévention et la lutte contre l'illettrisme constituent la priorité des institutions signataires de ce document qui s'engagent à placer au cœur de leur action, cette orientation.

Les signataires s'engagent, dans le cadre du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme ci-devant, à conjuguer leurs efforts, à mobiliser les moyens logistiques et financiers dont ils disposent afin de mener, suivre et évaluer, de manière efficace et lisible, des actions concertées en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, dans le respect de leurs compétences.

ARTICLE 1 : OBJET ET CONTENU DU PLAN

Le Plan régional de prévention et de Lutte contre l'Illettrisme qui sera déployé sur la période 2011-2013.

Outre les objectifs généraux, ce plan précise les publics visés en priorité, les principaux axes d'intervention, les moyens des partenaires signataires, les conditions de réalisation des actions à mettre en œuvre et de leur évaluation.

ARTICLE 2 : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens humains et financiers dont ils disposent pour atteindre les objectifs visés.

Il s'agit notamment :

- Des moyens inscrits au CPER 2007-2013 (BOP 103) et dans le Programme Opérationnel du FSE 2007-2013,
- Des moyens propres à l'académie de la Martinique,
- Des moyens propres aux services de l'Etat : DTEFP (DIECTE à partir de janvier 2011), DJSCS, DRAC, PJJ,
- Des moyens propres du Conseil régional et du Conseil général,

- Des moyens propres de la CAF en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme,
- Des moyens humains et logistiques de La Poste, notamment en complémentarité des prestations d'accueil, repérage et orientations des candidats à la formation
- Des moyens et/ou ressources propres aux partenaires associés à cette charte et ce plan : ANLCI, AGEFOS-PME, ANFH, AREF-BTP, CONTACT ENTREPRISE, CNFPT, FACE, FAFSEA, LA POSTE, OPCALIA, POLE EMPLOI
- Un référent responsable du suivi des actions menées sera désigné par chacune des instances précitées.

ARTICLE 3 : GOUVERNANCE

Compte tenu des constats précédents, le nouveau dispositif de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Martinique s'articulera désormais comme suit :

1. Un comité de pilotage
2. Un comité technique
3. Une animation régionale
4. Trois plateformes techniques :
 1. Prévention
 2. Professionnalisation
 3. Financement

Le fonctionnement de chacune de ces instances de gouvernance est décrit ci-après.

1-Le comité de pilotage :

A) composition et présidence :

- Il est composé des membres signataires de la Charte de partenariat et du plan,
- Sa présidence annuelle est assurée par l'un des 3 membres fondateurs :
 - Etat (Préfecture et Académie),
 - Région
 - Département.

Pour l'année 2011, la présidence sera assurée par **la Préfecture de Martinique.**

B) Pilotage stratégique et animation :

- Sous l'autorité de la présidence en cours, un pilotage stratégique collégial est assuré par les membres fondateurs
- L'animation technique du dispositif est assurée par la Chargée de mission régionale de l'ANLCI

C) Mission et périodicité :

Le comité de pilotage :

- Définit une politique régionale concertée interinstitutionnelle de prévention et de lutte contre l'illettrisme
- Arrête les orientations et les moyens du plan d'orientation stratégique **annuel** ainsi que les modalités d'évaluation, de mesure et de bilan.

Il se réunit au moins deux fois par an pour :

- Définir les actions prioritaires à mettre en œuvre par le Comité technique annuellement,
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan à partir des différents types d'indicateurs présentés dans les fiches action qui le composent,
- Décider des éventuels réajustements,
- Capitaliser, communiquer et diffuser les actions menées et les résultats.

Le comité de pilotage restreint peut faire appel à toute expertise interne et/ou externe qu'il juge nécessaire.

2- Le comité technique :

A) Définition et composition :

Le comité technique regroupe les référents nominatifs des signataires de la charte et des partenaires associés.

B) Mission et périodicité :

A partir des orientations du Comité de pilotage, il assure la mise en œuvre des actions, chaque référent étant responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de son/ses action(s).

3- L'animation régionale

L'animation régionale est composée :

- Des actions d'animation du dispositif mises en œuvre par la Chargée de mission régionale pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme de l'ANLCI
- La réunion des ateliers thématiques mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan régional. Ces ateliers sont au nombre de 4 :
 - Atelier : **Prévention**, animé par l'Education Nationale
 - Atelier : **Accompagnement des 16-25 ans**, animé par Pôle emploi
 - Atelier : **Savoirs de base et monde du travail**, animé par la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme et le Centre Ressources Illettrisme
 - Atelier : **Mesures transversales**, animé par le Centre Ressources Illettrisme

Cette instance, se réunit pour approfondir l'une ou l'autre des thématiques liée aux actions mises en œuvre. Les travaux réalisés en atelier sont transmis au Comité technique qui en rend compte au Comité de pilotage.

Le secrétariat des séances des différentes instances et le compte-rendu sont assurés par la Mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme

4 Les plates-formes techniques

Dans le même esprit que l'animation régionale, les plates-formes techniques visent la gestion d'une problématique particulière :

- La plate-forme prévention vise :
 - Le recensement des actions de prévention menées sur le territoire
 - Leur coordination
 - Leur développement

- La plate-forme de professionnalisation vise :
 - Le recueil des besoins des intervenants
 - L'élaboration et la mise en place d'une offre de formation adaptée
 - L'évaluation des actions menées

- La plate –forme de financement vise :
 - Le recensement des besoins en financement d'actions spécifiques
 - La recherche de financement
 - Le montage financier d'actions

- La plate –forme prévention est animée par la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme

- La plate-forme de professionnalisation est animée par le Centre ressources Illettrisme en coordination avec l'ANLCI

- La plate-forme de financement est assurée par la Mission régionale de lutte contre l'illettrisme

ARTICLE 4 : ELARGISSEMENT DU PARTENARIAT

Pour atteindre les objectifs fixés, le partenariat du dispositif doit nécessairement s'élargir au monde de l'entreprise et à la société civile. D'où l'intégration comme partenaires du présent plan régional des organismes et institutions suivants : ALCES, AGEFOS-PME, l'ANFH, l'AREF-BTP, la CAF, la CGPME, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Croix rouge, le CNFPT, CONTACT ENTREPRISE, FACE, le FAFSEA, le MEDEF, La POSTE, OPCALIA, le POLE EMPLOI.

Ce partenariat pourra être élargi à d'autres partenaires repérés. Un travail dans ce sens se fera dès 2011.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CHARTE

La présente charte prend effet dès sa signature pour la durée du Contrat de Projet Etat/Région et du programme opérationnel du FSE 2007-2013.

Cette charte peut être modifiée par avenant.

Fait à Fort de France, le : 27 mai 2011

Laurent PREVOST,
Le Préfet de la région
Martinique

André SIGANOS
Recteur de l'Académie de
Martinique

Serge LETCHIMY
Président du Conseil régional
de Martinique

JOSETTE MANIN
La Présidente du Conseil
général

Raymond OCCOLIER
Le Président de l'Association
des Maires de Martinique

Marie-Thérèse GEFROY
La Directrice de l'ANLCI
-

En présence de **Madame Marie-Luce PENCHARD**
Ministre auprès du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer,
des Collectivités territoriales et de l'Immigration, chargée de l'Outre-Mer.



Plan Académique de Prévention et de lutte contre l'illettrisme

Depuis 2006 pour la 1^{ère} fois, l'enquête IVQ de l'INSEE (Information et Vie Quotidienne), conduite en 2004-2005, fournit des indications précises sur les personnes confrontées à l'illettrisme. Le chiffre global est impressionnant : plus de 3 000 000 de personnes, soit 9% de la population âgée de 18 à 65 ans résidant en France continentale et ayant été scolarisée en France, est en situation d'illettrisme ; c'est-à-dire, que ces personnes ne maîtrisent pas l'écriture, la lecture, le calcul, les compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne.

En Martinique, l'enquête régionale IVQ 2006-2007 de l'INSEE montre que 15% des Martiniquais sont concernés par le phénomène.

Les résultats des tests JAPD, publiés pour la 1^{ère} fois en 2009, révèlent qu'un tiers des jeunes participant aux tests éprouve des difficultés face à l'écrit et que, parmi ceux-là, un tiers présente les caractéristiques de l'illettrisme, c'est-à-dire qu'ils ont de grosses difficultés de compréhension orale associées à une très mauvaise maîtrise du code alphabétique. Ainsi, 10% des jeunes se présentant aux JAPD seraient porteurs des caractéristiques de l'illettrisme. Quelques-uns sont encore scolarisés et ne peuvent donc pas être qualifiés d'illettrés, mais leur situation nous interpelle fortement et appelle une action immédiate, structurée et s'inscrivant dans la durée.

De tels constats ont amené les Etats Généraux de l'Outre-mer à faire de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme une priorité dont l'enjeu est celui de la cohésion sociale.

La prévention et la lutte contre l'illettrisme revêtent ainsi une importance particulière dans notre région. Elles sont au cœur de notre projet académique dont l'objectif principal est de rattraper, en quatre ans, les écarts de performance nous séparant du national.

Principes généraux

Pour définir les actions à mener, il convient de préciser les besoins en matière d'apprentissage de la lecture. Nous poserons deux postulats à la base de notre analyse :

1. Pour qu'un enfant apprenne à lire, il faut d'abord qu'il sache parler ;
2. En matière de développement du langage la réception précède toujours la production, mais cette dernière est essentielle à l'ancrage des compétences.

Ces deux postulats organisent notre discours et disent le rôle de modèle que doivent jouer les enseignants. Ces postulats permettent de définir cinq principes de base de l'apprentissage de la lecture et de la prévention de l'illettrisme :

- Prévenir l'illettrisme c'est d'abord permettre à chaque élève d'aborder favorablement l'apprentissage de la lecture. C'est principalement le rôle de l'école maternelle qui doit, par une pratique permanente de la différenciation pédagogique, permettre à chaque élève d'atteindre le niveau de *maîtrise de la langue* qui lui facilitera l'entrée dans l'écrit.
- L'apprentissage de la lecture doit *prendre en compte le rythme de chacun*. Notre institution a l'obligation de mobiliser tous les dispositifs existants, et en priorité l'aide personnalisée, pour garantir à chacun la maîtrise du code alphabétique.
- La maîtrise de la langue et celle du code alphabétique sont des conditions nécessaires à l'apprentissage de la lecture ; elles ne sont cependant pas suffisantes ; il faut encore que l'enfant ait *une relation fréquente avec des écrits*, qu'il ait appris à interroger un texte, à en reconstruire le sens ; et enfin qu'il produise lui-même des écrits. Cet « entraînement », qui est un élément à part entière de « l'apprendre à lire », et qui commence dès le début du cycle 2 (CP), doit se poursuivre tout au long de la scolarité obligatoire. Il est de la *responsabilité de tous les enseignants, dans tous les champs disciplinaires*. La prévention de l'illettrisme, dans notre académie, doit être un accélérateur de la construction de *l'Ecole du socle commun*.
- Notre enseignement doit aussi communiquer aux élèves le goût de lire, leur permettre de découvrir que la lecture procure du plaisir. Nous devons donc intégrer à nos enseignements toutes les pratiques sociales actuelles, tous les outils nés des technologies modernes : tablettes numériques, livres électroniques, blogs, messageries instantanées, etc.
- Enfin, notre institution doit faire en sorte de pouvoir garantir l'accès aux livres et aux supports d'écrits numériques à tous les élèves.

Le plan de prévention de l'illettrisme de l'académie de Martinique repose sur la mise en œuvre de ces principes. Il convient de rappeler ici que ce plan est un élément du projet académique :

- Action 24 : Plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme.
- Actions 3 : prévenir l'échec scolaire dès la maternelle.
- Action 1 : Assurer la maîtrise de la langue.
- Action 8 : Optimiser l'expertise dans les domaines du diagnostic et de l'aide individualisée aux élèves en difficulté.
- Action 15 : Produire des outils pédagogiques
- Action 17 : Prendre en charge les élèves en situation de décrochage.
- ...

Le plan de prévention s'inscrit donc dans une politique globale et bénéficie de la dynamique et des outils du projet académique : cahier de suivi électronique, évaluation annuelle par indicateurs.

Prévenir l'illettrisme

Trois objectifs :

1. Conforter le rôle de l'école maternelle ;
2. Conforter le rôle de l'école obligatoire ;
3. Garantir à chaque élève, à tous les niveaux de la scolarité, la prise en compte de ses difficultés et la prise en charge de ses besoins.

I - Conforter le rôle de l'école maternelle.

Il s'agit d'agir au plus tôt pour favoriser chez les enfants l'appropriation du langage et la découverte de l'écrit.

Pour cela, quatre formes d'actions prioritaires sont à prévoir :

A - Former les enseignants de l'école maternelle.

Formations et animations pédagogiques

Elles doivent se centrer sur :

- L'enseignement du lexique dont l'enjeu est de développer un apprentissage méthodique du vocabulaire, de stimuler la mémoire avec l'apprentissage par cœur de chansons, de comptines, de poésies, de textes courts...
- L'utilisation de la littérature de jeunesse pour développer le lexique et initier les élèves à la compréhension de l'écrit.
- L'aide personnalisée, un dispositif existant que nous devons utiliser dans cette perspective, dès la petite section.

Par conséquent, nous devons garantir, sur les 3 ans à venir, l'équivalent de **5 semaines de formation** aux enseignants des classes maternelles et **20 animations pédagogiques** accueillant en moyenne chacune vingt personnes.

Accompagnement des enseignants pour l'appropriation des ressources nationales

Il est important que chaque enseignant connaisse et sache utiliser les ressources nationales mises à sa disposition :

- Ressources pour enseigner le vocabulaire sur le site Eduscol.
- DVD *Apprendre à parler* (nous devons en assurer la diffusion).
- Document d'accompagnement pour le langage.

B - Produire des outils pour l'enseignement du lexique dans notre académie.

Un groupe de travail a d'ores et déjà été mis en place et les premiers éléments de la production attendue seront testés dans les classes dès le mois de janvier 2011. La validation définitive de l'outil (université, corps d'inspection, formateurs) est prévue pour le mois de juin 2011. Notre objectif est

que l'outil soit disponible dans les classes pour la prochaine rentrée scolaire. Sa diffusion sera assurée par le CRDP.

C – Généraliser un enseignement qui reprend les principes du programme P.A.R.L.E.R, dans les écoles recevant un public de milieux défavorisés.

Le programme P.A.R.L.E.R est un programme d'enseignement intensif et différencié portant sur les compétences nécessaires à l'apprentissage de la lecture. La mise en œuvre de ce programme induit des comportements pédagogiques nouveaux et une remise en cause de l'organisation et du fonctionnement des classes.

L'expérimentation en cours dans l'académie concerne trois écoles. D'une part, elle a pour objectif d'adapter à notre contexte les outils et les démarches mise en œuvre dans l'académie de Grenoble de 2003 à 2005.

D'autre part, cette expérimentation doit nous permettre de définir les conditions de l'élargissement de la démarche. Notre objectif : **Porter à 36 sur 3 ans** le nombre d'écoles engagées dans une organisation d'école et des enseignements s'appuyant sur les principes du programme PARLER. Cet objectif repose sur la mobilisation de moyens supplémentaires, humains et financiers.

De plus, la démarche engagée par l'académie va nécessiter la formation des équipes d'école et de co-enseignants ainsi que la formation de tous ceux qui prennent en charge les enfants des écoles concernées, notamment les ATSEM. Les actions de formation concernant les ATSEM ont déjà commencé, dès cette année scolaire (au Vauclin et au François). Elles sont une des conditions de la réussite du programme. La mise en œuvre de ces formations suppose une convention de partenariat entre chacune des municipalités concernées et l'académie.

II - Conforter le rôle de l'école obligatoire.

L'apprentissage de la lecture doit se poursuivre tout au long de la scolarité. Nous devons donc envisager des actions apprentissages à l'école élémentaire, au collège et au lycée.

A - Agir dans les écoles

Dans la démarche d'enseignement, l'enfant passera progressivement de *l'apprendre à lire au lire pour apprendre*. L'important, c'est que le contact avec l'écrit soit entretenu à travers des activités diversifiées, motivantes, intégrant les pratiques sociales des enfants et favorisant la production d'écrits. En effet, la pratique de la lecture est renforcée par la production d'écrits et aussi par d'autres activités d'écriture réfléchie visant à consolider la maîtrise du code et celle de l'orthographe (par exemple la dictée).

L'objectif est d'amener l'élève à automatiser le déchiffrage pour qu'il puisse concentrer son activité cognitive sur l'analyse et l'interprétation du texte. C'est aussi d'en faire un lecteur polyvalent, capable de lire des types de texte et d'ouvrages très différents, dans des domaines aussi divers que possible.

B - Agir dans les collèges et les lycées

« Dans les collèges et les lycées, les élèves ne sont pas réellement illettrés, puisque leur fréquentation de l'écrit est obligatoire et quotidienne. Cependant, il s'installe parfois un divorce durable entre l'élève et l'écrit, qui dure pendant toute sa scolarité et aboutit à un désintérêt

total pour l'écrit que l'on subit encore quelques années jusqu'à s'en séparer définitivement à la fin de la scolarité obligatoire.

Un plan académique de lutte contre l'illettrisme doit s'intéresser aux raisons de cet écart progressif et fatal, et surtout proposer des façons d'enseigner qui retiennent les élèves et renforcent leur lien avec l'écrit de façon dynamique.

Dans le second degré, collège et lycée, il s'agit, pour lutter contre la menace de l'illettrisme, de mettre en place des stratégies visant à maintenir avec la lecture un lien qui ait du sens.

Ne pas considérer la lecture d'un point de vue purement formel. Lire ne sert pas qu'à apprendre des règles de grammaire ou des connaissances abstraites sur la langue. Lire ne sert pas qu'à apprendre à lire. Cela sert également à rêver, à découvrir, à s'étonner ou s'indigner. Faire réagir les élèves. En 6^{ème}, faire raconter les livres, scénariser les passages afin de les rendre vivants.

Utiliser le livre comme objet de débat, de création, de détournement – à l'écrit comme à l'oral.

Autoriser à ne pas lire un livre en entier, mais à y faire des choix.

Centrer les apprentissages sur les compétences réelles des élèves, en usant des méthodes actives. La mise en place du *socle commun des connaissances et compétences* est l'occasion de tenir un compte plus scrupuleux en classe des compétences réelles de lecture des élèves. Cette activité ne saurait intéresser que le seul professeur de français. Accompagner les élèves dans l'acquisition et la pratique autonome du domaine de compétence : lire.

Organiser au sein des cours des séances fréquentes de recherche de documentation, en vue d'un travail personnel. Conserver ainsi le lien avec l'écrit, y compris et surtout pour les élèves en difficulté.

Travailler à une implication plus grande des élèves dans l'acte de lecture. Pour cela, l'écriture est un levier important : utiliser les dispositifs tels le *Journal du Lecteur*, afin que les élèves disposent d'une vision rétrospective de leurs expériences de lecture, au sens large.

Rendre concrète la relation aux livres : inviter des artistes écrivains (de vrais) dans les collèges et les lycées, établir des ateliers de lecture-écriture en collaboration avec eux.

Etablir des exercices du type « revue de presse » simplifiée, de façon à exploiter librement les données de la presse (*collaboration avec les bibliothèques publiques*, quand il y en a), et valoriser ces initiatives.

Ne pas hésiter à proposer aux élèves des textes qui les étonnent et ne leur racontent pas nécessairement leur quotidien.

En somme :

- Maintenir une présence permanente des textes en classe, comme porteurs de sens et d'interrogations.
- Impliquer les élèves dans leurs lectures : commentaires, interprétations, comparaisons, dès la sixième.

- Utiliser des méthodes actives de découverte.
- Faire des allers-retours de l'écriture à la lecture (Journal du Lecteur). C'est fondamental pour que les élèves conservent un lien enrichissant avec l'écrit.

A destination des élèves plus nettement menacés car présentant de réelles difficultés de lecture et de compréhension.

Proposer aux élèves des procédures d'accompagnement personnalisé (PPRE), qui isole les difficultés, et les traite progressivement et séparément.

Eviter les exigences globalisantes qui mettent systématiquement en échec. Faire partager les critères d'évaluation, et s'impliquer dans les progrès accomplis.

Utiliser les évaluations de CM2 pour construire ces parcours.

Passer par le sens, l'invention. L'appropriation de l'écrit peut être faite par la pratique de celui-ci : mise en œuvre *d'ateliers d'écriture*. Ces ateliers peuvent même se dérouler en présence des parents, l'expérience a déjà été menée avec succès : c'est la famille qui vient écrire, puis écrire à partir de textes : ainsi, progressivement, elle retrouve le lien perdu avec l'écrit. L'accompagnement éducatif peut prendre cela en charge. »¹

¹ Contribution de l'IA-IPR de Lettres, Yves Bernabé.

C – Former les personnels

Maintenir un fort taux horaire de formation (10 semaines de formation pour les enseignants de l'école élémentaire) dans les 2 ou 3 ans qui viennent, centrée sur l'enseignement du lexique.

Il conviendra aussi de *former les enseignants aux usages du numérique* et aux technologies qui les accompagnent. Ces formations hybrides (qui associent présentiel et formation à distance), tutorées, utiliseront la plateforme *Pairform@nce*. Nous serons ainsi amenés à utiliser des parcours de formation existants au niveau national et à en produire de nouveaux.

B - Accompagner le travail des enseignants

Il s'agit de créer des événements qui engagent les enseignants dans des démarches particulières.

Le dictionnaire numérique des écoliers appelle un enseignement renouvelé du vocabulaire pour lequel il existe des outils : dans notre académie, 53 classes sont inscrites c'est-à-dire 1000 enfants concernés.

« **Dis-moi dix mots qui nous relie** ». C'est le thème retenu pour la semaine de la langue française et de la francophonie du 13 au 20 Mars 2011. Notre démarche sera incitative en direction des établissements scolaires et des écoles.

Opérations « Mon livre préféré », « Un livre pour les grandes vacances » : jeux incitant à la lecture et à la production d'écrits.

Généraliser à l'école élémentaire le **Cahier de littérature** qui suivra l'enfant pendant toute sa scolarité primaire et deviendra au collège le journal du Lecteur.

La revue de presse simplifiée : action au sein des établissements pour maintenir le lien avec la lecture.

D - Développer des partenariats

Avec les mairies

La volonté académique est de rechercher, partout où cela serait possible, l'élaboration de conventions avec les municipalités pour ouvrir les bibliothèques et les cyberbases aux élèves des établissements scolaires et des écoles. Il s'agit de permettre à nos élèves de profiter des compétences des bibliothécaires et des fonds documentaires des bibliothèques municipales, abondées le plus souvent par la bibliothèque départementale de prêt.

Avec des associations

Il s'agit de créer des moments privilégiés autour du Livre ou de favoriser des activités culturelles et éducatives et même d'accompagner le soutien scolaire.

Ainsi notre académie souscrit à l'opération nationale **Lire et Faire Lire** qui permet à des bénévoles de plus de 50 ans de pratiquer la lecture à haute voix pour sensibiliser au goût des mots, à la richesse toujours renouvelée de l'écrit, à l'objet-livre et au plaisir de feuilleter les pages au gré de ses envies ou du récit. Cette association permet également l'enrichissement mutuel entre deux générations. L'association « Lire et Faire Lire » est animée par une enseignante mise à la disposition de la FOL. Elle

se charge du recrutement des bénévoles et de l'organisation de leur formation avant qu'ils n'interviennent dans les classes. Cette formation est assurée en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de Prêt et le Pôle maternelle de l'académie.

L'Association de Lutte Contre l'Echec scolaire (ALCES) est aussi partie prenante de la prévention de l'illettrisme dans notre académie. Elle propose quatre actions qui méritent notre attention :

- Remédiation en lecture et écriture dans le cadre du soutien scolaire (Coup de pouce clé);
- Enrichissement culturel (sorties et visites culturelles) ;
- Usages des TICE à des fins éducatives,
- Travail avec les parents, notamment par des réunions de conseil à la parentalité sur site ou à domicile.

Certaines écoles œuvrent déjà notamment avec **L'APFEE**, Association Pour Favoriser l'Egalité des Chances à l'Ecole, qui réunit des salariés (professionnels de l'éducation et du lien social) et des bénévoles permanents qui sont issus du monde de l'enseignement, de la recherche ou de l'entreprise. Elle construit des ponts entre le monde scolaire et les parents qui en sont le plus éloignés. Pour cela, l'APFEE a mis en œuvre un dispositif de prévention de l'échec précoce en lecture dès le cours préparatoire : le Coup de Pouce Clé. L'objectif du Coup de Pouce Clé est d'apporter un soutien aux enfants qui ne bénéficient pas d'une aide familiale le soir à la maison pour réussir leur apprentissage de la lecture. L'APFEE implique fortement les parents qui s'engagent à aider et encourager leurs enfants à la maison autour de l'apprentissage de la lecture et du travail scolaire.

D'autres associations ont des actions fortes tournées vers les enseignants. Ainsi, l'association **Point-Virgule** qui a pour objet la gestion d'outils pédagogiques, de livres, d'abonnements à des revues pour la jeunesse, de documents multimédias, l'animation autour du livre et la promotion d'activités de lecture, l'aide et le suivi auprès des enseignants désireux d'innover et d'améliorer leur pratique, la facilitation des échanges entre les maîtres engagés à des niveaux différents dans leur pratique ainsi que l'exposition de travaux d'élèves ou de productions d'enseignants.

Avec les institutions

La Bibliothèque Départementale de Prêt (B.D.P) est un service du Conseil général qui assure une mission de service départemental de lecture publique pour les communes et leurs bibliothèques. La bibliothèque de prêt n'est pas ouverte aux utilisateurs, mais elle incite les bibliothèques municipales à s'ouvrir aux écoles et à leur proposer des animations. Une réflexion est engagée avec la directrice autour d'un projet en faveur du développement de la lecture dans les zones rurales. Cela concernerait un ensemble de communes (Nord Atlantique, par exemple) et/ou des animations qu'elle pourrait proposer aux collègues.

III - Garantir à chaque élève un parcours personnalisé

L'école doit garantir à chaque élève la prise en compte de ses difficultés et la prise en charge de ses besoins. Pour cela, il faut agir tôt et rester vigilant tout au long de la scolarité d'un élève. Il faut aussi recentrer les différents dispositifs d'aide de l'institution sur la maîtrise de la langue orale et écrite.

A - Agir tôt et durablement

Dès l'école maternelle. L'hétérogénéité des classes est très importante. Pourtant les enseignants doivent organiser le travail afin de limiter les effets des inégalités sociales et faire en sorte que tous les élèves aient les compétences qui leur permettent d'aborder les apprentissages du *socle commun de connaissances et de compétences* dans de bonnes conditions. Pour faciliter le nécessaire travail de diagnostic, nous proposerons, dès la prochaine rentrée scolaire (année 2011-2012), une *évaluation des compétences des élèves de Grande Section* de Maternelle. Cette évaluation concernera l'ensemble des classes de l'académie et se déroulera dans les trois premières semaines de septembre. Les modalités et le contenu de cette évaluation seront déterminés par un groupe qui sera mis en place en février 2011. Les documents d'évaluation devront être prêts avant la fin de la présente année scolaire.

Agir tôt, c'est aussi agir dès que la difficulté se manifeste. De nombreux dispositifs existent à l'école primaire et dans les collèges qui permettent de prendre en charge ceux qui en ont besoin. Dans la démarche, il conviendra d'élaborer un projet individualisé qui doit permettre la progression de l'élève et son évaluation ; c'est-à-dire que ce projet doit s'appuyer sur des compétences acquises pour construire une progression qui va de réussite en réussite pour garder la motivation et l'implication de l'élève. Ce projet est formalisé dans un *PPRE* conçu et mis en œuvre en collaboration avec les parents.

Les dispositifs d'aide :

A l'école primaire

- AIDE PERSONNALISEE (2 heures par semaine, sur le temps scolaire).
- STAGES DE REMISE A NIVEAU (90 heures sur 3 semaines, pendant les vacances scolaires).

Au second degré

- DISPOSITIF DE SOUTIEN proposé aux familles par le chef d'établissement.
- DISPOSITIFS SPECIFIQUES à vocation transitoire comportant, le cas échéant, des aménagements d'horaires et de programmes.
- L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF : « L'accompagnement éducatif accueille les collégiens et les élèves des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire qui le souhaitent, après les cours. Le dispositif propose une aide aux devoirs et aux leçons, la pratique de l'anglais oral, d'un sport ou une ouverture sur l'art et de la culture. C'est un temps passerelle entre l'école et la famille... » Il s'agit d'une « offre éducative complémentaire aux enseignements. D'une durée indicative de deux heures par jour, il est organisé tout au long de l'année, de préférence en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine. »
- LES CLASSES-RELAIS : Les classes-relais accueillent des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. « En d'autres termes, ces élèves ne sont pas parvenus - quel que soit le niveau où ils sont scolarisés en raison de leur âge - à la maîtrise des **compétences du socle commun des connaissances et des compétences du palier 2** qui correspond au CM2. Leurs lacunes sont profondes dans tous les domaines,

notamment dans celui de la **lecture**. »² Ce travail sur la lecture doit être renforcé. En effet les enseignants intervenant dans ces classes ne maîtrisent pas toujours les techniques d'apprentissage de la lecture adaptées aux adolescents et aux jeunes adultes. *Une formation sur ce thème leur sera proposée* au cours du second trimestre de la présente année scolaire.

B – Assurer le suivi des élèves repérés aux JAPD

La journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD), obligatoire pour les garçons comme pour les filles, a pour but de « sensibiliser les jeunes au devoir de défense ». Le programme de cette journée prévoit une évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, pour l'ensemble des jeunes convoqués. Sur la base des résultats obtenus, le bureau du CSNM (Centre du Service National de Martinique) transmet au rectorat la liste des jeunes scolarisés présentant des difficultés en langue française.

Ces signalements doivent être pris en compte. Il s'agit, d'une part de vérifier et d'affiner les difficultés signalées et, d'autre part, de mettre en place des dispositifs d'accompagnement des jeunes pour lesquels les diagnostics seraient confirmés. A cet effet chaque établissement devra désigner, dès le mois janvier 2011, un *correspondant illettrisme* chargé entre autre d'assurer ce suivi. Les lycées professionnels sont les premiers concernés par cette mesure.

² **Emilien Pierre PETIT**, IA-IPR de Sciences de la vie et de la Terre – Correspondant académique pour les classes Relais : Voir la contribution complète en Annexe.

ANNEXES

MISSION GÉNÉRALE D'INSERTION

–(MGI)–

OBJECTIFS :

Prévenir le décrochage scolaire et les sorties sans qualification ;

Préparer tous les jeunes à leur insertion professionnelle ;

Offrir des actions spécifiques sous statut scolaire aux jeunes sans solution.

PUBLIC CONCERNÉ :

Jeunes de plus de 16 ans en voie de déscolarisation ou sortis depuis moins d'un an du système scolaire sans possibilité immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE

1. La prévention :

- ★ Repérage des élèves en situation de décrochage ou exposés à ce risque
- ★ Programmes d'accompagnement et d'aide individualisée (*atelier de soutien, conseil en orientation, parcours individualisés...*)
- ★ Observatoire des sorties prématurées du système éducatif (*enquête en collaboration avec la division de l'organisation scolaire, de la prospective, de l'évaluation et de la performance*)
- ★ Initiatives de lutte contre l'illettrisme et dispositifs d'insertion des nouveaux arrivants (*soutien FLE*)

2. La prise en charge des jeunes sans solution :

- ★ Actions de remobilisation à temps plein ou actions mixtes de remobilisation
- ★ Actions de préparation au diplôme et à la qualification – MOREA (*module de repréparation à l'examen par alternance*), ITAQ (*itinéraires personnalisés d'accès à la qualification par alternance*)...
- ★ Actions d'accompagnement vers l'emploi

LA PARTICIPATION DES CLASSES RELAIS A LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Un certain nombre d'élèves (au moins 30%) éprouvent des **difficultés scolaires** plus ou moins importantes et vivent mal leur scolarité dans les collèges. Cela se traduit d'abord par de **mauvais résultats aux évaluations** dans les différentes disciplines d'enseignement et des **comportements** très différents de ceux attendus d'élèves, voire délictueux. En d'autres termes, ces élèves ne sont pas parvenus -quel que soit le niveau 6ème, 5ème, 4ème, 3ème où ils sont scolarisés en raison de leur âge- à la maîtrise des **compétences du socle commun des connaissances et des compétences du palier 2** qui correspond au CM2. Leurs lacunes sont profondes dans tous les domaines, notamment dans celui de la **lecture**. Cette réalité conduit nécessairement les équipes éducatives qui interviennent dans la prise en charge de ces élèves dans les classes relais à consacrer une part non négligeable du temps à l'**apprentissage de la lecture et de l'écriture** sachant que ces compétences de base conditionnent l'acquisition des autres. **En ce sens, les classes relais apportent leur contribution, à leur façon et avec leurs moyens, à la lutte contre l'illettrisme.** Toutefois, il me semble que leur performance en la matière eut été sans doute bien supérieure si les enseignants pouvaient bénéficier d'une **formation spécifique aux méthodes d'apprentissage de la lecture pour adolescents** et/ou si des **enseignants spécialisés du premier degré** pouvaient intervenir directement auprès des élèves. A ce jour, en dépit des demandes réitérées et des promesses faites, aucune de ces deux solutions n'a pu être concrétisée.

Les classes relais de l'Académie de la Martinique :

Rattachées administrativement au collège Petit Manoir (Lamentin) pour l'une et au collège Gérard Café (Marin) pour l'autre, l'Académie compte **2 classes relais** qui peuvent accueillir **12 élèves chacune**. Les classes fonctionnent en **2 sessions par an**. La capacité d'accueil théorique de l'académie est donc de **48 places par an** (12 places x 2 sessions = 24 places x 2 classes = 48 places). En réalité, en raison du maintien de certains élèves d'une session à l'autre, **moins d'une quarantaine d'élèves** séjourne dans les classes relais chaque année. **C'est peu, étant donné le taux d'échec scolaire d'une part, l'ampleur des difficultés auxquelles sont confrontés les élèves mais aussi les enseignants d'autre part.**

Aider réellement les élèves en grande difficulté –ce qui suppose la mise en place d'une prise en charge adaptée- n'est pas une priorité pour la plupart d'entre nous. La pratique de l'exclusion -temporaire ou définitive- apparaît comme la solution privilégiée bien que chacun puisse aisément constater quotidiennement les effets néfastes d'une telle pratique particulièrement défavorable au maintien d'une indispensable cohésion sociale à l'avenir.

Est-il souhaitable d'augmenter le nombre de classes relais de l'Académie ? Certainement, eu égard aux résultats obtenus : entre 80 et 85% des élèves reprennent «dans des conditions proches de la norme » leur parcours de formation dans un collège ou une autre structure.

L'implantation actuelle des deux classes relais ne permet pas d'accueillir facilement les élèves issus des établissements éloignés qui de fait ne présentent jamais de dossiers de signalement. Ainsi, peut-on considérer qu'il manque une structure dans le bassin centre-nord atlantique et une dans celui du centre-nord caraïbe.

Toutefois, **l'implantation de ce type de structure destinée à venir en aide aux plus démunis n'est jamais aisée.** Paradoxalement, peu de Principaux en accepteraient immédiatement le rattachement à leurs collèges. Par ailleurs, le fonctionnement d'une classe relais requiert des moyens importants : le coût d'un élève de classe relais est 4 à 5

fois plus élevé que celui d'un élève de collège ordinaire ; des locaux équipés; des personnels qualifiés et proportionnellement nombreux sont nécessaires ; ...

Un **partenariat fort et efficace** est indispensable au bon fonctionnement des classes relais. Il existe avec :

- La PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- Le Conseil Général
- Les municipalités du Lamentin et du Marin
- Des Associations implantées dans les deux communes
- La DRAC.

Par ailleurs, sans la mobilisation des **crédits du FSE** (Fonds Social Européen) les classes relais ne peuvent fonctionner. Celle-ci suppose que le GIP-FCIP remplisse ses missions à savoir : assurer les avances de trésorerie aux établissements ; instruire les dossiers de financements présentés par ceux-ci ; déposer et suivre les dossiers à la DTFP (Direction du Travail et de la Formation Professionnelle) ; récupérer les fonds. Le GIP-FCIP n'ayant pas été capable d'assurer la première mission, ce sont les deux collèges de rattachement des classes relais qui y ont fait face ces 3 dernières années. Malheureusement, les dysfonctionnements du GIP-FCIP n'ont pas permis aux établissements de récupérer les sommes avancées. Ils sont actuellement dans l'impossibilité de poursuivre dans les mêmes conditions. En conséquence, les classes ne peuvent accueillir les élèves de la première session 2010/2011 (24 élèves sélectionnés pour 33 dossiers reçus).

Caractéristiques des élèves admis en classes relais :

Ils sont en échec scolaire, absentéistes, peu investis dans les apprentissages, parfois perturbateurs, bagarreurs, souvent impliqués dans des faits délictueux plus ou moins graves, en voie de déscolarisation et de marginalisation sociale.

Ils cumulent 9 fois sur 10 les difficultés sociales, économiques, scolaires, comportementales voire psychologiques et **ne peuvent échapper à la spirale de l'échec avec son corollaire la délinquance que s'ils sont pris en charge pour être accompagnés individuellement.**

La durée de leur séjour en classes relais est variable et dépend fortement de leur « état » c'est-à-dire du degré d'installation des difficultés. C'est pour cette raison qu'il faut inlassablement plaider pour **un signalement et une prise en charge précoces** car l'aggravation des situations avec le temps est hautement prévisible et les remédiations aussi difficiles qu'improbables.

Le signalement des élèves :

Il est de la compétence des Chefs d'établissement. Ils doivent remplir un **dossier de signalement** disponible sur le site internet de l'académie et l'adresser à la DIVISCO. L'accord des parents et celui de l'élève sont requis pour l'admission en classe relais. Les dossiers sont étudiés en commission en octobre et février.

La prise en charge des élèves admis en classe relais :

Elle se veut individualisée et porte sur le **domaine éducatif** et le **domaine pédagogique dans une approche globale de chaque élève**. Pour ce faire, un **bilan de compétences** est réalisé au départ en plus des informations fournies par les collèges d'origine des élèves. Un parcours de formation qui tient compte de ce bilan est proposé à chaque élève.

L'équipe éducative est constituée d'un éducateur spécialisé, d'un assistant d'éducation, notamment. Mais tous les adultes intervenant dans la classe prennent en charge le volet éducatif en tant que de besoin. La tâche des éducateurs s'étend aux parents des élèves dans le cadre d'une aide à la parentalité.

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants de certaines disciplines –toutes ne sont pas représentées- autour d'un **professeur-coordonnateur de la classe**. Individualisation, pédagogie différenciée, adaptation permanente aux réactions des élèves, innovations pédagogiques sont des pratiques courantes.

Chaque classe relais dispose d'un **projet éducatif et pédagogique** qui guide l'action de chacun et qui s'inscrit dans le cadre du socle commun des connaissances et des compétences.

Des activités non pratiquées au collège sont proposées aux élèves dans des **ateliers** conduits par des **intervenants extérieurs** (arts du goût, arts plastiques, danse et expression corporelle, activités nautiques, équithérapie, ...). Des **sorties pédagogiques** complètent le tableau pour une prise en charge à travers des **activités diversifiées pouvant assurer une certaine ouverture culturelle aux élèves**.

Une fois par semaine, un **bilan** est fait avec chaque élève qui prend des **engagements écrits** relatifs au comportement et au travail scolaire pour la semaine suivante.

La sortie du dispositif :

La classe relais est un dispositif d'accueil temporaire -pas une orientation- des élèves qui peuvent y séjourner 1 année au maximum. En fonction des progrès accomplis, l'équipe éducative et pédagogique de la classe apprécie l'opportunité d'une sortie du dispositif au moment jugé le plus opportun. Toutefois la moyenne du séjour est de 3 mois.

Le retour au collège :

Il peut se faire de manière progressive à partir d'une « immersion provisoire de durée variable » jusqu'au retour complet.

Le succès du retour des élèves dans leur collège ou dans un autre dépend fortement de la qualité de l'accompagnement qu'ils y reçoivent, parce qu'ils restent encore fragiles – comment pourrait-il en être autrement après quelque mois seulement passés en classe relais ? Un **référent** –enseignant de l'élève ou autre personnel de l'établissement- a pour mission de faciliter le retour de l'élève en intervenant notamment auprès des enseignants qui retrouvent les élèves et qui peuvent anéantir en quelques minutes tous les efforts faits par ces derniers en se montrant trop peu tolérant, et en refusant de voir les changements intervenus chez les élèves au cours de leur séjour à l'extérieur du collège.

CONCLUSION :

Les classes relais ne sont pas la panacée. Elles constituent un des nombreux dispositifs permettant de prendre en charge les élèves en grande difficulté dans les collèges. En permettant à ces élèves de renouer avec la « chose scolaire », de prendre conscience des défauts de leurs comportements et des possibilités dont ils disposent pour y remédier, elles contribuent tout à la fois à la lutte contre l'échec scolaire globalement, à la lutte contre l'illettrisme, à la lutte contre la violence, et à la prévention de la délinquance. Les témoignages des parents et des élèves sont la meilleure reconnaissance du travail accompli par les équipes éducatives et pédagogiques au quotidien pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

Pussions-nous être de plus en plus nombreux à prendre le « pari de l'éducabilité de tout être humain » pour offrir une « deuxième chance » à ceux qui peuvent à tout le moins plaider non coupables, victimes qu'ils sont, le plus souvent, d'être nés dans une famille ... en difficulté.

Schœlcher le 24 novembre 2010

Emilien Pierre PETIT

Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional de Sciences de la vie et de la
Terre

Correspondant académique pour les Classes Relais

NOTE À PROPOS DE LA JAPD

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (*JAPD*), *obligatoire pour les garçons comme pour les filles, a pour but de « sensibiliser les jeunes au devoir de défense ».*

La JAPD a pour objectif :

- d'identifier l'origine scolaire des jeunes repérés en situation de grandes difficultés de lecture,
- recenser le dispositif et prise en charge proposés à ces jeunes,
- repérer les structures, les personnes chargées du suivi des jeunes et les outils utilisés.

Il s'agit dès lors pour les établissements dont relèvent les jeunes signalés, d'établir un diagnostic précis de chaque cas et d'y porter la remédiation nécessaire. Les professeurs principaux valideront ou non les difficultés repérées.

Le programme de cette journée prévoit, une évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, pour l'ensemble des jeunes convoqués. Sur la base des résultats obtenus, le Bureau ou Centre du Service National de Martinique, transmet au Rectorat d'Académie (*via le SAIO/MGI*) la liste des jeunes scolarisés, présentant (*au regard des résultats obtenus aux tests*) des difficultés en langue française.

La Mission Générale d'Insertion informe leur établissement respectif ; Ils mettent en place des actions de remédiation nécessaires, pouvant être organisées avec la MGI.

Le dépistage a pour cible les »jeunes »élèves scolarisés en Collège, LP, LGT (public et privé sous contrat), et dans les actions MGI.

Le Centre du Service National classe les jeunes testé en cinq catégories, ou « profil » allant de 0 à 4 :

- | | |
|---|--|
| 0 | <i>Jeunes ayant un niveau correct de compréhension de l'écrit</i> |
| 1 | <i>Jeunes ne disposant pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits corrélativement à une compréhension très efficiente</i> |
| 2 | <i>Idem profil 1, bien que le niveau linguistique soit correct</i> |

- 3 *Jeunes présentant un déficit de compréhension sans doute lié à un niveau linguistique très faible*
- 4 *Jeunes "faibles lecteurs" capables de lecture à voix haute, ayant un niveau linguistique correct, mais comprenant mal ce qu'ils lisent*

En ce qui concerne notre Académie de Martinique, pour l'année civile 2009, selon les profils différents dressés par le Centre du Service National : 1348 jeunes furent signalés (625 filles pour 723 garçons)

Profil obtenu	Sexe	Total
0	F	1
Total 0		1
1	F	169
	M	248
Total 1		417
2	F	145
	M	88
Total 2		233
3	F	129
	M	221
Total 3		350
4	F	181
	M	166
Total 4		347
Total		1348

Nous pouvons constater que les profils 3 et 4 regroupent près de 51,7% des jeunes, dont 310 pour les filles et 387 pour les garçons.

Près de 31% des jeunes signalés ne disposeraient pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits corrélativement à une compréhension très efficiente (*profil 1*), bien que plus de 17% d'entre eux présenteraient un niveau linguistique correct (*profil 2*) ;

- ★ 26% des jeunes présenteraient un déficit de compréhension sans doute lié à un niveau linguistique très faible (*profil 3*) ;
- ★ Près de 26% des jeunes seraient "faibles lecteurs" capables de lecture à voix haute, ayant un niveau linguistique correct, mais comprenant mal ce qu'ils lisent (*profil 4*).

Des résultats qui ne signifient pas que tous ces jeunes sont en situation d'illettrisme, mais qu'ils en présentent certaines des caractéristiques.

Le CAP et BEP sont les 2 niveaux scolaires où les difficultés de lecture sont les plus fréquemment rencontrées.

Pour pallier à ces difficultés les établissements informés mettent en place des remédiations.

De plus l'Académie en 2010 par une convention signée avec l'association

G. C. M. P. I. H - ALOËS (Groupement Coopératif de Martinique Pour la Promotion des Personnes Inadaptées et Handicapées) a mis à disposition des Lycées Professionnels des postes d'enseignants spécialisés ayant pour mission la prise en charge des élèves présentant des difficultés scolaires importants en particuliers ceux ayant des lacunes en lecture.

Ils contribuent également, en lien avec la MGI, de faciliter l'intégration et l'accompagnement d'élèves démotivés en risque de décrochage.

Traitement de l'Illettrisme en Formation Continue

Environnement général

Le public :

Plus de 16 ans

Un objectif :

Développer l'employabilité des publics :

Depuis 2008, le traitement de l'illettrisme, du point de vue des orientations politiques (européenne, nationale et régionale), est articulé autour du concept de Compétences Clés. **Ce sont « les compétences nécessaires à tout individu pour son épanouissement et son développement personnel, sa citoyenneté civique, son intégration sociale et sa vie professionnelle ».**

Huit compétences sont définies :

1. Communication dans la langue maternelle
2. Communication dans une langue étrangère
3. Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies
4. Culture numérique
5. Apprendre à apprendre
6. Compétences interpersonnelles, interculturelles et compétences sociales et civiques
7. Esprit d'entreprise
8. Sensibilité culturelle.

Les acteurs

Les financeurs :

- La DTEFP : marché soumis à un appel d'offre en mai 2009 concernant : 600 bénéficiaires, 85 000 heures stagiaires et un budget de 505 000 €. Trois prescripteurs sont définis :
 - Pôle Emploi
 - Missions locales
 - Cap Emploi
- Les Organismes Paritaires collecteurs Agréés (OPCA) pour les salariés d'entreprises,
- L'administration pénitentiaire (pour ses détenus)
- L'Agence départementale d'Insertion (mise à niveau + demandes individuelles)
- Le Conseil Régional (demandes individuelles)

Les organismes de formation :

- Ce sont des centres de formation privés (sous statut associatif ou entreprise),
- CFPPA,
- Centres de formation d'apprentis,
- FOL,
- GRETA

L'action des structures de formation continue de l'Académie opérant sur le champ de l'illettrisme :

Les structures :

- ⇒ **Deux Ateliers de Pédagogie Personnalisée : entrée/sortie permanente :**
 - APP RIVIERE PILOTE : sur support du GRETA Martinique Sud
 - APP TRINITE – et: sur support du GRETA Martinique Nord Atlantique
- ⇒ **Quatre GRETA : Centre et Nord Caraïbe, Nord Atlantique, Sud, BTP & activités connexes**
- ⇒ **GIP-FCIP**

Le public

- Il est soit repéré :**
- en amont des formations, par les structures d'aide à l'orientation, l'insertion et à l'emploi,
 - lors des tests et entretiens de positionnement avant l'accès aux formations par les entreprises (rarement)

Les dispositifs

- **En APP : en parcours individualisés**
 - APLI (Atelier de Pédagogie de Lutte contre l'illettrisme)
 - Accès au compétences Clés (ACC)
- **En GRETA :**
 - Des parcours aménagés et individualisés avec pédagogie adaptée
 - Des formations « remise à niveau »
 - Sur des financements d'entreprise : « OPCALIA : 1001 lettres »
- **Au GIP-FCIP :**
 - il intervient sur des demandes spécifiques au centre pénitentiaire avec les publics détenus

Quelques chiffres sur des actions ciblées

GRETA BTP : formation CACES (63% des stagiaires du GRETA),

- en moyenne 40 stagiaires sur 748, soit 5 % sont identifiés en situation d'illettrisme. C'est un public masculin, issu majoritairement secteur agricole.

GRETA SUD : « mise à niveau », public ADI reçu en APP

- 80 stagiaires en moyenne accueilli sur l'année. 30% de ce public orienté et accompagné est identifié sur cette problématique.

GRETA Nord : chiffres relatif à l'appel d'offre DTEFP sur les compétences clés

16 500 heures de formation financées. 400 heures par stagiaires. 36 stagiaires accueillis

FEMMES	HOMMES	18 - 25 ANS	PLUS DE 26 ANS
98%	2%	25%	75%

Population repérée en situation d'illettrisme :

FEMMES	60%
HOMMES	2%
JEUNES	5%

Le cahier des charges concernant le marché des compétences clés exige la prise en charge d'un public de niveau 6 à 5.

Le pourcentage de femmes illettrées est très élevé du fait même de leur représentativité, mais dans l'absolue, le pourcentage d'hommes illettrés doit être aussi important que celui des femmes.

FICHE TECHNIQUE

ATELIER PERMANENT DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

OBJECTIFS VISES :

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie innovant de lutte contre l'illettrisme par le recours aux Technologies d'Information et de Communication et une approche globale des personnes en difficulté, il s'agit :

- 1) d'assurer une formation générale de base y compris en informatique et de développer des compétences sociales et comportementales indispensables à la réussite d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- 2) d'amener les stagiaires à acquérir des pratiques d'auto formation, notamment par l'usage des Technologies d'Informations et de Communication Educatives (TICE) et d'Internet.

PUBLIC CONCERNE :

Tout public en situation d'illettrisme

ORGANISATION DE LA FORMATION

Effectif : 17 stagiaires minimum

Durée totale : 300 heures par stagiaires (5000 heures)

MODALITES PEDAGOGIQUES

- ***En début de parcours :*** Evaluation des compétences et des potentialités de chaque stagiaire
- ***A l'issue de la formation :*** Bilan des acquis et orientation vers les parcours adaptés.
- Une approche pédagogique centrée sur l'apprenant dans sa globalité : prise en compte du milieu socio-culturel auquel appartient ce public défavorisé, accent mis sur le développement personnel (savoir être) et la participation active de l'apprenant dans les différentes situations pédagogiques proposées.
- Une approche innovante par la diversification des contenus (domaines généraux, domaine méthodologique, informatique, domaine artistique et culturel...), par l'aspect attractif des méthodes et des outils : recours massif aux produits multimédia, activités favorisant l'autonomie, valorisant les compétences individuelles tout en encourageant sur le mode coopératif la créativité et l'esprit d'équipe.
- Des modalités d'organisation souples sous forme d'ateliers fonctionnant en petits groupes de 10 stagiaires maximum, avec entrées et sorties permanentes.

➤ Un suivi personnalisé permettra de procéder aux réajustements nécessaires tout au long de la formation.

SUPPORTS ET METHODES PEDAGOGIQUES PRIVILIGIES

- Outil OURELLE
- Internet
- 8 postes informatiques

L'enseignement général est attaqué sur plusieurs fronts en simultanée : écriture, lecture, compréhension, écoute, dictée, transcription, repérage, comparaison.

Le travail en art plastique permet la concentration, la coordination et la motricité.

Le psychologue travaille sur l'estime et la valorisation de soi, en montrant que tout n'est pas perdu. Il effectuera des entretiens individuels.

La valorisation porte aussi sur l'outil informatique qui sera alors démystifier afin que l'individu soit convaincu qu'il n'est bon à rien.

EQUIPE D'ENCADREMENT :+ _EQUIPE PEDAGOGIQUE :

- Chef de projet, Responsable de l'action, Coordonnateur Pédagogique, Assistant Technique Informaticien , Psychologue

MODULE

Enseignement général
Atelier informatique
Atelier développement Personnel
Atelier Artistique et Culturel
Psychologue